

Saguenayensia

*Revue d'histoire régionale
fondée en 1959 par Mgr Victor Tremblay*

Volume 22 - Numéros 3-4

Mai - août 1980



Numéro souvenir:

**La Vieille pulperie
de Chicoutimi**



pour
l'amour
de la
musique



Publications en ligne de la Société historique du Saguenay

Recherche

- ⦿ La recherche s'effectue par mots-clés parmi les titres et les auteurs de chaque numéro, en utilisant un thème, un endroit, une année ou un auteur précis. La base de données recherche tous les mots inscrits individuellement dans l'indexation.
- ⦿ La reconnaissance optique de caractères (ROC) est active à chaque fichier numérique. Pour une recherche à l'intérieur de chaque numéro, il est conseillé d'utiliser la boîte de dialogue *Rechercher / Find* (CTRL + F).
- ⦿ Tous les titres d'articles sont répertoriés dans la table des matières des fichiers numériques (signets).

Règles d'utilisation

- ⦿ Les auteurs conservent leurs droits d'auteurs.
- ⦿ La Société historique du Saguenay conserve ses droits en tant qu'éditeur.
- ⦿ En vertu des dispositions de la [Loi sur le droit d'auteur](#), les articles parus ne peuvent être reproduits totalement ou partiellement, traduits, distribués ou adaptés sans l'autorisation écrite de l'auteur et de la Société historique du Saguenay.
- ⦿ La référence aux informations disponibles est obligatoire. Elle doit comprendre les noms et prénoms des auteurs, le titre de l'article, le titre du périodique, l'année de publication ainsi que la page de référence.
- ⦿ Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux différentes lois en vigueur.

Bases de données en ligne

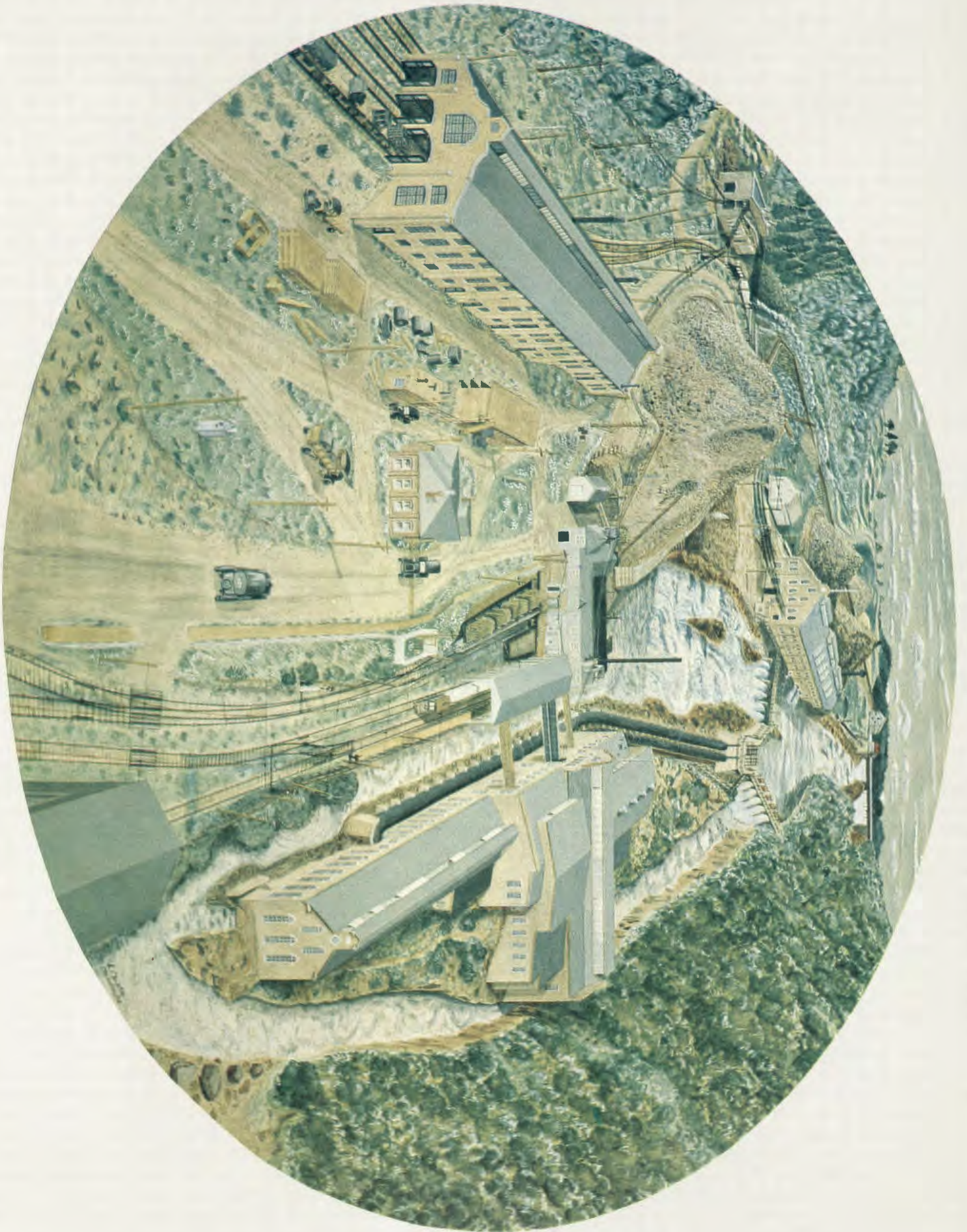
- ⦿ Pour plus de contenus historiques, des lectures et recherches supplémentaires sont possibles grâce aux bases de données¹ de la Société historique du Saguenay au www.shistoriquesaguenay.com :
 - Publications en ligne
 - Archives en ligne
 - Bibliothèque en ligne
 - Images en ligne
 - Capsules historiques
 - Et autres

Devenir membre de la Société historique du Saguenay

- ⦿ Avec votre appui, vous participez à la mission de la Société historique du Saguenay qui est de diffuser, acquérir, traiter et conserver le patrimoine documentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Être membre de la Société historique du Saguenay vous donne accès à la revue d'histoire *Saguenayensia*, ainsi qu'à des escomptes sur des produits en boutique et des reproductions de documents d'archives. Visitez notre [boutique en ligne](#) pour découvrir la variété des produits disponibles.

¹ Les bases de données disponibles peuvent varier.





*Tableau des usines de la Compagnie de
Pulpe de Chicoutimi, par Christin,
conservé au Musée du Saguenay-Lac-
St-Jean.*



LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY

Conseil d'administration

Comité exécutif

Président: Léonidas Bélanger.
Vice-président: Benoît Ruelland.
Trésorier: Maurice Ouellette.
Secrétaire: Gaston Gagnon.

Directeurs

Madeleine Maltais, l'abbé Raymond Desgagné, Conrad Vanasse, Guy Dion, Louis Gauthier, Léonce Lévesque, Charles-A. Carrier.

Archiviste

Roland Bélanger.

LA FONDATION MONSEIGNEUR VICTOR TREMBLAY INC.

Comité exécutif

Président: Marcel Claveau.
1er vice-président: Lorenzo Brisson.
2e vice-président: Antoine Gauthier.
Secrétaire: Roland Bélanger.
Trésorier: Jean-Paul Lessard.

Directeurs

Gilbert Gravel, Pierre Bergeron, Laval Fortin, Edmond Savard, Benoît Lalancette, Julien Gagnon.

SAGUENAYENSIA

Comité de rédaction

Directeur: Gaston Gagnon.
Adjoint à la direction: Marc Saint-Hilaire.
Secrétaire de rédaction: Marine de Fréminville-Boutin.

Entrevues, Martin Ringuette; Généalogie, Léonidas Bélanger; Comptes rendus et notes bibliographiques, Louise Gagnon-Arguin, Normand Perron; Documents, Marc Saint-Hilaire; Archives, Roland Bélanger.

Abonnement et expédition: Louis Gauthier, Jeanne Cooke.

Montage: Thomas Parent.

La revue *Saguenayensia* est publiée tous les deux mois par la Société historique du Saguenay, 930, Jacques-Cartier (Est), B.P. 456, Chicoutimi, tél.: 549-2805 et imprimée par Le Progrès du Saguenay, 1051, boul. Talbot, Chicoutimi, Québec.

Pour devenir membre de la Société historique du Saguenay et recevoir la revue *Saguenayensia*, prière d'écrire à la Société historique du Saguenay à l'adresse susmentionnée.

Tarif

Membre de la Société historique du Saguenay et abonnement à *Saguenayensia*:
Québec, Canada: **\$15.00**
Autres pays: **\$18.00**

Les articles parus dans *Saguenayensia* ne peuvent être reproduits, traduits et adaptés sans autorisation écrite de l'auteur ou celle de la Société historique du Saguenay.

La direction de *Saguenayensia* laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs textes.

Les auteurs sont priés de soumettre leurs manuscrits dactylographiés à double interligne. Les manuscrits et la correspondance doivent être adressés à la Société historique du Saguenay. La direction de *Saguenayensia* ne se tient pas responsable de la perte des manuscrits, des photographies ou des illustrations.

La politique de la revue *Saguenayensia* a été définie dans le volume 20, no 1, janvier-février 1978, pp. 2-3.

Saguenayensia est répertoriée dans RADAR. ISSN 0581-295X.

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.

Courrier de deuxième classe.
Enregistrement no 0849.



Illustration de la page couverture: vue d'ensemble des usines de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi au début du siècle (photo Fonds Dubuc, Archives nationales du Québec, Dépôt régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean).

Saguenayensia

Vol. 22 - Nos 3-4

Mai - août 1980

SOMMAIRE

Editorial: La Vieille pulperie de Chicoutimi, un projet à la mémoire des bâtisseurs. • Gaston Gagnon	100
Chronologie de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. • Louise Gagnon-Arguin	101
Petite histoire de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi et de la famille Dubuc, entrevue avec Antoine Dubuc. • Gaston Gagnon	107
Les origines de la pulperie. • Jean-Joseph Guay	118
Biographies de J.-D. Guay et de J.-E.-A. Dubuc.	119
J.-E.-A. Dubuc et la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. • Edmond Tremblay	121
J.-E.-A. Dubuc vu par Mgr Eugène Lapointe	123
Pouvoirs et Société à Chicoutimi. • Gaston Gagnon	128
Circulaire au clergé sur la question ouvrière. • Mgr Michel-Thomas Labrecque	136
Documents sur la Fédération ouvrière Mutuelle du Nord.	139
Rapport du syndic sur le projet de faillite de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. • John-E. Ardron	144
Rapport sur la fermeture de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. • Comité du conseil central des syndicats nationaux de Chicoutimi	145
Les lendemains incertains. • Martin Ringuette	149
La question de la réouverture des moulins de pulpe de Chicoutimi. • Marc Saint-Hilaire	155
Le patrimoine architectural de la Vieille pulperie de Chicoutimi. • Yves-Michel Garant	158
L'industrie de la pulpe au Saguenay, texte accompagnant l'exposition sur la Vieille pulperie de Chicoutimi. • Némèse Garneau	167
Bibliographie. • Normand Perron	184

La Vieille pulperie de Chicoutimi, un projet à la mémoire des bâtisseurs

En consacrant un numéro à la Vieille pulperie de Chicoutimi, la revue *Saguenayensia* entend apporter sa contribution au projet mis de l'avant par la corporation créée à cette fin par la ville de Chicoutimi. Le projet de cette corporation consiste à sauvegarder et à mettre en valeur les bâtiments de la première pulperie érigée au Saguenay. Pour ce faire, tout un programme de restauration, de recherche et d'animation a été pensé qui donnera, dès cette année, des résultats concrets.

Il faut à bon droit se réjouir de cette initiative et ce d'autant plus qu'en 1973, la compagnie propriétaire des terrains de l'ancienne Compagnie de Pulpe de Chicoutimi avait projeté de démolir les installations ayant appartenu jadis à cette dernière. En effet, la prise en charge de ces bâtiments par la corporation de la Vieille pulperie de Chicoutimi, après un long travail de consultation et de concertation de la part de la corporation du Carnaval-souvenir et du Bureau touristique de Chicoutimi, permettra non seulement de protéger définitivement ceux-ci de toute tentative de destruction et de détérioration, mais assurera, ce qui est plus important encore, la valorisation de ce site industriel, unique au Québec, autant au point de vue de son importance et de sa dimension que de son cadre géophysique dans lequel il est situé.

De plus, ce projet de mise en valeur, qui s'inscrit directement après Place Royale dans les priorités du ministère des Affaires culturelles, promet de contribuer avantageusement à la diffusion des connaissances de l'histoire de notre région. C'est à tout le moins la proposition de la Société historique du Saguenay quant à l'utilisation de certains des édifices faisant partie de l'arrondissement historique, soit les bâtiments construits en 1903 et en 1921.

Effectivement, notre société d'histoire soumettait, en avril dernier, aux membres de la corporation de la Vieille pulperie un projet de création d'un centre d'interprétation sur l'histoire du Saguenay et sur l'histoire de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. Le site de la Vieille pulperie deviendrait par là à la fois, pour le public visiteur, un lieu de détente et de divertissement, mais aussi un foyer didactique exceptionnel afin de se sensibiliser et de se renseigner sur les nombreux éléments qui composent l'histoire saguenéenne, entre autres sur les diverses phases du développement de la région (époque amérindienne, des fourrures, du bois, de l'aluminium, etc.) et sur les hommes et les femmes qui ont travaillé à la bâtir.



C'est en 1896 que naît à Chicoutimi le projet de construire une manufacture de pâte à papier. Joseph-Dominique Guay en est le principal instigateur. Fils du plus important marchand de la ville après la Compagnie Price, John Guay, J.-D. Guay appartenait à la première promotion des étudiants du Séminaire de Chicoutimi. C'est dans ces murs d'ailleurs, à même un enseignement proprement empreint de nationalisme, qu'il prendra conscience du fait canadien français dans l'histoire canadienne et comment la minorité anglaise dominait l'économie et la société au Québec.

Aussi, conscient de cette situation et du malaise économique dans laquelle se retrouvait le Saguenay, une région exclusivement dépendante des centres de décision extérieurs, Québec et Mon-

tréal spécialement, et de la volonté des membres de la Compagnie Price essentiellement intéressés à drainer les ressources naturelles du milieu vers le marché métropolitain et à canaliser les revenus des colons dans leurs établissements; conscient, d'autre part, du potentiel naturel à exploiter et de la main-d'oeuvre disponible, J.-D. Guay prendra à son compte l'idée des vieux, celle qu'a reprise la Fédération des caisses d'entraide, savoir: développer la région en se servant du capital local, en investissant d'abord ici plutôt qu'ailleurs.

Le conseil municipal servira à Joseph-Dominique Guay et à ses amis de lieu privilégié pour réaliser leurs projets. En janvier 1895, en effet, ils renverseront l'ancienne équipe de David Tessier, liée à la Compagnie Price, en proposant aux électeurs de Chicoutimi un programme politique basé sur le développement économique de la ville.

C'est ainsi qu'au cours des années 1895 à 1902 plusieurs compagnies importantes verront le jour dans la municipalité, la compagnie du téléphone, de l'électricité, de l'aqueduc, de filature de coton pour ne nommer que celles-là. C'est également dans cette même foulée de développement, où l'accroissement démographique et l'essor dans la construction domiciliaire suivent un cheminement proportionnel, qu'il faut situer la fondation de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.

D'un autre côté, toutes ces compagnies auront un même point en commun: elles seront issues du dynamisme local et J.-D. Guay, ses frères ainsi que ses amis détiendront leur contrôle financier. Cela donnera lieu à des jalousies, à des protestations, en particulier en provenance des alliés de la Compagnie Price, d'où une série de querelles intestines à l'Hôtel de ville qui feront les manchettes de la presse locale, d'autant plus que chacun des clans aura son propre journal de propagande et que les questions débattues au conseil tourneront autour des liens établis entre la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi et certains conseillers municipaux et sur le monopole qu'exerçait cette compagnie sur les affaires de la ville, monopole similaire à celui que détenait, durant toute la seconde moitié du XIXe siècle, la Compagnie Price.

Voilà le contexte d'ensemble dans lequel prend assise la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. Le présent numéro se veut un dossier de compréhension sur l'évolution historique de cette compagnie. Nous remercions ceux et celles qui ont participé à sa réalisation.

GASTON GAGNON

Chronologie de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi

par Louise Gagnon-Arguin

Cette chronologie est tirée du mémoire de maîtrise en histoire présenté par Réal Collard au département d'histoire de l'Université de Sherbrooke en 1979 et intitulé *J.-E.-Alfred Dubuc, le roi de la pulpe au Saguenay*.

1896: 24 novembre

Fondation de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. Les actionnaires sont Joseph-Dominique Guay, François-Xavier Gosselin, Louis Guay et Fritz Schilde de Carthage, New York, représentant la Aderondack Pulp Company.

6 décembre

Première assemblée générale. Joseph-Dominique Guay est nommé président. Le capital de la compagnie est fixé à \$10,000.

1897: janvier

Une quarantaine d'hommes travaillent déjà pour la compagnie.

Le capital de la compagnie est porté à \$50,000.

Février

La compagnie demande un bonus municipal de \$10,000 afin de faciliter la construction de la manufacture. En mai le bonus est accordé par la ville moyennant certaines conditions onéreuses. En juin, les propriétaires votent en faveur de l'accord de ce bonus mais Price conteste la validité du vote et intente un procès à la ville. A la fin de l'année, un jugement est rendu qui donne raison à Price, mais la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi avait déjà, en octobre, renoncé au bonus.

Mars

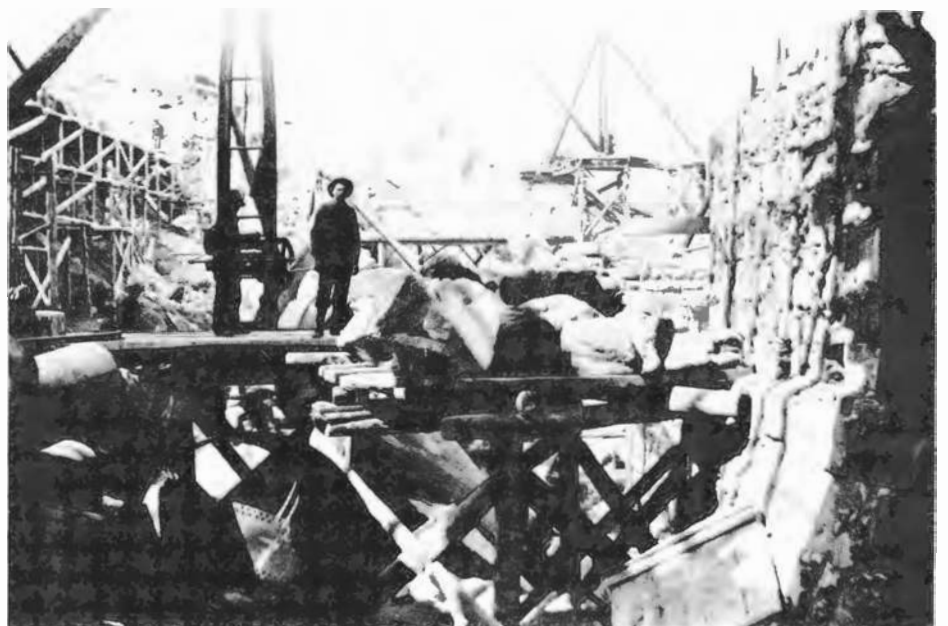
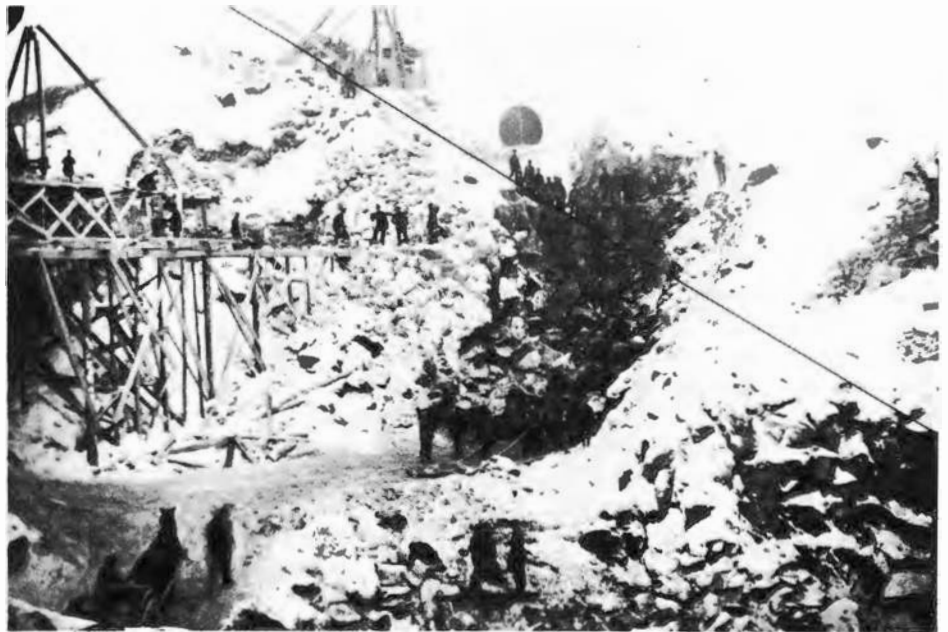
Début des travaux de construction de la manufacture sous la direction de l'ingénieur A. Wendler.

1897: 19 mai

La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi reçoit ses lettres patentes.

Juillet

Installation d'un tuyau de 11.5 pieds de
(suite à la page 105)



Pendant la construction du premier moulin, 1898.

(Photos Société historique du Saguenay).

Bénédition du premier moulin de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi *

NOTES DIVERSES

La capitale du "royaume de Saguenay", ainsi que Jacques-Cartier, appelait cette région, est entrée depuis une couple d'années, dans une ère de progrès extraordinaire. Chicoutimi se transforme à vue d'oeil, se développe et se prépare à jouer un rôle important dans l'industrie et le commerce du pays.

L'ouverture des usines de la compagnie de pulpe est l'un des traits saillants de cette évolution. Le personnel de ces usines va presque doubler la population de la ville, en même temps que l'exportation de ses produits va opérer une augmentation correspondante dans le mouvement du port.

Les constructions qui composent l'établissement, sont au nombre de huit:

1° La remise des turbines (power house), 40 x 20 pieds;

2° La chambre des défibreurs (grinders), où le bois est moulu, 40 x 30 pieds;

3° Le réservoir à pulpe, ou la citerne dans laquelle le bois moulu est recueilli à l'état de bouillie, en sortant des défibreurs, 16 x 16 pieds;

4° La chambre des pompes, où sont installés les appareils qui pompent la pulpe du réservoir dans les tamis de la chambre des machines à carton, 40 x 30 pieds;

5° La chambre des machines à carton (Wet machines ou presses); où la pulpe est passée sur les tabliers, pressée, débarrassée de l'eau de mouture et transformée en carton, 104 x 50 pieds;

6° La chambre des chaudières, qui fournissent la vapeur pour chauffer les rouleaux des machines à carton, ainsi qu'à alimenter les appareils de chauffage dans toutes les bâtisses de l'usine, 30 x 40 pieds;

7° La salle d'emballage ("packing room"), où la pulpe, transformée en carton est mise en ballots de 300 livres chacun et recouverte d'une enveloppe de grosse toile, 50 x 40 pieds;

8° Les bureaux, 50 x 27 pieds, où l'administration est admirablement installée.

Toutes ces constructions sont en brique rouge, sur fondations en pierre, et remarquables autant par leur solidité que par leur

élégance. La disposition de l'ensemble est aussi fort remarquable: les différentes parties s'agencent les unes aux autres comme un mouvement d'horlogerie; chaque bâtisse, de même que chaque partie de l'outillage est à sa place, à tel point que l'on cherche en vain à trouver cette disposition en défaut quelque part. Tout est raisonné, combiné à perfection pour faciliter le travail; l'on voit en tout et partout le cachet de l'homme expert et pratique qui a fait les plans de ce magnifique établissement.

LE POUVOIR

Les usines sont bâties en grande partie sur un îlot de roc qui se trouve presque au pied des chutes de la rivière Chicoutimi. L'eau est amenée de l'écluse dans un canal en bois et de là par un tuyau en fer de 11½ pieds de diamètre et 250 pieds de longueur. Ce pouvoir est capable de développer 10,000 chevaux-vapeur.

L'eau amenée par ce tuyau alimente quatre turbines du type "brocker", qui est considéré comme le plus amélioré. Il y a deux grandes turbines de 40 pouces de diamètre, d'une force de 1,200 chevaux-vapeur chacune, actionnant chacune aussi, trois défibreurs de 5½ tonnes, ou capables de produire ensemble 35 tonnes de pulpe par vingt-quatre heures. Une autre turbine de 20 pouces actionne les pompes, les machines à carton et tout le reste de l'outillage. Enfin, une quatrième turbine actionne deux dynamos du type S.C.K., c'est-à-dire le type le plus moderne et le plus perfectionné, qui fournissent l'électricité pour éclairer l'établissement ainsi que la ville de Chicoutimi.

L'OUTILLAGE

Il se compose de 6 défibreurs, 15 tamis, 6 machines à carton, 2 écorceuses, 1 scie pour couper les billes de longueur, 1 presse hydraulique et tout un jeu de pompes pour amener la pulpe du réservoir aux machines à carton.

Les défibreurs, du type New-England, ont été fabriqués par Olin Scott, de Bermington, dans le Vermont. Chaque défibreur complet, avec sa meule, etc., pèse 10 tonnes et peut mouler ses 5½ tonnes par 24 heures.

Les machines à carton donnent une pression capable d'expulser l'eau jusqu'à 55 p.c., c'est-à-dire, de façon à ce que le carton contienne 55 p. c. de bois moulu et 45 p.c. d'eau, ce qui est à peu près le meilleur résultat pratique qui puisse être obtenu.

La presse hydraulique sert à faire les ballots de pulpe et à les comprimer autant que possible pour qu'ils occupent moins d'espace dans les transports en chemins de fer et en stea-

mers. Cette presse passe six ballots à la fois. Ces ballots sont ensuite enveloppés dans de la grosse toile "canvass" pour tenir la pulpe à l'abri de toute souillure, ce qui gênerait la couleur du papier. Chaque ballot est estampé à la marque de la compagnie, dont le centre est une feuille d'érable avec castor dessus. L'article sera désigné dans le commerce sous le nom de "Maple Leaf Brand", afin d'empêcher la confusion des produits de qualité inférieure.

Pour emballer le produit de l'usine, telle qu'elle est actuellement, il faudra 28,000 verges de toile par mois et 316,000 par année. La production annuelle sera de 10 à 11,000 tonnes, poids sec, ce qui représente de 18 à 20,000 tonnes de fret, attendu que la pulpe, telle qu'emballée, contient de 45 à 50 p.c. d'eau.

FACILITES D'EXPEDITION

L'usine est reliée au quai de Chicoutimi par un petit tronçon de chemin de fer, long de ¼ de mille et les chars viennent à la porte même de l'établissement. Pour se protéger contre les éventualités, la compagnie établit en sus un "trolley" électrique qui pourra aussi effectuer les transports entre ses usines et le quai. Le bois qui viendra par le Saguenay sera scié en billes sur la grève, amené de là aux écorceurs par le trolley, et conduit des écorceurs aux défricheurs par des chaînes à raches. Le bois venant par la rivière Chicoutimi sera amené par les dalles qui le déposeront à l'usine même.

Quant à l'exploitation, cette usine aura des qualités exceptionnelles. Le port de Chicoutimi est l'un des plus beaux de la province et plus près que Québec des ports européens. Les frais de port et de pilotage sont aussi moindres, ce qui devra réduire dans la même proportion le taux du fret. Enfin, la pulpe sera embarquée directement, pour ainsi dire, de l'usine sur steamer, ce qui fait disparaître les frais de transport intermédiaire, qui sont souvent élevés, dans les usines moins avantageusement situées.

APPROVISIONNEMENT DE BOIS

Rattachée comme elle l'est au Saguenay, cette usine peut prendre son bois dans n'importe quelle partie de l'immense territoire égoutté par ce fleuve. Or, il y a dans ce territoire, suffisamment de bon bois pour faire de la pulpe et du papier pour tout l'univers durant des siècles.

EMPLOIS ET SALAIRES

En moyenne, on estime que la fabrication de

* La Presse, 12 février 1898.

La pulpe mécanique coûte environ \$5 la tonne en main-d'oeuvre. L'usine de Chicoutimi est outillée pour produire 35 tonnes par 24 heures, ce qui fait 10,500 tonnes pour les 300 jours ouvrables de l'année. A ce taux, les gages payés aux ouvriers s'éleveront à \$175 par jour et, à \$52,500 par année. En la mettant à \$2 la corde, la coupe du bois requis pour alimenter cette usine répandra dans le pays, de \$20,000 à \$25,000 par année, dont le commerce de Chicoutimi bénéficiera en bonne partie.

PROJETS EN PERSPECTIVE

Mais tout cela n'est rien, comparativement à ce que la compagnie se propose de faire, si elle n'est pas embarrassée ou arrêtée dans ses projets. Elle a déjà commencé à monter une usine à pulpe chimique, d'une capacité de 120 tonnes par semaine, qui sera en marche le 1er octobre 1898. Elle montera ensuite une seconde usine à pulpe mécanique de 70 tonnes par 24 heures,

qui devra être en marche vers le 1er octobre 1899 et elle complétera le tout par une usine à papier. Quand tout sera en opération, les gages payés par cet établissement excéderont \$300,000 par année et les usines fourniront au port de Chicoutimi plus de 60,000 tonnes de fret annuellement. Il y aura en sus ce qu'il faudra payer pour les 40 ou 50,000 cordes de bois par année, que consommeront les usines.

HOMMAGE AU MERITE

Cette entreprise a été commencée et organisée par les frères Guay, de Chicoutimi, qui y ont mis leur fortune, leur intelligence et leur énergie. Au lieu, comme bien d'autres riches héritiers, de vivre tranquillement de leurs rentes, ils se sont lancés dans cette affaire avec une activité dévorante et ont réussi à y intéresser plusieurs capitalistes de Québec. Hommes de progrès avant tout, ils ont monté l'usine sur le pied le plus moderne et le plus

perfectionné, ne négligeant rien pour mettre l'établissement en lieu de produire un article de première qualité. Ils se sont aussi assurés des services de M. Dubuc, gérant de la Banque Nationale, bien connu pour son tact et son habileté comme homme d'affaires.

Sous cette administration, tout marche comme un papier de musique, tout l'établissement respire l'activité, la prospérité, et après l'avoir visité, on reste bien convaincu que son succès est assuré, qu'il prendra en peu de temps des proportions colossales, si les hommes entreprenants qui l'ont en main ne rencontrent pas dans leur chemin les obstacles que la jalousie et l'apathique routine peuvent quelquefois susciter aux gens de progrès.

En attendant, honneur et succès aux hardis pionniers de l'industrie de la pulpe dans le "royaume de Saguenay".

Inauguration et bénédiction des nouvelles usines de la Compagnie de Pulpe

Messe solennelle. — Visite minutieuse des usines.

Banquet au Château Saguenay. *

Québec, 3 — Des centaines et des centaines de personnes se sont rendues de Québec, des comtés environnants, et de tous les points de la région du Lac-Saint-Jean, pour assister à l'inauguration et à la bénédiction solennelle, samedi, de l'immense établissement qu'a fait construire la compagnie de Chicoutimi pour la fabrication de la pulpe. Le gouvernement de Québec était représenté par l'honorable M. Robitaille, secrétaire provincial et plusieurs députés l'accompagnaient, ainsi qu'un grand nombre des citoyens les plus influents de Québec et d'ailleurs. La compagnie du chemin de fer Québec et Lac-Saint-Jean avait fait son possible pour donner toute la satisfaction désirable aux visiteurs qui ont fait ainsi un charmant voyage. En arrivant à Chicoutimi, vers 8 heures, samedi matin, les voyageurs se sont littéralement emparés de l'hôtel Château Saguenay, grand et confortable hôtel si habilement dirigé par l'ex-maire de Chicoutimi, M. J.-D. Guay.

Vers 10h30, une grand-messe solennelle a été chantée pour les visiteurs par M. le grand vicaire Belley, administrateur du diocèse en l'absence de Mgr Labrecque. Le sermon fut fait par le R. P. Chreschmine, eudiste.

Dans l'après-midi, à 1h30, eut lieu la visite officielle à l'usine et bénédiction solennelle de l'établissement par M. le grand vicaire Belley, qui prononça une éloquentة allocution. La cérémonie fut des plus imposantes. Puis on pro-

céda à l'inspection détaillée de l'usine et des machines. Au cours de cette visite, le représentant de "La Presse" a pu prendre les notes suivantes:

La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi existe civilement depuis 1896.

Les anciennes usines qui fonctionnent encore régulièrement ont été construites en 1897.

C'est en 1900 que l'on parla de reconstruction des usines sur des plans plus vastes, et, cette construction commencée en 1902, grâce à l'énergique activité et au grand sens des affaires de M. J.-E.-A. Dubuc, l'âme de la compagnie, et aux hommes d'affaires qui l'ont secondé, était achevée et bénite samedi. Les directeurs de la compagnie sont les suivants: Président, hon. M. Némèse Garneau; vice-président, M. J.-D. Guay; gérant, M. J.-E.-A. Dubuc. Directeurs: MM. Dr J.-A. Couture, hon. W.-V. Larue, F.-X. Gosselin et Gaspard Lemoine.

Un million et demi a été dépensé dans cette gigantesque entreprise, pour frais de construction, de digues, d'estacades, d'outillage, etc.

Le contrat pour la maçonnerie a été exécuté par M. Emile Côté, de Québec, l'architecte fut M. René V. Lemay, qui a aussi surveillé tous les travaux. La construction a 300 pieds de longueur sur 100 pieds de largeur. Il y a une annexe de 80 pieds sur 60 pour la préparation du bois et les générateurs du pouvoir hydraulique.

La toiture, qui s'appuie sur une charpente en fer très délicate et solide en même temps, fait l'admiration des ingénieurs étrangers.

Le tuyau d'alimentation des turbines a un diamètre de 13 pieds et peut fournir un pouvoir de 7,500 chevaux. La tête du tuyau qui est solidement appuyée sur des assises en granite, est à une hauteur de 86 pieds. Le tuyau a été construit par une maison de Pittsburgh. La digue a déterminé un lac ou réservoir de 2 milles de circonférence pour recevoir les bilots. La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi a 550 milles de limites à bois dans la région du Saguenay, au nord et au sud de Chicoutimi.

Toute la pulpe qu'elle fabriquera jusqu'en 1908 inclusivement est déjà vendue à la maison Edward Lloyd, d'Angleterre.

Trois cent cinquante hommes travaillent aux usines, 800 autres sont employés dans les chantiers, qui produiront, cette année, un million et demi de billots de douze pieds.

Grâce à la profondeur du Saguenay, les transatlantiques viennent prendre leur chargement de pulpe à 4 milles de Chicoutimi.

Comme il est probable que le gouvernement va faire exécuter des travaux de creusage qui pourraient coûter une centaine de mille dollars, bientôt, les vaisseaux monteront jusqu'à Chicoutimi même.

On a chargé, l'année dernière, 11 navires à Chicoutimi et quatre à Québec. Cela représente 50,000 tonnes de pulpe environ.

Cette année, on fera, au moyen de 29

* La Presse, 30 août 1903.

meules, 70,000 tonnes de pulpe pour l'exportation.

Les directeurs de la compagnie ne tarissent pas d'éloge sur l'intelligence manifestée par deux jeunes ingénieurs norvégiens, MM. Johan Winsnes et J. Bugge.

La population de Chicoutimi et d'ailleurs a une profonde admiration pour le gérant, M. J.-E.-A. Dubuc qui a fait oeuvre de génie en se faisant le promoteur, l'âme de l'entreprise qu'il a menée à bonne fin, puissamment secondé par MM. J.-D. Guay, Gosselin, protonotaire de Chicoutimi; Garneau, Couture et Lemoine.

La charpente en fer de l'usine a été fournie par la "Dominion Bridge Co.", et par la "Phoenix Bridge". Les arbres de couche et autres essieux et poulies sortent de la maison Carrier et Lainé, de Lévis. Les tamis et les écorceurs ont été fabriqués par la "Brantford Waterous Engine Works"; les meules, par la maison William Hamilton, de Peterborow, Ont. La "Laurie Engine Co.", de Montréal, a fourni la plus grande partie des machines à presser la pulpe, tandis que "John McDougall, "Caledonian Iron Works", de Montréal, a fourni les turbines.

Après la visite, il y eut présentation d'adresse par le maire de Chicoutimi, M. le Dr Savard, à l'hon. M. Robitaille qui représentait le gouvernement de Québec. Des discours ont été prononcés par MM. Robitaille, Tanguay, Taschereau, Girard et autres. Le soir, grand et somptueux banquet dans la vaste salle à diner de l'hôtel Château Saguenay. Ce fut une brillante affaire. Le banquet était offert par la ville de Chicoutimi et présidé par le maire Savard, ayant à sa droite le président de la compagnie, M. Némèse Garneau, qui fit un

discours très intéressant. Ont aussi adressé la parole, MM. Robitaille, Taschereau, Girard, Tanguay, Petit, Boivin, président de la Chambre, L.-A. Gagnon, Lavery, avocat de Québec, maire de Roberval; M. Lemoine a cité entre autres, les chiffres suivants:

Il y a des scieries dans la région du Lac-Saint-Jean, aux endroits suivants: Saint-Gabriel, lac Saint-Joseph, lac Sergent, Bourg Louis, Saint-Raymond, Saint-Léonard, Alens Mill, Lac Long, Perthuis, Rivière à Pierre, Pearl Lake, Lac Edmond, Lac Bouchette, lac des Commissaires, Metabetchwan, Ouatichawan Falls, Peribonca, Mistassini, Métabetchwan, Saint-Gédéon, Kénogami, Jonquière, Chicoutimi, Roberval.

Cet établissement représente une capacité annuelle de 123 millions de pieds de bois. Il y a des pulperies aux endroits suivants: Sissons, 1,500 tonnes par année; Saint-Raymond Co., Limited, 6,000 tonnes; Metabetchwan Pulp Co., 15,000 tonnes; Ouatichawan Pulp Co., 15,000 tonnes; Peribonca Pulp Co., 9,000 tonnes; Price Bros and Co., 12,000 tonnes; Chicoutimi Pulp Co., 70,000 tonnes. Soit une capacité totale d'environ 150,000 tonnes de pulpe par année.

Outre les scieries et les pulperies plus haut mentionnées, il y a aussi les industries suivantes: dans la paroisse de Saint-Raymond, à 43 milles de Québec, il y a plusieurs établissements industriels importants entre autres: une manufacture d'allumettes, qui emploie 75 hommes. Il y a aussi plusieurs briqueteries dans ce village. Le centre des opérations forestières de la compagnie belgo-canadienne est au lac Kiskisink, à 135 milles de Québec. Cette

compagnie extrait des forêts, chaque hiver, à peu près 300,000 billots.

Au lac des Commissaires, à 150 milles de Québec, M. T.-T. Delisle possède aussi une fabrication de fuseaux.

Une carrière de pierre à chaux est en pleine opération à la Jonction Chambord.

Hébertville, située à 198 milles de Québec, possède une briqueterie. A Jonquière, outre la pulperie, il y a aussi une importante cartonnerie qui prend les proportions les plus encourageantes.

Il y a à la Rivière Ships-Shaws, les grandes usines de carbure de M. Thomas G. Wilson, actuellement en construction.

En 1891, il y avait dans la région du Lac-Saint-Jean, 32 fromageries, avec un capital investi de \$40,434 et une valeur de production de \$76,832. En 1901, il y avait 81 fromageries avec un capital investi de \$375,986 et une valeur de production de \$323,784. La population augmente considérablement, les voies de communication se sont améliorées, la production agricole a triplé et tout fait prévoir un avenir des plus brillants pour cette région.

Les centaines de personnes qui se sont rendues à la fête s'en sont retournées enchantées, dimanche soir. Elles ne tarissent pas d'éloge sur la réception faite par la ville, sur la brillante illumination de vendredi soir et sur l'urbanité du propriétaire du Château Saguenay, M. J.-D. Guay.

Faisons, en terminant, la remarque suivante qui n'est pas sans importance: La Pulperie de Chicoutimi n'est pas seulement le plus grand établissement de ce genre en Amérique, mais encore dans le monde entier.



Vue générale des installations de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, février 1909.

(Photo Société historique du Saguenay).

(suite de la page 101)

diamètre et de 200 pieds de longueur pour fournir à l'usine la force hydraulique motrice de 2,400 chevaux.

Fin de la construction de la voie d'évitement pour le transport de la pulpe de l'usine jusqu'aux quais de Chicoutimi.

1897: 13 octobre

Le capital de la compagnie est augmenté à \$250,000.

26 octobre

J.-E.-A. Dubuc est nommé directeur général de la compagnie.

18 novembre

Oswald Porritt de l'Ontario engage des capitaux dans la compagnie et est nommé surintendant.

16 décembre

La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi achète la Compagnie Electrique de Chicoutimi. Elle achète de plus un hangar de mardriers de l'abbé Thomas Roberge, hangar qui servira à la construction de la dalle et de la manufacture ainsi qu'une partie des terrains d'Alexis Blais pour l'ouverture d'une rue desservant la manufacture.

1898

Début d'une longue série de discussions et de procès entre la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi et la Compagnie Price au sujet de l'occupation des lots de grève du bassin du Saguenay. La question ne sera définitivement réglée qu'en mars 1915.

4 janvier

Début des opérations de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, construite au coût de \$125,000.

Février

Bénédiction des constructions.

Mars

Achat du domaine public de 600 milles carrés de limites des mieux boisées et situées à proximité de la manufacture.

Avril

Demande de la Compagnie de Pulpe à la ville de Chicoutimi d'un bonus de \$30,000 pour la construction d'un moulin de pâte chimique. Le 26 avril, le règlement est adopté par le conseil de ville. En mai, il est accepté par les contribuables. Mais un procès est intenté à la ville par Truchon, un employé de la Compagnie Price, au sujet de la validité du rôle d'évaluation. Le 28 décembre un jugement est rendu en faveur de la ville, mais, dès juin, la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi avait une fois de plus renoncé au bonus.

Juin

Départ de Chicoutimi de la première cargaison de pulpe vers l'Europe.

1899: décembre

La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi demande à la ville une exemption de taxes de 25 ans sur le nouveau moulin qu'elle projette de construire tout en s'engageant à payer \$400 de taxes par année pour l'ancien moulin et à embaucher surtout des gens de Chicoutimi. Elle obtient, en janvier 1900, une exemption de taxes pour 20 ans et devra payer \$500 de taxes pour l'ancienne usine.

1900: 23 janvier

La nouvelle charte portant le capital-actions à \$1,000,000, divisé en 10,000 actions de \$100 chacune, sera ratifiée le 28 mai 1900.

25 janvier

La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi achète les terrains de Pitre Bergeron et de Thomas Emond dans le but de construire une écluse au Portage des Roches, laquelle écluse permettra d'élever le niveau de l'eau du lac Kénogami de 10 pieds. Le lac servira de réservoir pour alimenter les industries établies sur la Rivière-aux-Sables et sur la rivière Chicoutimi. L'écluse est surmontée d'un pont pour le passage des voitures. Les travaux de construction commencent dès janvier.

23 août

Contrat passé entre la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi et celle de Jonquièrre en vue d'aménager le lac Kénogami pour qu'il fournisse de l'eau aux deux industries durant les périodes de sécheresse. La Compagnie Price acquiert la Compagnie de Pulpe de Jonquièrre en décembre 1901. Il s'ensuit de nombreuses procédures légales sur le partage des coûts et l'utilisation de ce réservoir d'eau par les deux compagnies.

Octobre

La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi reçoit une médaille d'or pour la qualité de sa pulpe lors de l'exposition de Paris.

1901: 20 janvier

La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi donne à Eustache Tremblay le contrat de construction de la voie ferrée allant du moulin jusqu'au pied de l'écluse construite pour le nouveau moulin pendant l'hiver 1900. Cette voie sera terminée en juillet 1901.

Février

Début de construction du second moulin.

29 avril

Premier accident grave à la Compagnie

de Pulpe de Chicoutimi. La rivière Chicoutimi, après la fonte des neiges, sort de son lit. Elle contourne l'écluse neuve pour se frayer un nouveau chemin. Elle arrache la dalle, se vide, emporte une longue bande de terre et cause des dommages à l'ancienne écluse, arrêtant ainsi la production pour quelques semaines.

Mai

La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi ouvre un bureau à Québec et décide que les assemblées des directeurs auront lieu dorénavant dans la vieille capitale les lundis à 10 heures.

**Aux Citoyens
de la Ville de
Chicoutimi**

Les Fêtes du 28 Courant

En ma qualité de maire de la ville de Chicoutimi, permettez-moi d'attirer votre attention sur l'importance qu'il y a pour nous de célébrer avec autant d'éclat possible les fêtes à l'occasion de la bénédiction et de l'inauguration des nouvelles usines construites par la Compagnie de Pulpe.

C'est grâce à cette industrie si notre ville a pris un essor aussi considérable depuis quelques années.

Tous les citoyens devraient rivaliser de zèle pour témoigner leur reconnaissance aux entrepreneurs directeurs et actionnaires de la Compagnie.

UNE ILLUMINATION

de la ville fait partie du programme de la fête. Je désirerais que toutes les maisons soient illuminées vendredi soir. Cela ne coûte rien, ou presque rien, un peu de trouble seulement. En règle générale, pour illuminer une maison, il suffit de coller du papier de couleur dans les chaussons et de mettre des lumières en arrière.

Tous les citoyens devraient être capables de faire cela.

Vendredi soir à 8 heures, les ministres, les directeurs de la Compagnie de Pulpe et les distingués visiteurs que nous aurons ce soir là feront le tour de la ville en voiture et admireront l'illumination. Bon nombre de citoyens ont déjà commencé leurs préparatifs.

Je vous invite spécialement à observer la journée de samedi comme jour de fête civique. Il y aura grand-messe à 9 heures, à la Cathédrale, bénédiction à 11 heures aux usines et adresse aux ministres à 24 heures au Patinoir.

Rendez-vous en foule à toutes ces démonstrations.

Votre très dévoué,
Edmond Savard,
MAIRE.

Chicoutimi, 24 Nov. 1903.

1903: octobre

Ouverture du second moulin construit au coût total de \$1,500,000. Il est, à l'époque, le plus grand moulin de pulpe mécanique au monde.

1904: février

Fondation du syndicat des ouvriers de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. Il est affilié au syndicat catholique dont l'âme dirigeante est Mgr Eugène Lapointe.

1906

Difficulté entre la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi et la ville de Chicoutimi. Cette dernière s'apprête à construire un pont sur la rivière Chicoutimi et veut utiliser pour cela un terrain sur lequel la compagnie avait

prévu la construction d'un bâtiment pour recevoir le nouveau pouvoir hydro-électrique. Après plusieurs procédures légales, la compagnie conclut une entente à l'amiable avec la ville.

1909

Achat par la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi de la Compagnie de Pulpe de Ouïatchouan fondée par Damase Jalbert en 1900. C'est la première fois que la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi fait des investissements à l'extérieur de Chicoutimi. Ce moulin, le troisième de cette compagnie, sera béni, en 1910, par Mgr Michel-Thomas Labrecque, troisième évêque du diocèse de Chicoutimi.

La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi améliore le moulin construit en 1897. Elle augmente le pouvoir moteur des turbines, remplace les meules et creuse un nouvel étage dans le roc. Elle accroît ainsi la capacité de production du premier moulin du tiers.

1910

La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi devient la plus importante compagnie de Pulpe du Canada tant par la production que par les profits réalisés.

1912

Construction de nouveaux moulins afin d'augmenter la production. Elle érige une usine de machine, une fonderie, un hangar à marchandises ainsi qu'un bâtiment pour la Fédération ouvrière de Chicoutimi.

1913: octobre

Obtention de nouvelles lettres patentes qui permettent à la compagnie de porter son capital-actions de \$1,000,000 à \$7,500,000.

1914

J.-E.-A. Dubuc part à la recherche de capitaux anglais après avoir échoué en France. Il obtient de \$16,000,000 à \$18,000,000.

1915: 5 mai

Fondation de la North American Pulp and Paper Company dont fait dorénavant partie la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. Une partie de cette compagnie est contrôlée par des intérêts américains. Dubuc en devient président et c'est de ce jour que date le nom de "Roi de la pulpe".

1916: 3 avril

La Ha! Ha! Bay Sulphite Company reçoit ses lettres patentes. Cette usine produira de la pâte chimique. Elle sera construite et mise en opération en 1918. Elle est à l'origine de la fondation de Port-Alfred.

1919

Achat de l'usine de pulpe chimique de Chandler, la St. Lawrence Pulp and Lumber Corporation, par J.-E.-A. Dubuc. Elle portera le nom de Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, division Saint-Laurent.

22 mai

Fondation d'une nouvelle compagnie: la North American Pulp and Paper Company fait place à la Compagnie de Pulpe et de Pouvoirs d'Eau du Saguenay. Dès son organisation, elle émet pour \$5,500,000 d'obligations.

1921

Début du déclin des activités de la compagnie à la suite de l'abolition de la régie des prix au Canada et aux Etats-Unis, de la reprise de la concurrence des pays scandinaves avec l'amélioration de la situation dans le domaine de l'expédition et de la fin de la guerre.

1922

Emissions de bons à court terme pour une valeur de \$2,900,000 par la Compagnie de Pulpe et de Pouvoirs d'Eau du Saguenay à l'intention de ses créanciers. Ces obligations

sont achetées par Price Brothers de Jonquière et Consolidated Paper.

1923

Démission de J.-E.-A. Dubuc du comité exécutif de sa compagnie. Dubuc part pour l'Angleterre pour coopérer avec Frederick Becker, mais la Becker & Company de Londres fait faillite entraînant avec elle celle de la Ha! Ha! Bay Sulphite Company de Port-Alfred et de l'usine de Chandler qui a été vendue à la Ha! Ha! Bay Sulphite Company en mai 1922.

1924: 15 mars

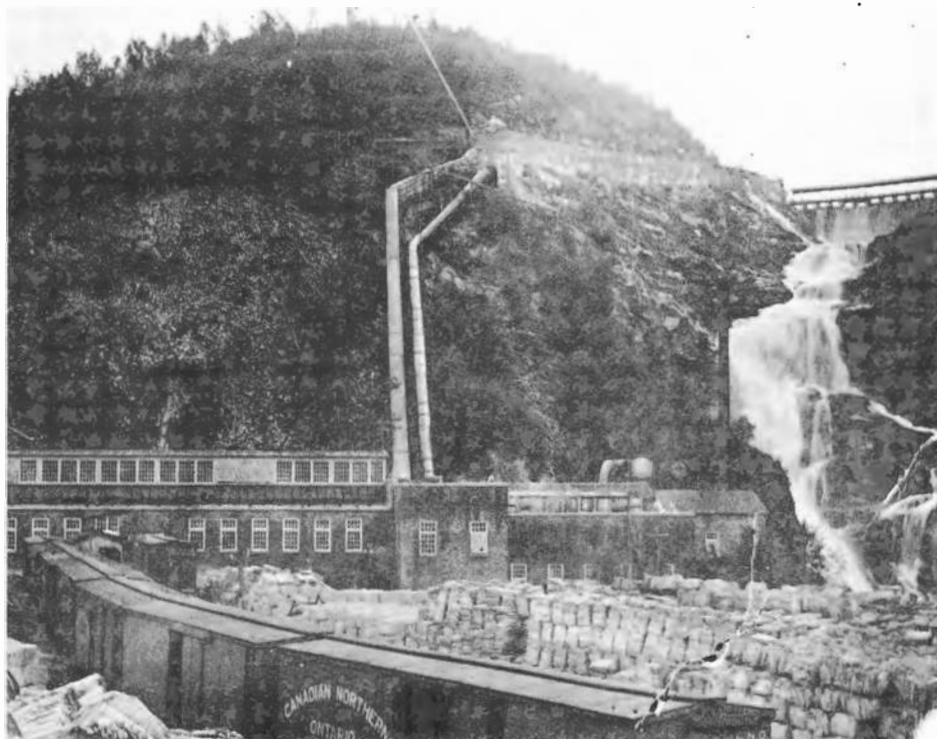
Mise en liquidation de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.

1925: 5 juin

Réorganisation de la Compagnie de Pulpe et de Pouvoirs d'Eau du Saguenay et création des Fabriques des pâtes et papiers du Québec.

1927: 3 octobre

Achat des Fabriques des pâtes et papiers du Québec par Price Brothers. C'est la fin des entreprises de Dubuc à Chicoutimi. 



Val-Jalbert vers 1910.

(Photo Société historique du Saguenay).

ENTREVUE AVEC M. ANTOINE DUBUC

Petite histoire de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi et de la famille Dubuc

Propos recueillis par Gaston Gagnon

S- M. Dubuc, comment votre père est-il venu à être associé à la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi?

D- Mon père est arrivé ici en 1892, à l'âge de 21 ans, comme premier gérant de la première succursale d'une banque au Saguenay: la banque Nationale. M. Guay — Jos Guay comme on l'appelait — un des clients, venait souvent consulter mon père, pour son projet de construire un moulin de pulpe à Chicoutimi. Jos Guay avait trouvé un financier à Albany dans l'État de New York, si je me rappelle, mais au bout de six mois cet Américain a changé d'idée. Alors Jos Guay est arrivé — je suppose — bien découragé à la banque, pour consulter mon père. Mon père lui aurait dit: "Pourquoi qu'on ne cherche pas du capital local?" Et M. Jos Guay a trouvé l'idée très bonne. "Bien, dit-il, M. Dubuc, je suis tout à fait satisfait de votre conseil mais il n'y a pas de meilleur homme que vous à Chicoutimi aujourd'hui, pour faire ça. Pourquoi ne venez-vous pas m'aider?" C'est alors que mon père est entré dans le mouvement pour construire un moulin de pulpe à Chicoutimi.

S- Pourquoi Joseph-Dominique Guay voulait-il construire un moulin?

D- Bien je suppose qu'il voyait les avantages locaux de la région: la forêt, puis le pouvoir d'eau presque au même endroit. Réunir ces deux ressources naturelles-là était tout à fait un principe économique que M. Guay a vu et qu'il a voulu exploiter. C'est ce que je déduis du pourquoi il a voulu faire ça.

S- Comment se sont-ils pris pour réaliser leur projet?

D- Pour réaliser leur projet, ils ont fait souscrire à des citoyens de Chicoutimi des actions, \$500 d'actions chacun.

S- C'était essentiellement des Canadiens français?



Antoine Dubuc, chez lui, rue Sydenham, 1980.

(Photo Jacques Desbiens).

D- Tous, je dirais trois ou quatre de Québec; les autres de Chicoutimi.

S- N'y avait-il pas également un dénommé Schilde de l'État de New York?

D- Ça c'était le financier que M. Guay est allé voir le premier, avec qui il a commencé à travailler.

S- Pour réaliser leur projet, les directeurs de la Compagnie de Pulpe avaient

acquis un pouvoir d'eau sur la rivière Chicoutimi et des concessions forestières. Où se trouvaient-elles ces concessions?

D- Les concessions étaient, je dirais, le bassin de drainage de la rivière Moncouche, au sud de Chicoutimi.

S- Votre père, à un moment donné, a rencontré Eugène Tremblay qui est devenu surintendant des opérations forestières de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. Est-ce que vous savez comment il l'a rencontré?

La maison Côté, Boivin recevait vingt chars d'avoine par semaine pour monter au dépôt de Laterrière.

D- Non.

S- On m'a laissé dire qu'il travaillait pour B.-A. Scott à Roberval.

D- Je ne suis pas au courant.

S- C'était quelqu'un que vous avez connu personnellement?

D- Très intimement.

S- Parlant de son père, Mme Blandine Larouche m'a indiqué entre autres que ce dernier, dans les meilleures années de la compagnie, avait près de 6,000 hommes sous sa charge. Qu'en pensez-vous?

D- Je sais qu'en hiver, la maison Côté, Boivin recevait vingt (20) chars d'avoine par semaine pour monter au dépôt de Laterrière, puis de là, distribuait ces marchandises à la rivière à Mars, à la rivière Ha! Ha!, à la rivière Moncouche, à la rivière Cyriac. Il est tout à fait possible qu'il y ait eu autant de monde sous sa charge.

S- Sa mort prématurée a dû être une perte énorme pour votre père?

D- J'étais à Chandler. Mon père était bien affecté parce que c'était un meneur d'hommes et, l'expression est peut-être saguenayenne, mais il était "précautionneux", toujours prêt d'avance. J'ai fait un voyage d'exploration avec lui sur la rivière Péribonka . . .

S- Vous avez mentionné précisément trois moulins: celui de Chicoutimi, celui de Port-Alfred et de Chandler.

D- Et de Val-Jalbert.

S- C'était des filiales de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi?

D- Port-Alfred n'était pas une filiale de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi; les autres l'étaient.

S- Qu'est-ce qu'on fabriquait à Port-Alfred?

D- À Port-Alfred, on fabriquait une autre sorte de pulpe: on faisait de la pulpe chimique, de la sulfite. C'était une construc-

tion qui avait été érigée à la demande de l'Amirauté britannique durant la guerre de 1914-1918 alors que les sous-marins allemands coulaient tellement de bateaux apportant du coton à l'Europe. Le coton était la matière première pour faire de la poudre et la cellulose du bois, que le procédé de cuisson sulfite produit; elle a les mêmes qualités chimiques et physiques que la cellulose du coton.

S- Cette usine a été construite dans les années 1914-1918?

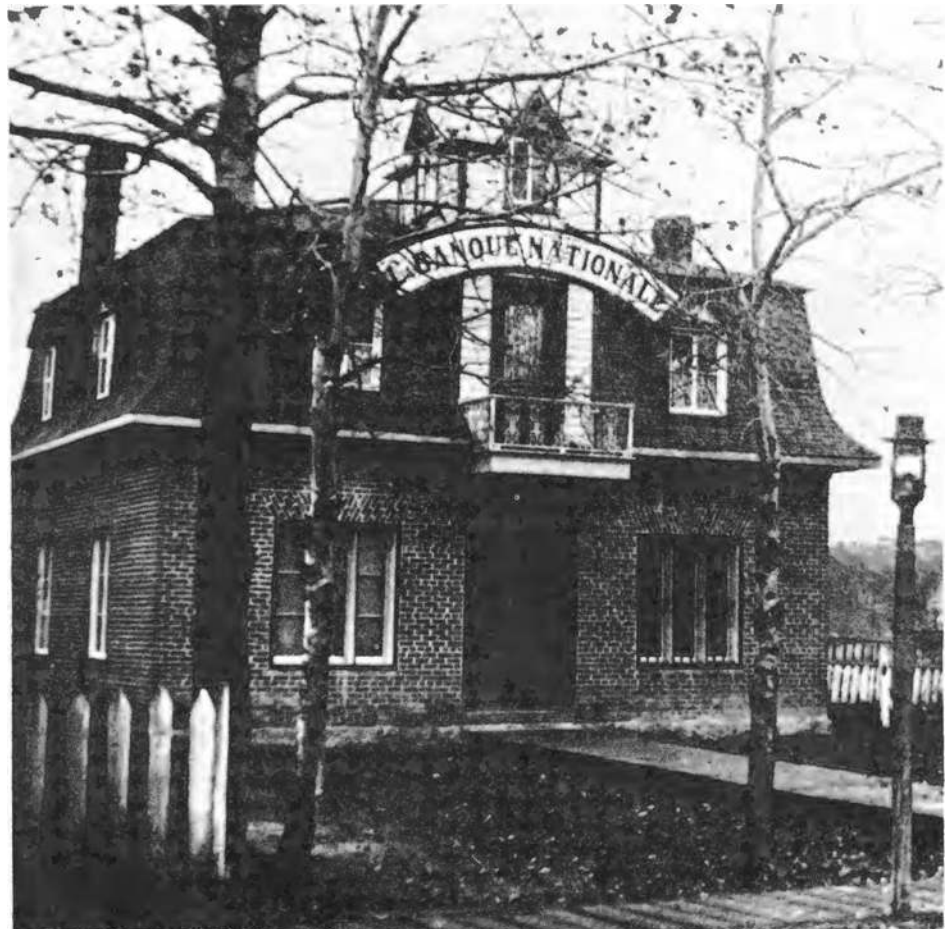
D- Dans les années 1915 ou 1916. Elle a commencé à produire en 1916, je crois.

S- Au niveau des fonctions spécifiques de chacun des moulins, est-ce que vous pourriez nous dire qu'elle était la fonc-



J.-E.-A. Dubuc.

(Photo Société Historique du Saguenay.)



La banque Nationale à Chicoutimi sur la rue Racine vers 1900.

(Photo Archives nationales du Québec, dépôt régional Saguenay-Lac-Saint-Jean.)

L'achat de Val-Jalbert et de Chandler, presque un roman.

tion de ces moulins; par exemple, le moulin de 1898, sa fonction était-elle différente du moulin construit en 1903?

D- Non. Les trois moulins de Chicoutimi étaient trois moulins produisant absolument le même produit, la pulpe mécanique humide.

S- On transportait de l'usine au bassin par chemin de fer?

D- Il y avait un petit chemin de fer électrique entre l'usine et le bassin.

S- Quand votre père a-t-il construit ce chemin de fer?

D- Mon père a construit le chemin de fer Roberval-Saguenay, au début il s'appelait le chemin de fer de la Baie des Ha! Ha!, en 1908. Le chargement de la pulpe — on parlait toujours de la pulpe — à Saint-Fulgence, était très dispendieux. Il fallait mettre les ballots de pulpe sur des goélettes ou sur des chalands au bassin, les remorqueurs les apportaient en face de Saint-Fulgence, au Grand Remous, où les océaniques étaient ancrés. Ça faisait une manipulation très dispendieuse. Et mon père, qui n'avait pas l'influence politique voulue pour obtenir qu'on creuse un chenail jusqu'à Chicoutimi, a été obligé de bâtir le chemin de fer Roberval-Saguenay pour avoir les océaniques à quai à Bagotville.

S- C'est une question qu'on a longtemps discutée?

D- Voyez-vous, monsieur, on avait une voie navigable possible pour les gros navires mais toutes les influences politiques étaient pour la Compagnie Price. Les députés et les ministres à Québec n'avaient pas grand confiance en des petits Canadiens français dans l'industrie, dans ces temps-là, et la Banque de Montréal contrôlait le gouvernement, bien sûr.

S- Qui représentait à Chicoutimi les intérêts de la Compagnie Price?

D- Il y avait l'avocat Louis-de-Gonzague Belley. Le juge de la région, le juge).-A. Gagné, était allié à L.-de-G. Belley — je crois que Mme Belley et Mme Gagné étaient sœurs — et c'est par eux que toute l'influence des Price se faisait sentir à Chi-



Eugène Tremblay, chef des opérations forestières de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, 1911.

(Photo Société historique du Saguenay).

coutimi. Mon père a même publié une étude je ne sais pas si c'est un opuscule ou plusieurs articles dans les journaux intitulée "la justice à Chicoutimi", démontrant que toute la justice était contrôlée par la Compagnie Price.

S- Tout à l'heure, vous avez parlé de l'usine de Port-Alfred. Quand votre père a-t-il acheté Val-Jalbert et installé des usines à Chandler? Et pourquoi d'ailleurs, ces usines?

D- Ca, c'est presque un roman. Durant la guerre de 1914-1918, les Américains se sont emballés, non pas nécessairement des manufacturiers de papier mais des financiers, à bâtir des moulins de papier et de pulpe au Québec et en Ontario. Une maison de finances de Philadelphie, a bâti un moulin de pulpe-sulfite à Chandler. N'étant pas manufacturiers, ils l'ont très mal situé, rendant ainsi son opération très dispendieuse. À tout événement, le moulin achevait d'être

construit et ils se sont adressés à un avocat de Chicoutimi, qui avait toujours fait une lutte énorme contre mon père, s'il ne pouvait pas leur conseiller quelqu'un.

S- Comment s'appelait cet avocat?

D- L'avocat Alain. Alors mon père est invité à être gérant du moulin de Chandler. Il accepte avec des conditions assez respectables et c'est ainsi que mon père est devenu gérant du moulin de Chandler. Et là, ce qui s'est passé, je ne m'en rappelle pas exactement, mais les financiers de Chandler ont trouvé l'organisation de mon père tellement épatante qu'ils ont dit: "On va vous financer et on va grossir ça". Alors La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi est entrée dans un consortium qu'on a appelé le North American Pulp and Paper, où mon père était président. Ce consortium comprenait les usines de Chandler, Val-Jalbert et Chicoutimi, et quelques autres compagnies de mon père.

S- Est-ce que ça été la même chose pour Val-Jalbert? Au fait, d'abord, en quelle année votre père a-t-il acquis Val-Jalbert et pourquoi?

D- C'est plus tôt que Chandler. C'était un petit moulin de pulpe, propriété d'Américains de l'État de New York qui ont vendu à mon père leurs actions. Mais je voudrais profiter de l'occasion, en parlant de Val-Jalbert, de contredire une calomnie qui a été faite à mon père, elle a même été écrite, donc que mon père avait fait vendre les usines de Val-Jalbert à l'enchère à Roberval et qu'il avait acheté cela pour quelque mille piastres. La vente à l'enchère à Roberval a eu lieu, ça c'est vrai. Mais moi, j'ai vu dans les documents qui sont rendus aux Archives nationales du Québec, les sommes d'argent que mon père avait payées aux actionnaires. Je sais, d'un autre côté, puis je l'ai vu mis en pratique plusieurs fois, qu'il n'y a rien comme une vente à l'enchère pour nettoyer un titre parfait d'une compagnie. Je sais que certaines gens qui ne sont pas capables de radier certaines hypothèques, par exemple, font vendre leur maison pour les taxes puis les rachètent eux-mêmes pour nettoyer. Alors je suppose que la vente à l'enchère à Roberval a été un acte nécessaire, comme celui-là. Mais c'est une supposition. Mais mon père n'a pas acheté Val-Jalbert pour quelques années de taxes en retard, il était

Chaque saison, le commerce changeait.

propriétaire des actions quand il a fait cet achat-là.

S- Au niveau des salaires payés par la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, celle-ci n'émettait-elle pas des chèques de différentes couleurs: blanc pour le loyer, bleu pour acheter des marchandises, etc.?

D- Je crois qu'on confond le système des pitons durant le chômage avec les salaires. Les Price, eux, ont toujours payé leurs employés avec du papier de leur maison qui avait circulation uniquement dans leurs magasins; mais il n'y avait pas de couleurs différentes — j'en ai même un échantillon ici que je pourrais vous montrer. Alors mon père a eu, je dirai pour ses relations publiques avec Price, le malheur de payer ses employés en argent. Je pense que c'était la première fois que les gens du Saguenay voyaient de l'argent; ils avaient toujours eu les pitons de Price.

S- Donc, ils pouvaient, à partir de là, aller acheter n'importe où, alors qu'avant, ils étaient confinés aux seuls magasins de la Compagnie Price. Est-ce que vous pourriez nous parler un peu du commerce qu'il y avait durant cette période des années 1910 ou 1920 à Chicoutimi?

D- D'abord pour comprendre comment le commerce marchait à Chicoutimi dans ce temps-là, il ne faut pas oublier qu'on n'avait pas de routes pour nous apporter des produits à chaque semaine; le train est arrivé en 1893. Dans ma famille, par exemple, ma mère faisait ses provisions pour les Fêtes, au début de novembre, à Québec et le dernier bateau, vers le 15 novembre environ, apportait les provisions d'hiver. Les marchands de Chicoutimi étaient condamnés à faire la même chose. C'était un commerce absolument, je dirai, saisonnier; chaque saison, le commerce changeait. Tandis qu'aujourd'hui, il n'y a plus de saisons dans nos épiceries.

S- Vous parlez des marchands de gros. La maison Côté-Boivin n'a-t-elle pas été mise sur pied par votre père?

D- Pas directement. Côté-Boivin a été mise sur pied par M. Elzéar Boivin qui était arpenteur et M. Onézime Côté de Bagotville. Presque aussitôt que la maison a été en

marque, M. Côté a vendu ses actions à mon père et, plus tard, mon père a acheté les actions de M. Boivin aussi.

S- Ça été la première maison de gros, ici, à Chicoutimi?

D- Je ne pourrais pas vous le dire, mais sûrement pour ce qu'on appelait dans ce temps-là le commerce à la poche . . .

S- Qu'est-ce à dire?

D- C'était fournir, en marchandises, tous les besoins de nos cultivateurs: le blé, l'avoine, même le sucre, la cassonade, la mélasse en tonne; aussi leurs besoins d'engrais et de nourriture pour leurs animaux, c'est ce qu'on appelait le commerce en poche.

S- Les marchandises pour les chantiers de votre père devaient provenir également de la maison Côté-Boivin?

D- La maison Côté-Boivin a toujours fourni les opérations forestières de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.

S- Votre nom a souvent été associé au téléphone Saguenay-Québec . . .

D- La compagnie de téléphone, c'est encore une création des frères Guay; ils étaient trois dans le téléphone et ils avaient bâti le téléphone pour opérer dans la ville de Chicoutimi. Si ma mémoire est assez fidèle, il a fonctionné en 1896 je crois. L'abbé Thomas Roberge a fait écouter à sa mère, à la Rivière-du-Moulin, une pièce qui se jouait au Séminaire, par deux téléphones ouverts.

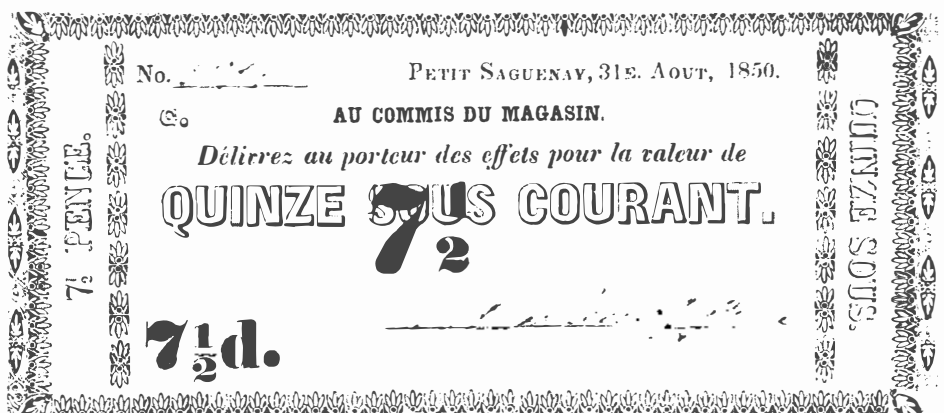
Et en 1908, mon père a acheté le téléphone. D'abord pour ses opérations forestières: à ce moment-là, il avait des limites sur la rivière à l'Ours, dans le nord et il avait des chantiers à Saint-Fulgence aussi; puis, il a développé le téléphone dans toute la région. Moi, j'ai racheté le téléphone en 1923. Durant la dernière année où mon père était président de la Compagnie de Téléphone et de la Compagnie de Pulpe, le financement des opérations forestières était difficile et il n'avait pas d'argent pour faire sa provision de bois pour l'année suivante. Alors, il avait transporté à M. Jos Tremblay Alexis, le père du Dr William Tremblay d'ici, les actions du téléphone en garantie, puis M. Tremblay a fait les chantiers pour mon père et malheureusement mon père n'a pas pu le payer et moi, j'ai eu la chance de racheter les actions de M. Tremblay. Dans ce temps-là également, il y avait deux téléphones dans la région; un homme d'affaires était obligé d'avoir deux appareils dans son bureau. À cette époque, on appelait ça le téléphone du centre et le téléphone Dubuc.

S- À qui appartenait le téléphone du centre?

D- À quelque trente (30) coopératives. Chaque paroisse de la région possédait sa coopérative et quelques paroisses avaient trois ou quatre coopératives, une coopérative par rang. Alors quand j'ai commencé à faire des transactions pour acheter, je travaillais avec 21 coopératives.

S- Et c'était en pleine crise, non?

D- C'était en 1927-1928.



Spécimen des fameux "pitons" de la Compagnie Price.

Il y a deux facteurs qui ont causé la faillite de La Compagnie de Pulpe: le facteur financier et le facteur scientifique.

S- Pour revenir à la Compagnie de Pulpe, vous avez parlé, tantôt, des difficultés financières de votre père en 1923. Qu'est-ce qui a causé, en fin de compte, la faillite de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi?

D- Il y a deux facteurs: il y a le facteur financier et je dirai, il y a le facteur scientifique. Financier: les industries de mon père étaient toutes très vulnérables parce que mon père n'a jamais eu un sou, à lui, quand il avait une piastre, il en dépensait deux. Alors toutes ses industries étaient bâties avec de l'argent emprunté. Un facteur de sécurité, lorsqu'on considère aujourd'hui que quand on a plus de 50% d'emprunt, on doit avoir au moins 50% de capital investi; mon père c'était 10% puis 90% monsieur. Alors, étant vulnérable, comme cela, l'amélioration scientifique de la production de la pulpe a été le facteur principal. Ca l'air ridicule de dire cela aujourd'hui, mais quand on chargeait un navire de 10,000 tonnes de pulpe dans le Grand Remous à Saint-

Fulgence, il y avait à peu près 50% d'eau qu'on envoyait en Angleterre parce que la pulpe était un produit humide où il y avait de 50 à 70% d'eau. Il y avait un autre facteur: c'est que, dans ce temps-là, l'industrie du journal voulait avoir ses moulins de papier à côté des presses des journaux, comme c'est encore le cas en Angleterre. Alors les États-Unis ont décidé de faire des moulins de papier près de la forêt pour ne pas avoir la peine de faire sécher la pulpe mécanique et de la remettre en pâte pour la mélanger à la sulfite pour en faire du papier. Price, qui avait un moulin de pulpe à Jonquière, a profité de cette expérience et a bâti le premier moulin de papier à Kénogami. Mon père aurait peut-être voulu ou dû faire la même chose, mais il n'avait pas les mains libres. Tous ces agrandissements de moulins avaient été effectués avec des argents empruntés en Angleterre. Alors les Anglais ne voulaient pas perdre leur fournisseur de pulpe parce que le moulin de Chicoutimi fournissait, je dirai, presque toute la ville de

Londres et toute la ville de Paris en matière première pour les moulins de papier d'Europe. Il a été obligé de conserver sa pulpe humide. C'est les deux grandes causes: soit, sa vulnérabilité financière et l'invention du moulin de papier près de la forêt qui mettait fin à l'expédition de la pulpe mécanique. On l'utilisait tout de suite, en la mélangeant avec la sulfite pour faire du papier.

S- Price n'avait pas ces problèmes au niveau financier?

D- Aucun.

S- Où prenait-il son argent?

D- Sir William Price, qui malheureusement est mort ici à Jonquière, était un neveu des deux fondateurs de Price Brothers de Chicoutimi et d'après l'histoire financière que j'ai pu lire, il était énormément riche et ses moulins produisaient à profit.

Les entrepôts de la maison Côté, Boivin & Cie. vers 1910.

(Photo Société historique du Saguenay.)



En 1921, presque tous les moulins de papier étaient en sérieuses difficultés.

S- Le Saguenay a contribué à faire leur richesse . . .

D- Et toute la finance de la rue Saint-Jacques était ouverte aux demandes de M. Price.

S- C'était la Banque Royale; il était directeur de la Banque Royale, non?

D- Je ne pourrais pas vous dire monsieur. Mais là encore, c'est un des facteurs que j'aurais dû mentionner. Durant cette crise de 1921 du papier, presque tous les moulins de papier étaient en sérieuses difficultés financières et plusieurs ont failli, même la maison Price a failli, mais celle-ci n'a pas changé de mains, elle a été sauvée par la famille Price d'Angleterre, laquelle a empêché une filiale de la Compagnie Alcan de prendre le contrôle sur cette industrie. Sir Herbert Holt, qui était président de la Banque Royale, avait prêté beaucoup d'argent à tous ces moulins-là, surtout durant la guerre 1914-1918, où la consommation du papier a doublé presque aux États-Unis. Et comme il avait réussi quelque 15 ans plus tôt à faire le "merger" du sucre à Montréal, il a essayé de faire le "merger" du papier au Québec. Alors, il a voulu acheter l'entreprise de mon père et il lui aurait offert 30 millions de dollars, mais mon père a refusé. Il a voulu acheter celle de Price. Sir William Price venait de mourir, un an ou deux plus tôt, mais son fils Jack, qui était peut-être un peu jeune — il avait 21 ou 22 ans, peut-être 25 ans — n'a pas voulu vendre non plus. Sir Herbert Holt, en fin financier, l'a nommé directeur de la Banque Royale au département de pulpe et papier. Le moulin de Donnacona a fait faillite. Herbert Holt lui dit: "M. Price, voulez-vous aller acheter le moulin? — Je n'ai pas d'argent, lui répondit-il. — Je vous en prêterai". Un autre moulin a fait faillite au Nouveau-Brunswick, à Bathurst... je crois, en tout cas, un autre. Une fois que Price a été endetté de 2 à 3 millions de dollars, il lui a tordu le cou et il l'a mis en faillite. Il s'est emparé d'une dizaine de moulins mais a manqué son coup pour faire son "merger". Il a conçu la Canada Paper, et a voulu aller reprendre la clientèle de France et d'Angleterre, mais les Anglais et les Français lui ont dit: "On veut pas avoir un seul fournisseur; jamais on n'acceptera vos propositions". Quand l'un des grands propriétaires de papier de Paris que j'ai rencontré m'a dit: "Jamais, on n'achètera de papier", alors ils sont

allés se faire bâtir ou se sont bâtis des moulins mécaniques en Finlande pour remplacer la pulpe de Chicoutimi et d'autres ont fait venir du bois de Suède et Norvège et ont fait de la pulpe en France.

S- La faillite de votre père a mis à pied combien d'employés?

D- J'étais revenu de Chandler, moi, en 1922. Je dirais à peu près 500, en saison estivale. En hiver, il y avait les chantiers qui prenaient beaucoup plus de monde. Mais ce n'était pas des employés directs de la compagnie; c'était tous des contracteurs, comme on les appelait: des Jos Tremblay Alexis, des John Murdock.

S- Ils se retrouvaient en chômage?

D- Effectivement monsieur, et pour sortir du chômage, pour leur trouver de l'ouvrage, mon père a amassé dans la caisse de la ville de Chicoutimi tous les octrois de

chômage qui se donnaient de Québec et d'Ottawa; il a organisé les travaux publics faisant travailler les ouvriers chacun dans leur métier et chacun était payé en pitons de la ville et c'est là qu'il y avait les trois couleurs: le blanc, le rose . . . Le blanc, disons que c'était l'argent qui circulait en ville; les marchands ramassaient ces coupons pendant 8 à 10 jours et quand les octrois arrivaient d'Ottawa ou de Québec, ils étaient déposés à la banque au crédit de la ville de Chicoutimi et tous les marchands allaient se faire payer leurs coupons.

Le coupon rose, c'est lui qui a été le grand sauveur des propriétés à Chicoutimi, monsieur. Presque partout au Canada, les gens qui avaient des propriétés en location ont perdu leurs propriétés parce que les chômeurs ne pouvaient pas payer leur loyer, parce que les chômeurs étaient locataires, tandis qu'avec le coupon rose... Le coupon rose n'avait circulation qu'au bureau de la ville de Chicoutimi, alors des chômeurs, pour avoir de l'argent, il fallait qu'ils aillent



Antoine Dubuc, 1980.

(Photo Jacques Desbiens).

Le coupon rose a été le grand sauveur des propriétés à Chicoutimi.

au bureau de la ville. Ils s'en servaient pour payer leur loyer d'abord et le surplus, ils allaient chercher de l'argent à la ville et le propriétaire allait à la ville pour se le faire changer mais la ville lui disait: "Tu paies tes taxes avant, mon ami". Toutes les taxes se payaient et la population de Chicoutimi n'avait pas un sou pour faire venir, comme c'était encore la mode dans ce temps-là, de chez Eaton ou chez Dupuis, par le commerce par catalogue: alors ça augmentait le commerce de tous nos marchands. Il y avait enfin une autre couleur, quand on avait besoin absolument d'argent. Là, il fallait aller voir le trésorier de la ville et il fallait se confesser pourquoi il fallait le payer en argent, celui-là. Cela a fonctionné pendant 4 à 5 ans.

S- On a publié dernièrement, il y a un an, un roman intitulé *Mariange ou Augustine* et qui fait référence à votre famille. Donnez-nous votre impression de ce livre?

D- Au point de vue littéraire et au point de vue social, j'ai aimé le livre. Mais au point de vue mensonges et calomnies contre mon père et ma mère, j'ai été scandalisé. Quand j'ai vu Mme Désy, je lui ai demandé pourquoi elle avait inventé des choses pareilles et avait fait imprimer que les faits relatés dans son volume étaient des choses vécuës, réelles. Elle s'est excusée en disant que c'était la faute de son éditeur. Je lui ai répondu poliment que je trouvais surprenant qu'un écrivain ne puisse vérifier l'impression, n'était pas libre de faire ce qu'il veut de ce qu'on imprime dans son livre; d'un autre côté, je savais, elle me l'avait dit elle-même, qu'elle avait choisi toutes les photos de la famille Dubuc. J'ai laissé tomber la chose, bien peiné de voir des choses semblables écrites.

S- Concernant justement votre famille, quels étaient les amis qui composaient l'entourage familial?

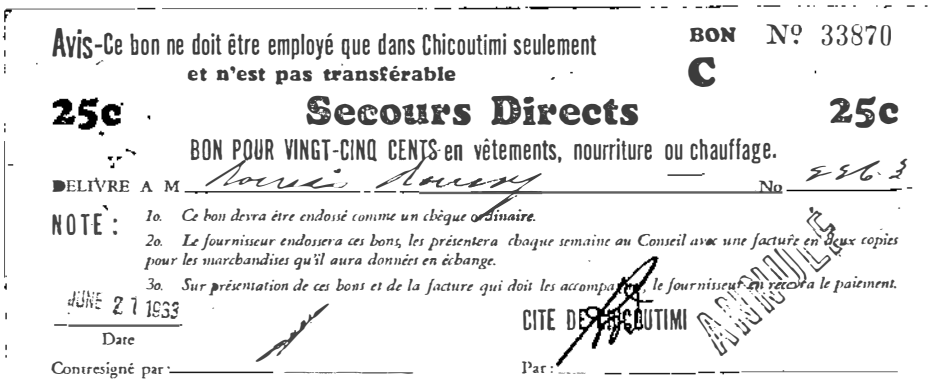
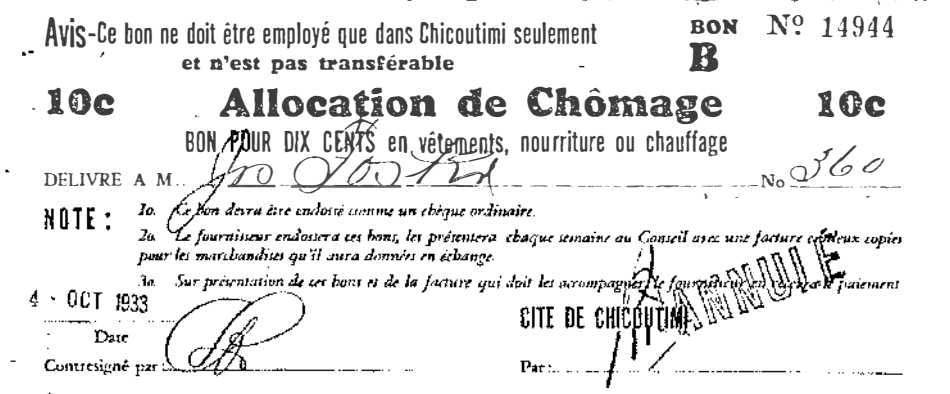
D- Mon père était un homme un peu solitaire. D'abord, il n'avait pas le temps de se distraire. Avoir des amis pour aller à la chasse, à la pêche, ou jouer aux cartes ou "prendre un coup", il n'a jamais eu le temps. Il n'a eu qu'un ami qu'il a fréquenté: c'était Mgr Lapointe et quelquefois, à la maison, on voyait M. Gosselin. Il était tellement occupé, voyageant beaucoup, qu'il n'avait pas beaucoup de temps de tenir compagnie

à des amis. Malheureusement pour mon père et pour ma mère, c'étaient des étrangers au Saguenay — ils venaient tous deux du comté de Bagot — ils n'avaient aucun parent ici à Chicoutimi excepté que mon père avait un frère et ma mère, une soeur, Léonard Dubuc et R.-H. Beaulieu; ils étaient tous les

deux voisins chez nous. Il y avait un petit cercle de famille d'étrangers saguenayens.

S- En quoi consistait la vie familiale proprement dite des Dubuc?

D- La vie familiale était très très unie



Différents spécimens des bons d'allocation de chômage.

Le climat extérieur de la maison était la grande obsession familiale.

et admirable, mais on manquait notre père énormément. Il était toujours parti; il allait en Europe deux fois par année et c'était un homme qui, plutôt que de répondre à une lettre, il partait pour Ottawa, il partait pour Québec, il partait pour New York. Surtout, c'était l'atmosphère de la maison; faut l'avoir vécu pour penser que ça existe. C'est que le climat extérieur de la maison était la grande obsession familiale parce que toute l'industrie de mon père était affectée par le climat. En hiver, on priait le Bon Dieu pour avoir assez de neige, pour que ça aille bien dans les chantiers, que le bois se fasse bien; puis quand on avait réussi, il y avait trop de neige, les chevaux s'embourbaient. Après ça, c'était la drave; il fallait de l'eau pour la drave. Puis en hiver le moulin était fermé presque parce qu'il n'y avait pas d'eau dans la rivière. Alors, on priait le Bon Dieu pour avoir le printemps de bonne heure pour que les ouvriers rentrent au moulin. A cause du téléphone et de la lumière, les tempêtes de tonnerre et d'éclairs, ça inquiétait toute la famille. Alors on était toujours dans le baromètre et le thermomètre. Puis après ça, notre père était en Europe, traversait l'océan deux fois par année, son bateau va-t-il subir une tempête? Il a failli périr à bord du Titanic: mon père avait sa chambre réservée sur le Titanic et cinq minutes avant que les responsables du bateau enlèvent la passerelle, il est débarqué. C'est Sir William qui lui a sauvé la vie. Quand La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi s'est installée au Bassin, M. Price occupait tout le Bassin. Il n'en était pas propriétaire; il n'était propriétaire que du côté ouest et du côté est, il était "squater", il s'était emparé de ça sans titre. Pour que mon père puisse charger ses goélettes il lui fallait... Alors ça été un procès pendant une dizaine d'années et ça s'est réglé en Angleterre, au Conseil Privé. Ça s'était plaidé la veille du départ du Titanic, la semaine avant, et l'un des avocats de mon père au Conseil Privé lui avait permis de partir mais a changé d'idée. Il a dit: "J'ai encore besoin de vous" et l'a envoyé chercher pour le sortir du Titanic.

S- Vous parlez de l'atmosphère familiale. L'éducation que vous avez reçue, c'était une éducation rigoureuse? En quoi consistait-elle?

D- Ma mère était une personne instruite qui s'occupait de nous donner des belles manières d'abord, et un peu d'amour

de la lecture, tandis que mon père était un homme qui avait toute confiance en les prêtres du Séminaire. La parole d'un prêtre, c'était la parole de Dieu; jamais on ne pouvait critiquer un prêtre. Puis, cet esclavage du climat, c'était un peu comme les cultivateurs mais, au moins en hiver, ils sont tranquilles. Nous autres, c'était en hiver et en été.

Mais mon père était d'un optimiste à tout débâter. Un de ses vieux grands amis, Eugène Tremblay, qui s'occupait des opérations forestières, venait deux fois par année à Chandler visiter les chantiers, et la première année on veillait ensemble. "Vous savez, M. Dubuc, c'est délicat pour moi de dire ça, mais votre père, il dit, je l'écoute pas toujours. Si je l'écoutais, il aurait de la maudite misère". J'ai dit: "Comment ça?" — "Ben quand il dit qu'il n'a pas d'argent et que cette année les chantiers vont retarder d'un mois ou bien de deux mois, je ne l'écoute pas, je commence pareil. Si je l'écoutais, il dit, ... Vous savez, il est un peu trop optimiste, votre père".

S- Votre père, un moment donné, a construit une villa, au lac Kénogami. Vous alliez passer tous vos étés là? Que faisiez-vous?

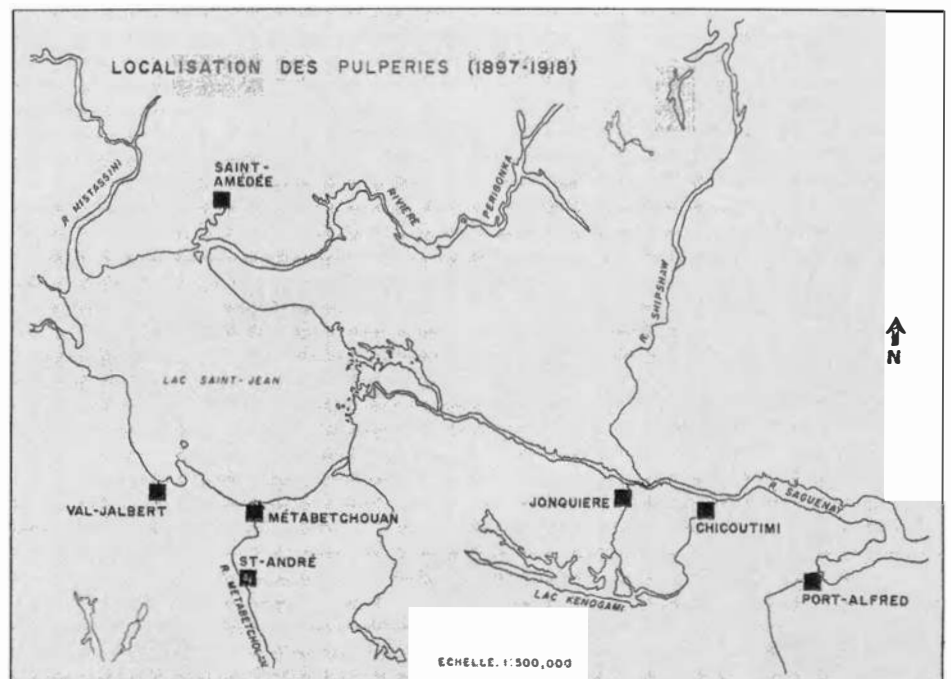
D- Mon père et ma mère avaient un principe d'éducation que pour élever des enfants, il faut qu'ils aient de la compagnie. Il y avait un grand chalet; il y avait les cousins Beaulieu qui étaient 4 garçons — ils sont retournés 4 Jésuites —; il y avait les Boivin, il y avait 3 Boivin — le juge Eudore, le notaire Charles-Eusèbe et un autre, Thomas —; il y avait quelquefois les Gosselin et les Guay — Jean-Joseph Guay et Pierre Guay —. Parfois on était une dizaine de petits gars et une dizaine de petites filles qui passions l'été là. On avait une chapelle et toujours un prêtre pour la messe de tous les matins; et c'était la grande vie de chaloupe, de baignade, puis de chasse et de pêche.

S- Est-ce que c'était la même chose qui se passait à Chandler?

D- À Chandler, ça été la même chose. Quand les Américains ont engagé mon père, l'une des conditions était de lui bâtir une grande maison sur le banc de Pabos.

S- Mgr Eugène Lapointe, vous l'avez connu personnellement?

D- D'abord, j'ai fait mon cours classique ici, à Chicoutimi, et Mgr Lapointe était l'une des âmes dirigeantes du mouvement



(Carte réalisée par Michel Guérin).



Le chalet Villa-Marie et toute la famille Dubuc avec des amis.



Lazarre Villeneuve et la colonie de vacances sur son remorqueur à vapeur.



Vincent de Paul, Anne-Marie et Emilienne Beaulieu, Marguerite Gosselin, Vincent, Marthe et J.-E.-A. Dubuc.



Voyage en Europe, sur le bateau.



Voyage en Europe.



J.-E.-A. Dubuc et Julie-Anna Boivin.

Marie-Ange Desautels, Leonard Dubuc, Simon Lapointe, J.-E.-A. Dubuc, R.-H. Beaulieu, le père Haillard et Mme J.-E.-A. Dubuc.



La maison de J.-E.-A. Dubuc, coin Labrecque et Jacques-Cartier.



En raison de la faillite de La Compagnie de Pulpe, mon père a été un an perdu complètement, c'est la politique qui l'a réveillé.

au Séminaire. Il ne fut pas toujours supérieur mais je l'ai vu comme supérieur plusieurs années.

S- Qu'est-ce qui vous a motivé finalement à continuer le même métier que votre père, soit celui de devenir industriel?

D- C'est un désir que j'ai cultivé tout le temps de mon cours classique. Je n'aimais pas l'étude du tout et je trouvais que je perdais mon temps à apprendre du latin et du grec. Puis arrive la conscription en 1914-1915 — je suis sorti en 1916 — et le Séminaire de Chicoutimi, comme tous les séminaires de la province, pour sauver les finissants de rhétorique, ont fermé les deux philosophies des séminaires et ont invité les élèves qui voulaient continuer leurs deux années de philosophie à prendre la soutane. Et moi qui n'aimais pas l'étude, je n'ai jamais voulu rentrer dans une soutane. J'ai été à New York, à l'Université de Fordham au lieu d'aller au Grand Séminaire de Chicoutimi, pour faire un peu de chimie et pour me préparer à l'industrie de la pulpe. J'ai été un an là et je suis rentré au moulin de Chandler. J'y suis demeuré pendant cinq (5) ans.

S- Est-ce que vous vouliez à ce moment-là prendre la relève de votre père?

D- Je croyais que mon père travaillait beaucoup trop et c'était une aptitude ou une carence de son caractère, il était un peu trop seul. J'avais hâte de venir l'aider.

S- En politique, comment fonctionnait-il?

D- Mon père, comme je l'ai dit au début, était un homme un peu seul. Il n'a jamais fait préparer un discours par un autre; et il parlait très peu et jamais pour ne rien dire. Et il ne faisait jamais une promesse. Je l'ai suivi dans plusieurs campagnes et quand quelqu'un lui demandait quelque chose: "Je vous promets de travailler pour vous l'obtenir". C'est la plus grosse promesse qu'il a faite à un village ou à une ville ou à un comté. Mais il recevait tout le monde très très bien. Je ne veux pas lui enlever sa popularité politique mais ce qui était évident, c'est que la population votait par reconnaissance pour ce qu'il avait fait.

S- Vous parlez de reconnaissance, on voyait en lui le type du Canadien français qui

avait réussi en affaires. C'est juste cette vision?

D- Absolument.

S- Et la faillite, le fait qu'il a failli en 1924, est-ce que pour lui ce fut dramatique?

D- Ah oui! Il a été un an à être perdu complètement; aucune ambition. Il était comme un vieillard de 90 ans qui attend la mort. C'est la politique qui l'a réveillé. D'abord, c'était un homme très actif qui est tombé à presque rien, à rien faire. Alors c'est de même qu'il s'est sauvé. En politique, comme vous le savez, on l'appelait, à Ottawa, le député silencieux; il n'a jamais parlé en Chambre une seule fois. Mais il a fait pour la région deux oeuvres qui paraissent très

peu mais dont les cultivateurs surtout se souviennent. C'était — je ne me rappelle plus le nom de la maladie — mais tous nos troupeaux du Canada souffraient d'une épidémie très dommageable surtout pour le lait. Alors Ottawa avait voté des millions pour tuer toutes ces vaches-là qui étaient malades mais c'était un travail de 10 à 12 ans pour faire le tour du pays. Alors comme toujours à Ottawa peut-être, les Canadiens français passaient après les autres. Alors mon père a trouvé cela révoltant. Un bon jour, il téléphone à mon frère — c'était mon frère Vincent qui était de deux (2) ans plus vieux que moi et qui était plutôt son bras droit politique —, et lui dit: "Écoute, j'arrive à Chicoutimi la semaine prochaine avec le ministre de l'Agriculture d'Ottawa. Je veux lui faire visiter le Saguenay-Lac-Saint-Jean; on va être



Antoine Dubuc à la Vieille pulperie de Chicoutimi, 1980.

(Photo Jacques Desbiens).

La Baie des Ha! Ha! était incluse dans le port de Chicoutimi.

deux jours à visiter la région, et je veux le faire rentrer dans une dizaine de maisons d'habitants mais je ne veux pas rentrer dans une maison où il y a moins de 12 enfants", sans nous dire pourquoi, monsieur. Rien. Alors mon frère et moi lui avons aidé un petit peu, on s'abouche avec les agronomes de la région, faisant ainsi le programme du voyage de mon père. Il s'amène, fait le tour de la région et le ministre Modwell est enchanté et tout marche sur des roulettes. Mon père ne parle pas un mot des vaches malades. Il retourne à Ottawa puis rentre au bureau du ministre. Il dit: "Monsieur, pouvez-vous me procurer ces statistiques: quel est le député qui a le plus d'enfants dans son comté au Canada et quel est le nombre des enfants en bas de 5 ans?" Alors le lendemain matin mon père est appelé au bureau de, il a toutes ses statistiques et c'est le comté Lac-Saint-Jean qui est le premier puis Chicoutimi. Bien, dit-il: "Vos vétérinaires, il m'en faut 25 au Saguenay la semaine prochaine". Il les a eus. Alors c'était une bénédiction, à part de l'effet à long terme. C'était très profitable pour les habitants; je ne sais pas ce qu'ils recevaient, mais ils étaient très bien payés pour la vache qu'on tuait. À propos du port de Chicoutimi, je profite de l'occasion pour réparer la réputation de mon père, calomnié pour le développement du port de Chicoutimi. Quand mon père a fait voter la loi établissant un port à Chicoutimi, il avait inclus la Baie des Ha! Ha! qui était dans le port de Chicoutimi, et quand il a eu son premier vote de 2 millions de dollars, il devait être dépensé partout. Mais l'Alcan a monté la population de Bagotville, en particulier, pour sortir la Baie des Ha! ha! du port de Chicoutimi et ils ont réussi. Mais mon père, dans sa démonstration à Ottawa du



J.-E.-A. Dubuc et J.-D. Moquin, gérant de la Compagnie Electric devant la Première locomotive du Roberval-Saguenay vers 1912.

(Photo Société historique du Saguenay)

port de Chicoutimi, avait montré le port de la Baie des Ha! Ha! Alors des gens ont dit, et ça été écrit, que M. Dubuc avait obtenu des argents pour bâtir le port de Chicoutimi en servant des portraits de Port-Alfred. Alors, on est venu me répéter ça ici et ils ont dit: "M. Dubuc, c'est vrai que votre père a fait ça?" — J'ai dit: "Oui, monsieur, c'est vrai qu'il a fait ça". Regardez la loi qui incorpore le port de Chicoutimi, la Baie des Ha! Ha! y était incluse. Alors les gens de la Baie des Ha! Ha! se sont fait sortir du port de Chicoutimi et aujourd'hui c'est Port-Alfred qui a les quais et tous les revenus du transport qui entre et qui sort des quais de Port-Alfred; au lieu d'aller dans nos poches, ça va chez les Américains. S'il y a eu un scandale dans la

création d'un port à Chicoutimi, ce n'est pas mon père qui en est responsable.

S- Il y a une rumeur qui a couru au sujet de votre père, à savoir qu'il aurait vendu le chemin de fer Roberval-Saguenay à l'Alcan, mais qu'il aurait gardé la voie ferrée. Est-ce juste?

D- C'est tout à fait mensonger également. D'abord, c'est pas mon père qui a vendu Roberval-Saguenay, c'est le liquidateur de la faillite, M. McNicoll. Deuxièmement, en faisant perdre la réputation de mon père comme un fin renard, voleur, ce n'était pas un compliment à faire à l'Alcan de s'être fait jouer si bêtement. Ne trouvez-vous pas!

8

Port-Alfred vers 1917.

(Photo Société historique du Saguenay).



Les origines de la pulperie de Chicoutimi

*Mémoires de Jean-Joseph Guay
recueillis par l'abbé Victor Tremblay,
le 28 janvier 1952*.*

Un jour, je demandais à mon père: Quelle était ton idée quand tu as fondé la pulpe? Il m'a répondu qu'il voulait que ce qui restait des biens de son père et sa mère fut dépensé au Saguenay et pour le bénéfice du Saguenay. Il y tenait et rencontrait là l'idée des vieux, qui avaient toujours refusé de placer de l'argent en dehors du Saguenay. Une fois seulement, le grand-père avait acheté une cargaison de blé à Québec. C'était le 14 avril, jour de sa fête. Deux heures après, il revendit le blé, perdant \$14.00 dans la transaction.

Mon père avait l'idée, comme une marotte, de créer une manufacture, afin d'employer à la fois nos ressources et nos gens. Il voulait quelque chose de nouveau, qui ne fasse pas concurrence à d'autres et satisfasse un besoin. Son premier plan aurait été une manufacture de coton. Il y avait déjà une manufacture de laine, qui aurait dû bien marcher; les tissus de coton lui semblaient une bonne chose. Mais, il fallait importer la matière première, le marché était restreint . . . Un bon jour il dit: On va aller voir ce qu'ils font ailleurs; on devrait trouver autre chose que ce qui se fait chez nous, à Québec, Trois-Rivières, Montréal . . .

Son premier stage a été à Grand'mère, où on avait ouvert un petit moulin à pulpe; il a vu là comment cela pouvait être réalisé à Chicoutimi.

Il s'est rendu ensuite aux Etats-Unis pour voir les filatures. Le coton ne l'a pas intéressé, parce que, la matière première était trop loin.

Au retour, il a rencontré à Montréal les Clergue, B.-F. et F.-J., deux frères qui avaient au Sault-Ste-Marie une petite pulperie. Ils l'ont convaincu d'en établir une à Chicoutimi. Cela lui convenait parce qu'il trouvait sur les lieux le bois, l'énergie mécanique et la main-d'oeuvre, et qu'il n'y avait alors que peu de manufactures pour la pulpe

mécanique; d'autant plus que le grand-père Guay avait possédé des limites à bois, qui lui appartenaient peut-être encore, sur la rivière Chicoutimi. — Le grand-père avait un moulin à scie à la chute Garneau, laquelle avait alors un autre nom, que je n'ai pas à la mémoire.

Mon père a alors amené plusieurs hommes de Québec: Nemèze Garneau, le docteur J.-A. Couture (vétérinaire), Gaspard Lemoine, le notaire Wenceslas Larue, etc.; aussi F.-X. Gosselin.

On a commencé par fonder la Compagnie électrique et développer le pouvoir.

Pour avoir le pouvoir d'eau, il fallait acheter la petite île qui s'y trouve et le divise. Elle appartenait aux Price; c'était difficile; il fallait ne pas éveiller de soupçons sur les projets industriels. On a alors imaginé le truc d'acheter l'île pour moi dans le but d'y élever des lapins. Et de fait, on a mis là une colonie de lapins, qui s'est développée rapidement. On a construit une sorte de pont-

levis pour y aller sans danger; mais, les lapins se trouvaient aussi en liberté et enfermés, en même temps qu'à l'abri des voleurs . . . ordinaires. Nous n'y avions qu'une petite bâtisse; à part cela et les trous de lapin, il n'y avait rien autre que ce que la nature avait fait.

Pour empêcher tout développement industriel, David Blair avait réservé les droits de mines et avait fait mettre cette réserve dans le contrat de vente; mais il se trouvait que l'île n'était pas sujette aux droits de mines, de sorte que nous avons pu passer outre.

On a commencé par faire une écluse, puis on a aménagé l'électricité, et ensuite, la pulperie, suggérée par Clergue.

On a eu assez du capital canadien dont la grande majorité a été fournie par ma grand-mère. Clergue n'a pas mis d'argent dans l'entreprise. C'est lui qui, pour attirer le

(suite à la page 121)



Joseph-Dominique Guay, premier président de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi et sa femme Maria Morin dans la serre de leur maison, rue Racine, février 1925.

(Photo Société historique du Saguenay).

* Source: ASHS, Fonds Mgr Victor Tremblay. Mémoires, no 405.

Biographies de J.-D. Guay et J.-E.-A. Dubuc

J.-D. GUAY

M. GUAY, le fondateur du PROGRÈS DU SAGUENAY, est né en cette ville le 14 avril 1866. Son père était M. Jean Guay, originaire de La Malbaie, qui vint s'établir à Chicoutimi vers 1850 et y fonda une maison de commerce qui ne cessa de prospérer et qui, à sa mort en 1880, était devenue de beaucoup la plus importante de la région. Sa mère était Dame M.-Emilie Tremblay, aussi de La Malbaie, la soeur de M. P.-A. Tremblay, arpenteur, qui de 1864 à 1878, sauf une interruption de deux ans, fut tour à tour ou simultanément député de Charlevoix et de Chicoutimi, soit à Québec, soit à Ottawa.

Il avait sept ans quand en 1873 le Séminaire de Chicoutimi ouvrit pour la première fois ses classes. Son âge ne fut pas une objection, il s'inscrivit bravement au nombre des premiers élèves de l'institution et y continua ses études jusqu'à la philosophie dont il alla suivre les cours au séminaire de Québec. En 1884, il fut admis à l'étude du droit et entra comme clerc, au bureau de son beau-frère qui devint plus tard le juge Gagné. Il faudrait ne pas le connaître pour s'imaginer que le travail d'un clerc au bureau d'un avocat, dans un chef-lieu de province, et l'étude du code pouvaient satisfaire l'activité insatiable de notre jeune homme. Aussi il se laissa prendre, d'abord inconsciemment, ensuite forcément par la force des choses, dans un engrenage d'entreprises de toutes sortes, commerciales, agricoles, politiques, typographiques, et le reste, avec le résultat facile à prévoir qu'il ne lui vint même pas à l'idée de se présenter aux examens pour admission à la pratique. Ce fut peut-être la grande faute de sa vie, car des succès certains l'attendaient dans les luttes du prétoire où il aurait eu l'avantage de débiter avec une clientèle d'avance acquise. Certains s'en gaussèrent qui auraient dû plutôt s'en féliciter, puisque de ce fait, ils trouvaient le champ libre.

En 1886, M. Gagné, membre de la Chambre des Communes, M. l'abbé Ant. Fafard, curé de la cathédrale et M. Arthur Hudon, magistrat de district, s'unirent pour doter Chicoutimi d'un journal qui fut le Ré-

veil du Saguenay et vécut à peine l'espace d'un an.

Le jeune Guay, naturellement, fut mêlé à cette entreprise au service de laquelle il fit ses premières armes comme journaliste. Aussi, il eut à coeur de ne pas laisser tomber à plat cette oeuvre de presse et quelques semaines après la mort de l'éphémère gazette, il la faisait revivre sous le nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Le PROGRÈS DU SAGUENAY, dont il fut propriétaire, éditeur et rédacteur pendant plus de vingt années.

Pour suivre l'ordre chronologique de sa carrière, disons que si M. Guay oublia de se faire inscrire au barreau, il sut fort bien penser à se marier et le 2 septembre 1889, il épousait Mlle Maria Morin, fille unique de M. Israel Morin, marchand, qui était lui-même le fils de M. Isidore Morin, le premier inspecteur des écoles du district.⁽¹⁾

Pendant quelques années, après son mariage, tout en s'occupant d'une foule de choses, il fit une vie relativement paisible, à son foyer et aux bureaux de son journal et de son imprimerie, n'en sortant que pour prendre part à diverses campagnes électorales et pour inaugurer une campagne d'un genre alors tout nouveau, dans les intérêts de la classe agricole. Il consacra plusieurs hivers de suite à parcourir les Rangs de la paroisse, à y donner des conférences et y semer des Cercles Agricoles qui ne manquaient pas d'exercer une action bienfaisante et contribuèrent à répandre et fortifier le goût et l'intelligence des choses de l'agriculture. C'est alors que les cultivateurs, appréciant son dévouement, sa compétence et son esprit d'initiative, en firent le président de la Société d'Agriculture dont il ne tarda pas à devenir l'âme et qu'il a présidée jusqu'à sa mort.

Mais allait sonner l'heure où le besoin d'élargir le champ de son activité se fit sentir impérieusement et, en 1895, il fit une entrée retentissante sur le théâtre municipal. Le conseil de ville alors composé de sept membres devait être renouvelé en entier en janvier de cette année. M. Guay organisa la

lutte contre tous les membres sortant de charge et réussit à faire élire cinq de ses candidats qui, à la première séance du nouveau conseil, l'éluèrent maire.

C'est pendant ce premier terme de la mairie de M. Guay que Chicoutimi prit son essor dans la vie du développement et "mit flamberge au vent". Dès avant son élection, en automne 1894, il avait pris l'initiative de fonder une compagnie pour donner à la ville l'éclairage électrique. Aussitôt à la tête de l'administration civique, il s'entendit avec un ingénieur civil de renom à Montréal surtout en matière de construction d'aqueducs, forma sans tarder la Cie municipale des Eaux de Chicoutimi, et à l'automne de la même année, nous nous éclairions à l'électricité et nous n'avions plus dorénavant qu'à ouvrir un robinet pour puiser l'eau que jusque-là, on nous "charriait" à la tonne et à la ration.

Tout cela, c'est beau, c'est commode, c'est "plaisant", mais ça ne nous enrichissait pas. Il fallait donc trouver autre chose. L'industrie de la pulpe et du papier n'était alors qu'à son début; cependant le succès de plusieurs essais déjà tentés autorisait de sérieuses espérances pour l'avenir. Pourquoi, dans ce cas, ne l'implanterions-nous pas à Chicoutimi où se trouvent toutes les ressources naturelles nécessaires à son exploitation? C'est à ce projet que s'attela le maire avant de se présenter une deuxième fois devant le peuple. À lui seul, sans contredit, revient le mérite de l'idée première qui a donné naissance ici à l'exploitation de cette industrie. Il entama d'abord des pourparlers avec la Canada Paper Co. dont le gérant M. McFarlane, vint visiter les lieux, mais la chose en resta là. M. Guay n'était pas homme, lui, à en rester là. Au lieu de piétiner sur place, il paya d'audace, s'adjoignit quelques audacieux comme lui, fonda une compagnie qui commença les travaux de premier établissement dès l'automne de 1896, le 6 janvier 1898 les premières feuilles de pulpe sortant de l'usine et l'industrie, sous l'impulsion de M. Dubuc, est devenue chez nous ce que l'on sait et ce que nous voyons de nos yeux.

Les honneurs municipaux lui avaient-ils

inspiré le goût des honneurs parlementaires? Crut-il que le prestige de député pouvait servir à la réalisation de ses plans pour le développement et la prospérité de sa petite patrie? Toujours est-il qu'il eut la malencontreuse idée de se porter candidat aux élections générales provinciales de 1897. Mais il est arrivé ce qu'il n'avait pas prévu, il se trouva en face d'un adversaire qui était à la fois, et le candidat du gouvernement, et le candidat de l'opposition, et le candidat de la firme encore la plus influente dans notre circonscription électorale. Alors... que voulez-vous qu'il fût, un contre trois?

En 1902, il démissionna comme maire après un règne de sept ans, retourna à ses affaires et se tint à l'écart des affaires publiques auxquelles il ne se mêla que de loin pour prêter à des amis politiques ou personnels le concours de sa parole et de son expérience. Ce qui lui valut de ne pas perdre contact avec l'électorat et, "vingt ans après", en 1922, il fit un sursaut. Sentant se ranimer sa ferveur d'esprit civique, il se porta de nouveau candidat aux honneurs de la mairie et sa candidature fut couronnée de succès. Eut-il en vue, à ce moment, les noces d'or du Séminaire de Chicoutimi qui devaient être célébrées l'été suivant? Ce dont, dans tous les cas, il ne faut pas douter, c'est que dans tout le cours de ce dernier terme de son administration ce fut sa plus grande joie de pouvoir faire honneur de sa haute magistrature à cette institution dont il avait été l'un des pionniers, les premiers inscrits au nombre de ses élèves et à laquelle il était resté profondément attaché.

Ce fut bien la dernière joie de sa vie publique. Le printemps suivant, il était atteint de la maladie qui devait, quinze mois plus tard, le 18 septembre 1925, le conduire au tombeau.

Quatre enfants lui survivent: Jean-Joseph, ingénieur-forestier, assistant commissaire du commerce du Canada à Milan; Madame Jules Tremblay et Madame L. Caïn; Gaspard et Raphael. Un autre fils, le lieutenant Pierre-Eugène Guay, du 22e bataillon canadien-français, M.C., qui avait volontairement interrompu ses études de droit pour s'enrôler à l'armée, trouva le 1er mai 1918, dans les Flandres, une mort glorieuse.

J.-E.-A. DUBUC

M. J.-E.-A. Dubuc, député fédéral de Chicoutimi, est né le 21 janvier 1871, à St-Huges, comté de Bagot. Il est le fils aîné de feu J.-A. Dubuc, marchand, de Sherbrooke, et de Dame Marie Blanchard. Il fit ses études commerciales au Séminaire de Sherbrooke. A 16 ans, il entra à la Banque Nationale, succursale de Sherbrooke, où il ne prit pas de temps à révéler des aptitudes extraordinaires. Si bien qu'en 1892, âgé de 21 ans seulement, M. Dubuc était chargé de venir organiser la succursale de Chicoutimi, qu'il classa vite parmi les plus importantes de la Banque Nationale.

Rendu à Chicoutimi, M. Dubuc ne fut pas seulement gérant de banque. Comprenant que son institution, tout comme la ville et le district auquel elle venait s'identifier, avait besoin d'un accroissement de vie économique, il se mêla, en arrivant, à tous ceux qui voulaient faire progresser leur petite patrie. C'est ainsi qu'il fut l'un des promoteurs de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi fondée en 1898 et fut intéressé à la Cie des Eaux, à la Société d'Éclairage et d'Énergie électrique du Saguenay, à la Cie du Téléphone Saguenay-Québec, à la maison Côté, Boivin et Cie, à des entreprises de construction, etc.

En 1897, M. Dubuc laissait la Banque Nationale pour se lancer corps et âme dans l'industrie de la pulpe. Appuyé sans doute par un certain nombre de collaborateurs, M. Dubuc fut néanmoins l'âme et l'agent principal de cette entreprise dont le capital original de \$50,000 est aujourd'hui représenté par le chiffre de \$14,000,000. Ces montants comparés, s'ils n'indiquent pas des profits, marquent par contre un accroissement prodigieux.

L'armature financière canadienne-française, encore incomplète, n'a pu soutenir suffisamment cette institution qui, comme toutes celles de son espèce, devait s'appuyer de temps à autre sur le crédit pour traverser des phases difficiles. La faillite colossale d'une firme de Londres qui a fait perdre un million à la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi a posé des obstacles insurmontables sur la route de cette dernière compagnie, dont l'insuffisance de capital avait nécessité constamment, jusque-là, le

recours à toute une série de combinaisons compliquées.

Mais si la Compagnie n'a pu résister à l'ouragan, ses usines sont debout ainsi que tous les cadres de cette immense organisation unique dans le monde économique canadien-français. C'est donc une création qui reste.

M. Dubuc a aussi été l'organisateur principal de la Ha! Ha! Bay Sulphite Co., qui appartient aujourd'hui à la Port-Alfred Pulp and Paper Corporation.

M. Dubuc possède encore de gros intérêts dans l'industrie de Chandler (Gaspé) qui relevait autrefois de la Cie de Pulpe de Chicoutimi. Il est aussi l'un des principaux intéressés à la Cie Électrique de Chicoutimi et à la Cie de Téléphone Saguenay-Québec.

Depuis l'an dernier, M. Dubuc est le député du comté de Chicoutimi au Parlement fédéral. Les électeurs sont allés le prier d'accepter la candidature, puis l'ont élu contre un candidat conservateur et, ce qui est davantage à son honneur, contre un bon candidat supporté par le parti ministériel. Le choix ne pouvait être plus heureux, surtout à cette époque où le Saguenay a tant d'organisation à faire pour rencontrer les besoins amenés par un développement industriel intense et rapide. Peu d'hommes sont outillés pour "arracher" du Gouvernement tout ce dont le Saguenay a un besoin urgent et pour présider à l'organisation générale d'un district aux possibilités immenses. Aux yeux de plusieurs, l'élection de M. Dubuc est considérée comme un fait providentiel. Il a été réélu facilement l'automne dernier, cette fois avec l'appui enthousiaste du Gouvernement.

M. J.-E.-A. Dubuc a épousé, le 21 juin 1893, Dame Anne-Marie Palardy, fille du Dr Palardy, de St-Huges. Il a eu 15 enfants, dont 5 vivants: Vincent, Antoine, Marie, Marthe et Esther, qui sont à Chicoutimi.

Catholique convaincu et coeur généreux, M. Dubuc est un grand ami et bienfaiteur de toutes les oeuvres qui l'entourent. Pour sa part, le PROGRÈS DU SAGUENAY, comme d'ailleurs maintes institutions d'un caractère religieux ou social, lui doit un beau tribut de reconnaissance.

Esprit vif et compréhensif, M. Dubuc est un puissant animateur pour ceux qui collaborent avec lui.

D'une activité dévorante, il provoque à l'activité tous ceux qui l'entourent. §

(1) Ce dernier était le cousin du juge A.-N. Morin, l'un des codificateurs de notre code civil.

Tiré de l'Annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean, 1927, pp. 395 - 397.

J.-E.-A. Dubuc et La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi

Mémoires de Edmond Tremblay, de Chicoutimi, né en 1891, recueillis par Albert Larouche pour l'émission "Au temps de la galette", diffusée le 23 novembre 1974 sur les ondes de CBJ, station régionale de la Société Radio-Canada. (Reproduction intégrale).

Dubuc est venu comme petit gérant de banque, de la première banque nationale qu'il y a eu ici à Chicoutimi. Puis, de la gérance de la banque nationale, il a monté et est devenu gérant de la Compagnie de Pulpe. La Compagnie de Pulpe, ça avait été formé avec des gens du local au début. Je vous parle du début. Ça ne pouvait pas faire autrement, il fallait que les ouvriers aient une mentalité un peu différente que celle qui existe aujourd'hui des ouvriers envers les patrons, par les avantages, par les faveurs, par l'honnêteté. C'est un homme très honnête, très honnête. Il n'a jamais fait perdre un sou personnellement à qui que ce soit. Je ne vous dis pas par exemple qu'avec les étrangers, il ne peut pas en avoir fait perdre;

ce n'est pas de mon domaine, je n'étais pas au courant de cela. Mais, localement, c'est un type qui valait la peine d'être considéré. Il y a eu des adversaires dans sa vie publique, mais jamais les adversaires ont réussi à le renverser; il est mort député.

Tous les ans, Dubuc donnait un petit cadeau à ses hommes. Les dernières années qu'il a marché, il nous donnait un Almanach du peuple et une boîte de bonbons. Moi, écoutez, je ne peux pas vous conter des contes, c'est la pure vérité. Quand on a une douzaine de cents employés, c'était une affaire de pas grand-chose dans ce temps-là un Almanach du Peuple. Je ne sais pas comment ça valait: on payait ça 25¢-30¢. Ce n'est pas d'hier. J'ai arrêté de travailler moi vers 1927; j'ai travaillé là 3 ans. Puis, il payait en plus une caisse de retraite à ses employés. Il avait fondé une caisse de retraite mais, malheureusement, la caisse de retraite ça n'a pas bénéficié beaucoup aux personnes. Il est devenu en mauvaise affaire. C'était un entrepreneur, c'était un administrateur, mais ce n'était pas un financier. Il y avait l'Honorable Becker, un banquier anglais, qui finançait la Compagnie de Pulpe. Mais, il est devenu en procès avec Dubuc. Becker faisait son argent en achetant les produits de la Compagnie de Pulpe. Dubuc, quant à lui, achetait du matériel de Becker. Et un moment donné quand ils sont venus à régler leur compte, les deux se sont déclarés en faillite. L'Anglais a mis la Compagnie de Pulpe en faillite prétendant que la compagnie lui devait et lui, Dubuc, a mis la compagnie anglaise en faillite prétendant que c'était la compagnie anglaise qui lui devait. Là, ça tout changé le système. Il a fallu que J.-E.-A. Dubuc abandonne son client d'Angleterre, puis qu'il se fasse des ouvertures ailleurs. Alors, c'est de là que ça commencé à décliner. Avec ça, la grève que les employés avaient faite dans l'hiver pour se faire payer, là il n'y avait plus de retardement

pour les employés; la date que les employés étaient payés, c'était pas plus long que cela: de l'argent, trouve-toi en! Quand un homme travaille, il a droit à son salaire. Puis, à partir de cet hiver-là, c'est bien remarquable l'année est marquée après l'usine de la compagnie, quand vous passerez sur le pont, vous allez voir l'année 1921 ou 1922, c'est dans cet hiver-là. C'est là que ça commencé à aller mal. Quand les ouvriers commencent à montrer les dents envers le patron, ça change un peu la mentalité du patron envers ses employés. Finalement, Dubuc a disparu de l'usine.

Prenez par exemple à partir de la construction du chemin de fer Roberval-Saguenay. Roberval-Saguenay, c'est lui qui a construit cela. Puis, durant et après la construction du Roberval-Saguenay, ça a été pendant plusieurs années que ça allait bien. Pour organiser ce genre de vie qu'on faisait, les ouvriers qui travaillaient là s'étaient tous bâti des petites cabanes qui coûtaient pas trop cher — savez-vous que dans ce temps-là, pour bâtir une maison pour se loger ça coûtait à peu près de \$300.00, \$350.00 à \$400.00. On n'avait pas des maisons finies comme celles d'aujourd'hui; c'était tout simplement un abri, mais excepté qu'on se contentait de cela, on n'avait pas d'autre chose.

En 1930, la Compagnie de Pulpe, a pratiquement disparu. Ils disaient tous: ça va reprendre, ça va reprendre, J.-E.-A. Dubuc va régler son affaire en Chambre avec les députés, mais il n'a jamais été capable. Voyez-vous, il était brûlé parce qu'un industriel quand il rentre en faillite, ça l'air qu'il ne s'en relève plus. Mais, comme qualité d'homme, par exemple, j'ose dire — dans mes faibles connaissances — que c'est un homme un peu supérieur à la normale, au point de vue du développement pour l'amélioration et le bien-être de sa ville. Il considérerait la ville de Chicoutimi comme sa propriété, si vous voulez. Et, il avait un peu

Les origines...

(suite de la page 118)

capital anglais, a suggéré de prendre un surintendant anglais. Ce surintendant fut Oswald-E. Porritt.

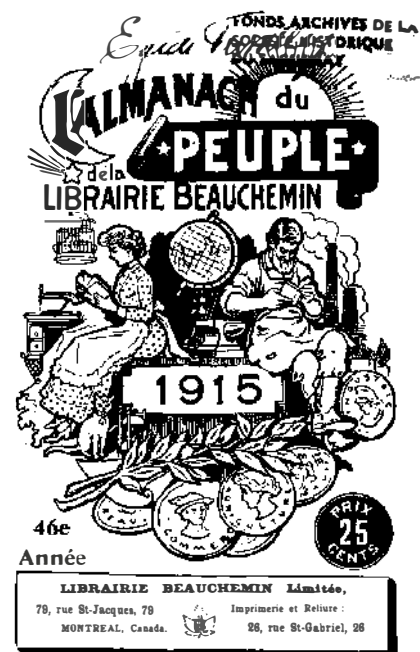
Dubuc (J.-E.-A.) était gérant de la Banque Nationale, où était déposé l'argent de la succession Guay.

Mon père n'était pas un comptable. Il tenait bien compte par écrit pour certaines affaires: dûs à payer, montants à collecter, etc., mais il n'était pas homme à tenir une comptabilité minutieuse et exacte comme il le faut dans une entreprise comme la manufacture de pulpe. Il a invité Dubuc à devenir gérant de la pulpe. Dubuc a jeté les hauts cris devant cette proposition: laisser la banque pour cette entreprise incertaine de l'avenir! Papa a fait un chèque personnel au montant de son salaire de l'année et n'a envoyé lui remettre cela dans ses mains. Papa avait ainsi un témoin de son geste. — Cela est un grand secret. 5

raison. Quand il arrivait de ses voyages et qu'il nous serrait la main, il nous demandait comment ça allait, comment ça va dans vos familles. Si vous aviez de la difficulté, vous étiez très bienvenus d'aller le voir et de lui parler. Mais, aller déranger un homme de même quand on n'a pas de raison majeure, on s'en prive. Mais, c'était un homme très humain, un gentil garçon. Je vous ai signalé des oeuvres qu'il a faites; si ça n'avait pas été un homme porté envers la population, il n'a fait assez pour démontrer qu'il était intéressé envers la population, peu importe la situation qui se présentait. Ses usines le samedi soir à minuit, toutes fermaient jusqu'au dimanche soir à minuit. Il n'a jamais consenti à ce que ses ouvriers travaillent à la production de minuit le samedi soir à aller au dimanche soir à minuit. Les usines ouvraient le dimanche soir à minuit, c'est-à-dire le lundi parce que passé minuit, on était embarqué sur le lendemain. Excepté qu'il y avait un certain groupe d'hommes, comme les machinistes. Même il s'est présenté des usines qui craignaient pour des dégâts considérables sur la crue des eaux le printemps. Il y avait des printemps où il passait 29 mille pieds d'eau dans la rivière Chicoutimi; 29 mille pieds d'eau à la seconde, ça fait un gros volume. Ils craignaient qu'il y ait des dommages considérables. J.-E.-A. Dubuc

n'y a jamais consenti. Il dit que s'il est pour se produire des naufrages ou quelque chose, il se produira; c'est pas le travail du dimanche qui sera la cause de cela.

Au Bassin, ici, il ne s'est jamais passé une journée sans qu'il ne soit pas venu au Bassin. Il regardait ses ouvriers comme un vrai patron pouvait regarder ses hommes. On ne pouvait pas faire autrement à part que quand quelqu'un est un peu boqué. Mais, si on regarde, on se met en devoir d'étudier un homme, puis de le juger d'après son travail, quand on le connaît pendant une vingtaine d'années. Un homme qui a travaillé là 23 ans pour le même patron, il sait à peu près, il a pu envisager; j'ai pas toujours été enfant, je me suis marié à l'âge de 25 ans, je me suis marié en 1916, ça veut dire que je l'ai bien connu. ☺



Page frontispice de l'Almanach du Peuple Beauchemin, 1915.

(Archives de la Société historique du Saguenay).



Chicoutimi, vue prise du Bassin, 1896.

(Photo Notman, Société historique du Saguenay).

J.-E.-A. Dubuc, vu par Mgr Eugène Lapointe*

C'était au mois de février ou de mars 1894. Je fus invité à déjeuner chez le Chapelain d'une communauté religieuse de la Nouvelle-Angleterre, ancien professeur du Séminaire de Sherbrooke. Cet excellent abbé avait publié un manuel d'arithmétique, je crois, encouru par conséquent des frais que la vente de son livre n'avait pas couvert entièrement — ce qui était assez ordinaire à cette époque — et, pour solder sa dette, avait dû quitter le Séminaire pour aller aux États-Unis, exercer un ministère mieux rétribué que celui de professeur dans une institution qui avait bénéficié de son talent et de son dévouement.

Au cours du dîner, l'abbé me fit un grand éloge de l'un de ses anciens élèves récemment établi à Chicoutimi et gérant d'une succursale de la Banque nationale. A ses yeux, c'était un jeune homme de grand avenir. Et il me parut qu'il lui était resté particulièrement attaché.

Quelque temps auparavant, j'avais rencontré ce jeune homme à Chicoutimi. Il m'a fait fait une très favorable impression.

L'année précédente, comme j'étais encore à Rome, M. Huard m'écrivait à peu près ceci: "Chicoutimi vient de faire une précieuse acquisition dans la personne d'un jeune homme du nom de Dubuc, gérant d'une nouvelle succursale de banque".

Après le déjeuner, le Chapelain ouvrit son courrier et en tira une lettre venant justement de ce jeune Dubuc. Cette lettre était accompagnée d'un chèque de quelque cents dollars et s'exprimait à peu près ainsi: "J'apprends que vos affaires ne sont pas florissantes et que vous avez dû en conséquence quitter le Collège. Je commence à faire quelqu'argent. Or, c'est à vous en bonne partie que je le dois. Je vous prie donc d'accepter ce modeste chèque de . . . comme témoignage de ma reconnaissance." Signé: Alfred Dubuc.

Or, ce jeune Dubuc était marié depuis peu. Son salaire ne devait pas dépasser les

\$1,500 par an. "Il commençait à faire quelqu'argent". Il apprend que son ancien professeur est dans la gêne. Il n'hésite pas: un chèque de quatre ou cinq cents dollars au moins. J'en ai oublié le montant exact; mais j'ai le souvenir d'avoir été quasi stupéfait. Et je me dis qu'une âme de cette trempe devait être considérée de près, qu'elle dépassait le niveau ordinaire. Je ne me trompai point.

La personnalité de J.-E.-A. Dubuc a été beaucoup discutée. Elle l'est encore. Elle le sera probablement de moins en moins, à mesure que le souvenir de ses défauts — tout homme en a — s'atténuera et que sa vie et son oeuvre seront mieux connues.

Il y a assez de documents, je crois, tant dans les archives publiques que dans celles de la famille Dubuc, heureusement conservées, pour établir le rôle prépondérant que M. Dubuc a joué dans l'histoire des quarante dernières années de Chicoutimi et de toute la région du Saguenay. Mais pour mettre en pleine lumière cette remarquable personnalité, il ne sera peut-être pas inutile que j'ajoute à cette documentation mon propre témoignage. Les faits même les mieux établis ne révèlent pas toujours complètement et sous son vrai jour la physionomie d'un homme. Des expressions d'opinions, des attitudes de ses contemporains, souvent inspirées par la passion ou l'intérêt ou le préjugé, en altèrent et même en faussent les traits. D'ailleurs, aucun homme ne se manifeste totalement, tel qu'il est, dans sa vie publique, du moins aux yeux des yeux distraits, ce qui est le grand nombre.

Jusqu'à la fondation du journal "La Défense" je n'eus pas avec M. Dubuc des rapports particulièrement intimes. Nous nous voyons bien, il me visitait quelquefois; je l'observais. Nous ne fûmes cependant pas lents à nous comprendre, et sans nous le confesser, nous entretenions sur l'avenir de la région du Saguenay, par exemple, les mêmes pensées, les mêmes ambitions. Il était né homme d'affaires; j'étais éducateur par vocation. Nous vîmes que notre effort commun, chacun dans son domaine, devait



Eugène Lapointe, supérieur du Séminaire de Chicoutimi.

(Photo Société historique du Saguenay).

tendre à donner aux Canadiens-français en héritage et dans son intégrité le domaine saguenéen. Or, les Canadiens-français possédaient en partie seulement le sol cultivable. Le reste: forêts, pouvoirs d'eau, etc., appartenait à Price Brothers, et n'était plus guère exploité. Des richesses incalculables étaient ainsi détenues par une compagnie, sans profit ni pour elle ni pour d'autres.

La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi fut organisée. La lutte était engagée. Je n'ai pas à la raconter. Mais ce que je dois mentionner, c'est l'esprit qui anima M. Dubuc dans tout ce qu'il entreprit. Catholique d'une foi intrépide et d'une vie privée exemplaire, il s'assigna toujours pour fin le bien de la religion; patriote sincère, il voulut toujours en tout l'ascension de ceux de sa race.

*Extraits de ses Mémoires conservés aux ASHS, Fonds Mgr Victor Tremblay.

Dubuc tire de la poche de son veston une lettre récente de Rodolphe Forget disant: "Cédez-moi tous vos intérêts propres dans la Cie de Pulpe de Chicoutimi et je vous paie trois millions de dollars". Réponse de Dubuc: "Non, que ferais-je de ces trois millions? Je ne travaille pas pour l'argent"...

Qu'on se réfère à Chicoutimi, à Port-Alfred et à Chandler, tout ce qu'a réalisé M. Dubuc porte la marque catholique et canadienne-française dans ce qui reste de lui, c'est-à-dire, l'organisation paroissiale et municipale de ces localités.

Quant à cela, on ne l'a jamais pris en défaut.

Il ambitionna de prendre pour lui-même et de donner à ceux de sa race et de sa foi, dans la grande industrie, la place qui semblait réservée jusque-là aux Anglo-canadiens et aux Américains. Et il y réussit. On put croire un moment que la partie était définitivement gagnée; mais pour des causes diverses la fortune lui tourna le dos et ce qu'il avait édifié finit par crouler ou passer en d'autres mains.

Ceci est un triste chapitre de la déchéance générale des Canadiens-français dans l'ordre économique. Qui ou quoi faut-il en accuser? Sur qui pèsent les responsabilités? La puissance financière anglo-canadienne, centrée sur la Banque de Montréal, l'explique bien peut-être pour la large part. Mais ce n'est pas l'unique cause, évidemment. L'argent, même dans l'économie, n'est pas la raison de tout.

À ce propos, je crois devoir rappeler ici un fait, ignoré sans doute, mais qui jette sur cette question de nos insuccès dans cet ordre une lumière insoupçonnée de plusieurs.

Un jour, nous nous rencontrâmes à Tadoussac, M. Dubuc et moi. Pour causer plus à l'aise nous allâmes nous asseoir (sic) dans le parc, qui domine la baie et d'où la vue embrasse un si joli panorama.

La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi était en pleine prospérité, l'avenir lui souriait. D'autre part, Rodolphe Forget avait poussé le chemin de fer de Montmorency-Charlevoix jusqu'à La Malbaie et, si je ne me trompe, la manufacture de pulpe de cet endroit, oeuvre de Forget aussi était aussi construite. Souvent nous avons étudié, M. Dubuc et moi la possibilité de joindre La Malbaie à Chicoutimi par une voie ferrée et à mon instigation une exploration avait été faite à cette fin par l'arpenteur E. Boivin. Je

me souviens qu'à ce moment nous discussions encore ce projet et d'autres.

Tout à coup, M. Dubuc tire de la poche de son veston une lettre récente de Rodolphe Forget, me disant simplement: Lisez.

Cette lettre contenait la proposition suivante: "Cédez-moi tous vos intérêts propres dans la Cie de pulpe de Chicoutimi, et je vous paie trois millions de dollars."

Je me tournai vers M. Dubuc et lui demandai:

— Est-ce que cela vous tente?

— Réponse: "Non, que ferais-je de ces trois millions? Je ne travaille pas pour l'argent. J'ai commencé une oeuvre, je dois en poursuivre l'exécution, quoi qu'il arrive."

L'ambition de Forget, à ce qu'il me semblait alors, était de poursuivre lui-même la construction de son chemin de fer jusqu'à Chicoutimi et plus loin encore. Il envisageait même l'Ungava, devinait Chibougamou, etc. Il avait sur cet immense pays du nord-est de la province de grandes vues. Pour cela, il lui fallait Chicoutimi.

De son côté, Dubuc voulait garder Chicoutimi. Je devinai tout cela. J'insinuai: "Deux hommes comme vous, intelligents, entreprenants, avec les moyens dont vous disposez, ne pourraient-ils pas et ne devraient-ils pas coopérer? Quelle force ce serait!"

Et Dubuc: Non.

Moi: Pourquoi?

Dubuc: Parce que nous n'avons pas les mêmes méthodes en affaires.

Et M. Dubuc m'expliqua que Forget, pour avoir des fonds, s'était adressé, en France, à un grand financier qui n'était pas recommandable et que cela l'entraînerait dans une voie dangereuse.

Mon réflexe, à ce moment, fut que les deux hommes n'avaient pas la même éduca-

tion, ou si l'on veut, la même formation en affaires — que ce serait toujours un obstacle à une franche collaboration entre eux.

Mais il y avait davantage, je crois. Dans toute entreprise il faut un chef, pas deux. Ni l'un ni l'autre, de Forget et de Dubuc, n'aurait consenti à s'effacer.

La proposition de Forget et la réponse de Dubuc en témoignent.

Tout de même, si ces deux hommes avaient uni leur talent, leur prestige et leurs moyens dans la poursuite d'une même entreprise qui s'offrait si belle, que serait-il advenu? . . .

Mais . . . par éducation et peut-être aussi par tempérament, (Forget) était un spéculateur surtout. Mais avec cela, un *Canadien-français*, aimant sa race et la voulant voir prendre sa place dans l'ordre économique.

Il avait cela de commun avec J.-E.-A. Dubuc.

Celui-ci ne fut jamais qu'un industriel. Ce qu'il entreprit en dehors de son industrie: le chemin de fer Roberval-Saguenay, le port de Chicoutimi, par exemple, il l'envisageait surtout comme devant servir l'industrie et la développer. Je ne crois pas qu'il ait jamais risqué un sou à la bourse. Ce n'est pas qu'il méprisât les autres intérêts de la région, de toute la région du Saguenay et au Lac St-Jean, l'agriculture et le commerce par exemple. Mais son grand effort se porta toujours sur la production de la pulpe.

Dans ce domaine surtout, il a accompli une oeuvre colossale. Il fut un pionnier. D'autres l'ont suivi, en particulier Price Brothers, et ont fini par l'éliminer.

Cela fut dû à des causes diverses, comme dans beaucoup d'autres grandes initiatives canadiennes-françaises, qui eurent des débuts heureux, éveillèrent les plus beaux espoirs, et firent toutes faillite.

Mais notre individualisme foncier et incorrigible, à nous Canadiens-français, en fut sans doute la cause principale. Il y aurait

Dubuc avait des goûts de grand seigneur. Il en contracta vite les habitudes.

beaucoup à dire à ce propos. Mais ce n'est pas le moment ni ici le lieu. Si quelqu'un lit ces lignes dans cinquante ans et qu'il se donne la peine de référer aux documents, il me comprendra peut-être et saura ce que pour ma part, j'ai dû souffrir de cette déficience de notre éducation nationale. Les temps alors seront meilleurs sans doute.

M. Dubuc avait des goûts de grand seigneur. Il en contracta vite les habitudes. Jeune, il était déjà très réservé. Devenu homme, il resta distant. Très bon pour ses employés, il fut adoré de ceux qui pouvaient l'approcher et le mieux connaître. Mais il restait toujours le *maître*. Quand il passait dans la rue, il semblait ne voir personne et avoir des "bottes de sept lieux". Il n'était pas *peuple*.

De tous, excepté de quelques-uns, il était estimé et respecté, à cause de ses capacités reconnues et de son honorabilité; mais avec la masse, pas de contact intime, aucune familiarité. Il était distant, il l'est resté. Ses hautes qualités seules lui valurent la faveur populaire, qu'il dédaigna toujours de rechercher par les moyens communément employés par les politiciens. Toujours digne

dans ses discours comme dans sa vie, méprisant les injures, faisant appel à la raison plutôt qu'aux passions, discutant froidement, posément, avec calme, les questions d'intérêt public, il s'imposait par là à l'opinion et gagnait les suffrages.

Je veux seulement mentionner ici que M. Dubuc s'intéressa toujours effectivement à toutes les oeuvres religieuses, sociales, éducationnelles et de charité non seulement du diocèse, mais d'ailleurs aussi. On sait ce que le Séminaire et l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi par exemple, doivent à ses largesses.

Sans lui, après l'incendie du Séminaire, jamais celui-ci n'aurait pu être reconstruit où il est et tel qu'il est.

C'est pour tout cela que Mgr Labrecque, qui savait bien à quoi s'en tenir, lui obtint le titre honorifique de chevalier de S. Grégoire le Grand.

Je ne fais pas ici de *l'Histoire*, je me borne à rappeler quelques souvenirs. Quand on écrira l'histoire de Chicoutimi, Dubuc y occupera une page à part et très honorable.

L'entreprise de J.-E.-A. Dubuc et la question nationale

J'ai déjà consacré quelques pages à J.-E.-A. Dubuc dans "Mes souvenirs". Sans entrer dans le détail de ses activités et des oeuvres qu'il a accomplies, j'ai voulu simplement noter *l'esprit* qui les inspira. Celui qui écrira l'histoire des cinquante dernières années du Saguenay devra nécessairement, en s'appuyant sur des documents et sur des monuments qui sont des témoignages irrécusables, assigner à M. Dubuc, dans l'ordre économique et civil et même politique, la place exceptionnelle à laquelle (sic) il a droit. Les faits seuls, dégagés de la brume des opinions, des intérêts opposés ou divergents, des luttes passionnées et mesquines, qui s'emmêlent dans cette période mouvementée

de notre histoire régionale, attestent, entre autres choses, l'ampleur de ses conceptions, sa hauteur de vue, sa féconde activité, les ressources de son esprit, son indomptable énergie, le tout mis au service d'une cause: la récupération par les Canadiens-français du domaine, de tout le domaine du Saguenay. Dès son arrivée ici il avait cru entrevoir cette possibilité; mais ce n'est que petit à petit que cette idée prit corps et se développa. L'entreprise pouvait paraître fantastique à la plupart. Mais autant elle n'était qu'un recommencement de notre histoire.

On sait, en effet, comment les Cana-

diens-français réussirent en 1838 à pénétrer dans la région du Saguenay, jusque-là affectée exclusivement au commerce des fourrures. De peines et de misères, sans autre capital que leur endurance et le travail obstiné, soutenus par leur foi en Dieu et les plus pures vertus morales, pied à pied, d'étape en étape, ils conquérèrent le sol et s'y établirent.

Mais, concurremment, intervint la maison Price — le capital argent — qui s'empara de tout le reste du domaine: forêt, forces hydrauliques, etc. Aussi longtemps que la hache et le feu n'eurent pas abattu le dernier des célèbres et précieux pins du Saguenay, le commerce du bois y fut, dans l'ordre économique, en quelque sorte prépondérant et conféra à "Monsieur Price" une manière de royauté incontestée.

Quand M. Dubuc arriva à Chicoutimi, l'exploitation du bois marchait au ralenti, l'épinette ne donnant pas, en bois de construction le même rendement que le pin. En fait, les scieries (sic) de Price Brothers y étaient à peu près, je crois, toutes fermées. Mais l'industrie du papier, fait de bois d'épinette surtout, venait de naître. Il est remarquable que ce furent des Canadiens-français de Québec et du Saguenay qui établirent les premières pulperies dans notre région: à Chicoutimi, à Jonquière, à Val-Jalbert et à Péribonka. À Chicoutimi ce fut l'oeuvre principalement, sinon au début, du moins dans la suite, de J.-E.-A. Dubuc, comme nous le verrons.

Mais il fallait pour cela de la forêt et des pouvoirs hydrauliques. Or cela, c'était le fief, quant à la forêt du moins, pour lors inexploitée, de la Maison Price. Il est remarquable que jusque-là Price Brothers avait joui d'une sorte de royauté dans la région du Saguenay. En politique cette royauté fut plus d'une fois contestée; mais en économique, où la puissance de l'argent est irrésistible, il ne paraissait pas qu'on pût faire autrement que s'incliner devant elle. Le prestige de la Maison Price, au gouvernement et dans l'opinion publique de la région, son influence étaient tels, que de s'y attaquer paraissait une utopie, un rêve irréalisable.

On écrira sans doute, quelque jour, l'histoire de la Maison Price au Saguenay et

Nous avons monté bien lentement, Canadiens-français, dans l'échelle économique. Puis nous sommes redescendus. Toujours pour la même principale raison: l'argent, le capital, nous a écrasés.

ailleurs. Elle sera intéressante. On y verra comment elle rendit des services appréciables dans la colonisation du Saguenay, du moins au début et indirectement, tout en poursuivant exclusivement son intérêt propre. Mais on constatera aussi jusqu'à quel point durant longtemps la population du Saguenay fut moralement et économiquement dépendante de cette maison. Nous

étions pauvres. Price possédait l'argent. La pauvreté engendre le servilisme. C'est l'histoire d'hier et d'aujourd'hui. C'est l'histoire de toujours.

Nous avons monté bien lentement, Canadiens-français, dans l'échelle économique. Puis nous sommes redescendus. Toujours pour la même principale raison:

l'argent, le capital, nous a écrasés. On invoquera d'autres raisons, on ne supprimera pas celle-là. L'argent ne peut pas être un but, c'est entendu, mais c'est un moyen indispensable pour arriver à dominer dans l'ordre économique, et par suite, il faut bien l'avouer, dans l'ordre politique et social. S'enrichir n'est pas un mal. Ce qui est mal, c'est le mauvais emploi de l'argent.

Les Price au Saguenay



William, 1er, 1789-1867.



William-Evan, 1827-1880.

Chicoutimi, Que.



Monument érigé en 1882 sur le Rocher de la Vieille, à Chicoutimi en l'honneur des Price au Saguenay.



David-Edward, 1826-1883.



Sir William, 1867-1924.

(Photos: Société historique du Saguenay).

Soutenu par une finance canadienne-française, Dubuc aurait pu triompher des difficultés où l'avait acculé la grandeur de ses conceptions.

L'Anglo-américain nous domine et met mille entraves à notre épanouissement national et économique par l'argent, le sien et le nôtre, que nous lui confions. Nous ne nous libérerons de notre servitude économique que le jour où mettant en commun nos capitaux, nous les ferons servir à nos fins propres. Ce sera l'oeuvre de la "coopération".

Mais revenons à nos moutons. J.-E.-A. Dubuc, Pierre Guay, J.-D. Guay, L. Belley, des jeunes de Chicoutimi, avaient d'abord, avec plus ou moins d'accord, installé un dynamo sur la rivière de Chicoutimi, un peu au-dessus du barrage qui fournissait autrefois la force motrice aux anciennes scieries (sic) de Price Brothers, au Bassin quand il fut question peu après d'ériger un second barrage en amont et d'édifier une pulperie au même endroit, Price Brothers y vit une violation de ce qu'il croyait être son droit de propriété; un procès s'ensuivit, puis ce fut la guerre.

Malgré tout, la Cie de Pulpe de Chicoutimi réussit à s'implanter à Chicoutimi, en même temps qu'une autre compagnie canadienne-française établissait une autre petite pulperie à Jonquièrre, sur la Rivière-aux-Sables.

À ce moment, Price Brothers, marchand de bois, ne paraissait pas encore s'apercevoir de la transformation de l'industrie forestière qui s'annonçait, et se voyant devancé, et à son avis, dépossédé, de dépit, songea à se retirer du Saguenay.

On m'a raconté que cette célèbre compagnie, offrit alors au gouvernement de Québec toutes ses propriétés du Saguenay pour la somme de \$250,000.00.

Cette somme, aujourd'hui insignifiante, mais dans ce temps-là relativement considérable et pas facile à réaliser entre Canadiens-français sans fortune, ennemis du risque, et hélas! si individualistes, le gouvernement de Québec aurait pu et dû lui du moins, la considérer. En quelles mains, s'il l'avait voulu serait aujourd'hui dans toute la région du Saguenay l'industrie de la pulpe et du papier? Déjà à ce moment-là elle était entre les mains de Canadiens-français: à Chicoutimi, à Jonquièrre, à Val-Jalbert, à Péribonka.

Mais le premier ministre du temps n'a-

vait-il pas avoué un jour que dans son opinion les Canadiens-français étaient destinés à n'être toujours que des "scieurs de bois et des porteurs d'eau"?

Je ne garantis pas l'authenticité du propos. Mais ce que je sais, c'est que cet homme, honorable sous bien des rapports, est mort directeur de la Banque de Montréal, sa suprême ambition, m'a-t-on dit.

La Cie Price se ressaisit. Elle aurait pu — et cela semblait bien naturel — transformer son industrie à Chicoutimi et à la Baie des Ha! Ha! Mais il aurait fallu partager, s'accommoder du voisinage d'un concurrent Canadien-français.

Ca ne lui parut pas supportable.

Elle décida donc de s'installer à Jonquièrre. Jonquièrre donna naissance à Kénogami.

Dès lors, la Cie de Pulpe de Chicoutimi, seule maîtresse désormais du terrain à Chicoutimi, ouvrit ses ailes, entra dans l'industrie du papier proprement dite.

Comme conséquence, nous eûmes le creusement accéléré du Saguenay aux Batures, puis le chemin de fer Roberval-Saguenay, puis Port-Alfred puis le port de Chicoutimi.

A ce moment, la grande industrie forestière au Saguenay était donc partagée entre la Cie Price — anglaise — et la Cie de pulpe de Chicoutimi — canadienne française.

Nous eûmes ultérieurement Desbiens, Dolbeau, et River Bend-Alma. Price Brothers s'étant établie à Jonquièrre et à Kénogami, le rêve vaguement entretenu de la conquête graduelle, lente sans doute, du Saguenay industriel par les Canadiens-français s'était évanoui. Le rêve était trop beau et trop grand.

La lutte engagée entre Price et Dubuc, l'âme de la grande entreprise canadienne française de Chicoutimi, s'accrut. Elle fut très dure.

La Cie de Pulpe s'engagea dans une extension probablement prématurée. Ce fut l'acquisition de Chandler, etc. Elle y fut entraînée par deux causes: le marché anglais de la pulpe et le besoin de capital pour des

entreprises de cette envergure. Fatalement elle devait sacrifier son indépendance. Le contrôle financier allait échapper aux promoteurs.

Dubuc avait-il vu trop grand? Avait-il mésestimé le rôle et la puissance du capital? On l'a dit et répété. D'autres explications peuvent être données, mais je crois que toutes peuvent se résumer en ceci: nous n'étions pas prêts, Canadiens-français, pour des raisons diverses, à entreprendre de lutter avec succès contre la finance anglo-canadienne dans la grande industrie.

La Cie de Pulpe a fait faillite et ne s'est pas relevée. Price Brothers a fait faillite, la maison a été ruinée, mais l'entreprise, passée en d'autres mains, est restée debout et anglaise.

Nous avons subi au Saguenay, et nous subissons encore dans toute la province de Québec, le sort des coloniaux. Pour développer nos ressources naturelles, nos gouvernants ont cru devoir recourir au capital étranger. De ce fait, tout naturellement, notre économie est passée en d'autres mains que les nôtres, pour une large part, avec toutes les conséquences qui en découlent. Notre libération viendra mais il faudra le temps avec une éducation appropriée

J.-E.-A. Dubuc futur grand réalisateur. Tout ce qu'il a accompli, à Chicoutimi, à Port-Alfred et à Chandler, en témoigne. On a pu lui reprocher un optimisme exagéré. Ses moyens ont paru à plusieurs manquer de proportion avec l'envergure de sa vision et l'ampleur de ses entreprises. Il en est résulté que trop souvent il ne fut pas en mesure de satisfaire en temps voulu à des obligations contractées de bonne foi en escomptant un avenir incertain. Ce qui ne contribua pas à diminuer son crédit, et la confiance qu'on avait d'abord placée en lui se mua chez plusieurs en doute et en appréhension. Peut-être fut-il lui-même trop confiant et pas assez ennemi du risque. Soutenu par une finance canadienne française, l'esprit national, si je puis ainsi dire, et suffisamment indépendante de la finance anglaise, il aurait pu, je le pense, triompher des difficultés où l'avait acculé la grandeur de ses conceptions mais précisément ce support finit par lui faire défaut. 5

Pouvoirs et société à Chicoutimi

par Gaston Gagnon

À Chicoutimi, entre 1890 et 1915, un groupe d'hommes entrepreneurs, sous la direction de Joseph-Dominique Guay, réussissent à renverser le pouvoir des Price dans la ville. Se servant de l'appareil politique de la municipalité pour réaliser leur projet de développement économique, entre autres, pour établir une manufacture de pâte à papier, ces derniers se trouvèrent non seulement en situation de conflit d'intérêts, mais provoquèrent avec les partisans de la Compagnie Price une véritable lutte de pouvoir qui contribuèrent notamment à donner à Chicoutimi la réputation de ville chicanière. Cette lutte de factions est le sujet d'un livre qui paraîtra à l'automne aux Éditions de la Société historique du Saguenay. Nous en reproduisons ici un extrait.

Le premier exemple que nous présentons pour démontrer la problématique des conflits d'intérêts et des luttes de factions au conseil de ville de Chicoutimi concerne le cas des subventions accordées par la municipalité à la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.

A- La première subvention et la requête en injonction de la Compagnie Price.

1. La demande de subvention.

Le 15 février 1897, dans une lettre adressée au maire J.-D. Guay et aux conseillers municipaux, la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi informait le conseil que depuis que la ville avait reconnu à J.-E.-A. Dubuc le droit de construire une manufacture de pâte à papier à Chicoutimi, ce projet avait pris beaucoup d'extension. Evoquant l'importance de l'entreprise et les précédents en matière de subvention, elle soulignait que celle-ci méritait assurément de la municipalité un encouragement particulier et dans ce but, elle "se permettait de demander l'octroi d'un bonus de \$10,000.00, la compagnie s'engageant en retour à dépenser entre \$50,000 à \$60,000 en travaux de construction et de machinerie d'ici le 1er novembre 1898"¹.

Le conseil, prenant immédiatement cette requête en délibéré, rencontrait trois jours plus tard les principaux dirigeants de l'entreprise². Au cours de cette séance, J.-D. Guay, signalant des motifs d'intérêt personnel, quittait son siège de président du conseil et allait rejoindre dans la salle publique J.-E.- derniers insistèrent, de prime abord, sur les différents avantages que la ville retirerait de l'établissement d'une manufacture de pâte à papier; de plus, ils faisaient connaître les conditions auxquelles les directeurs de leur compagnie étaient prêts à se soumettre pour obtenir l'octroi en question. À cet effet, ils promettaient de dépenser pas moins de \$50,000 dans la ville et d'employer 50 hommes à leur usine. D'autre part, ils affirmaient que leur conseil d'administration s'engageait à ne point tenir de magasin, à ne point concéder d'emplacement sur ses ter-

rains et à ne réclamer aucune exemption de taxes de la ville³.

Un mois et demi plus tard, le 30 mars 1897, la compagnie, dans une autre missive adressée à la ville, pressait le conseil de rendre sa décision. La compagnie stipulait, entre autres, que si cette subvention lui était refusée, elle perdrait automatiquement l'avantage qu'elle avait d'être aidée par des capitaux étrangers⁴. Cette situation l'obligerait en effet, selon elle, à suspendre immédiatement les travaux importants qu'elle avait entrepris et à expédier à l'étranger son bois de pâte à papier non manufacturé, privant en conséquence la population ouvrière de travail⁵.

Le 5 avril 1897, à la suite de cette lettre, le conseil ordonnait au comité des règlements, aidé par l'avocat de la ville et celui de la compagnie, de préparer pour la prochaine séance régulière un règlement accordant une subvention de \$10,000.00 à la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi⁶.

Parallèlement à cette demande de subvention, la compagnie soumettait à la législature provinciale une requête pour obtenir ses lettres patentes. Cette requête sera vigoureusement contestée par les partisans de la Compagnie Price. Dans une pétition adressée au secrétaire de la province, les signataires soutenaient que cette demande visait rien de moins qu'à:

(...) "incorporer un certain nombre de spéculateurs qui n'ayant pas les capitaux nécessaires pour mettre leur projet à exécution, espèrent au moyen de promesses fallacieuses et sous de faux prétextes, obtenir un bonus de \$10,000.00 de la ville"⁷.

Se référant à la loi des compagnies, les pétitionnaires priaient en fin de compte le Secrétaire de la province d'exiger des requérants de faire eux-mêmes la preuve de leurs actions dans la compagnie⁸.

En tout état de cause cependant, cette pétition ne portera pas préjudice à l'émission des lettres patentes en faveur de la

Compagnie de Pulpe¹⁰. D'un autre côté, dans la mesure où le processus d'adoption du règlement no 90 était déclenché, la motion de la première lecture était adoptée à la session spéciale du 26 mai par 3 voix contre 2¹¹. Le 1er juin, le conseiller Adélarde Grenon proposait que "le règlement no 90 soit adopté tel qu'amendé en deuxième lecture et soumis aux électeurs municipaux propriétaires le 12 juin courant"¹². Cette proposition était acceptée par 4 voix contre 2 et le règlement était déclaré adopté et signé par le maire J.-D. Guay et le secrétaire-trésorier F.-X. Gosselin séance tenante¹³. La compagnie se voyait ainsi assurée d'une liquidité monétaire de \$10,000.00 pour défrayer une partie du salaire de ses employés¹⁴.

2. La riposte des partisans de Price.

L'opposition des échevins David Tessier et Alexander Blair au règlement de subvention se trouvait vouée inexorablement à l'inefficacité, ceux-ci étant en minorité au conseil. Aussi, le 2 juin, pour poursuivre leur action, ces conseillers adressaient une pétition, signée par 45 contribuables, au sénateur-marchand Evan John Price. Dans cette pétition, ils faisaient état que: (...) "les spéculateurs et les exploités (...) qui sont en majorité dans le conseil et qui l'ont endettée (sic) de quarante mille trois cents piastres depuis le printemps 1895, par l'émission, quelquefois illégalement, de débentures de la ville, pour favoriser des entreprises dans lesquelles la majorité des conseillers sont intéressés, veulent encore obtenir un bonus de \$10,000 pour leur permettre de construire une manufacture de pulpe sur l'île de la lumière électrique"¹⁵.

Ils mentionnaient, de plus, que le règlement à cet effet avait été passé la veille au conseil et que l'assemblée des électeurs et le vote devraient avoir lieu les 12, 14 ou 15 du mois. Craignant enfin que les électeurs propriétaires ne votent numériquement en faveur de ce règlement, malgré qu'ils avaient bon espoir de le faire rejeter par la majorité absolue des électeurs en valeur immobilière, ils demandaient au sénateur de les honorer de sa visite le jour du vote et les aider par son vote à "faire rejeter ce vilain règlement"¹⁶.

Le sénateur Price ne donna pas suite à cette pétition. Serait-il du reste venu à Chicoutimi le jour du scrutin qu'il n'aurait pu influencer aucunement le résultat du scrutin. En effet, comme le lui signalait David Blair, son agent à Chicoutimi, son nom n'apparaissait pas sur la liste électorale¹⁷. Pour expliquer cet état de choses, le secrétaire-trésorier F.-X. Gosselin se référait à un jugement du juge E.-H. Taschereau de la Cour Supérieure, rendu en 1877, et à la clause



L'établissement Price au Bassin en 1871.

(Photo Société historique du Saguenay).



Les installations de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi en 1910.

(Photo Société historique du Saguenay).

4515 du Code municipal selon lesquels aucune personne ne pouvait être inscrite sur la liste des électeurs si elle n'était pas mentionnée au préalable au rôle d'évaluation de la ville¹⁸. Or, comme depuis 1884 toutes les propriétés des Price à Chicoutimi étaient mises, sous l'ordre de leur agent ou de ceux qui composaient la société, au nom de la raison sociale Price Brothers and Co., le nom du sénateur n'apparaissait pas et ne pouvait non plus figurer, selon F.-X. Gosselin, sur le rôle d'évaluation et sur la liste des électeurs de la municipalité¹⁹.

Le 17 juin 1897, *Le Progrès du Saguenay* présentait en manchette le résultat de la votation du règlement no 90. Sur les 213

propriétaires ayant droit de vote, 111 exprimaient un avis favorable et 62 un avis contraire. Au plan des valeurs imposables, ce résultat équivalait en argent à \$112,035.00 en faveur du règlement et \$75,120.00 contre son adoption²⁰. Exprimant sa satisfaction en face de pareil résultat, J.-D. Guay écrivait que le développement de Chicoutimi attestait beaucoup du "bon esprit" qui animait la grande majorité des citoyens²¹. "À part un certain groupe, disait-il, toujours le même, on laissait les questions de parti pour se rallier autour des intérêts communs de la ville"²². Faisant ensuite écho aux rumeurs de procès entre la Compagnie Price et la Corporation municipale relativement à la non-inscription du sé-

nateur Price sur la liste des électeurs, le maire répliquait que le véritable but que l'on se proposait avec cette affaire, c'était de faire un peu de "fla fla"²³ et de retarder l'émission des obligations. Il assurait donc ses adversaires que la compagnie dont il était le président pouvait attendre, maintenant que le règlement était voté, et qu'elle allait remplir ses engagements et toucher "tôt ou tard" l'octroi qui lui était accordé par le conseil²⁴.

Cette question n'en était pas réglée pour autant. Un mois et demi plus tard, soit le 15 juillet 1897, la ville recevait un bref d'injonction en provenance du sénateur Evan John Price ordonnant au maire et au secrétaire-trésorier de ne pas signer, ni sceller ou encore négocier les obligations de \$10,000.00 consenties à la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi²⁵. Selon les avocats du requérant, le règlement no 90 était illégal et ce, pour plusieurs raisons, mais principalement dû au fait que: "(...) le maire et le secrétaire-trésorier de la ville de Chicoutimi qui, par ledit règlement no 90, sont autorisés à signer et à remettre les débentures après l'accomplissement des conditions stipulées sont les mêmes personnes qui, comme président et secrétaire de la Compagnie de Pulpe, sont autorisées à recevoir lesdites débentures"²⁶.

Le 18 novembre 1897, Sir Louis-Napoléon Casault, juge en chef de la Cour Supérieure, considérant en particulier que: "(...) tous les règlements pour emprunts doivent être approuvés par la majorité des propriétaires électeurs en nombre et en valeur et non pas seulement par la majorité en nombre et en valeur de ceux qui ont voté, et que partant, ledit règlement ne l'ayant pas été par la majorité en valeur n'a pas eu l'approbation des électeurs voulue par la loi²⁷, déclarait l'annulation du règlement²⁸.

3- La renonciation.

Cette décision du juge Casault ne changeait finalement rien à cette affaire car, avant même que le jugement ne fut rendu, la Compagnie de Pulpe, trouvant les conditions trop onéreuses, refusait la subvention de \$10,000.00. En effet, dans une lettre datée du 13 octobre, F.-X. Gosselin faisait savoir aux membres du conseil que les actionnaires importants nouvellement entrés au conseil d'administration de la compagnie voyaient des objections sérieuses à accepter cet octroi et de grands avantages à libérer cette dernière des obligations qui lui étaient imposées, d'autant plus que ses directeurs n'avaient eu aucune difficulté à se procurer des capitaux nécessaires au fonctionnement et à l'agrandissement de leur manufacture de pâte à papier²⁹. Toutefois, en considération de cette renonciation, la compagnie désirait, selon le secrétaire, obtenir de la ville une exemption de taxes pour une période de

vingt ans et être libérée des conditions inhérentes au règlement no 90, conditions qui lui interdisaient de tenir un magasin et de concéder des emplacements sur ses terrains et qui l'obligeaient à payer des salaires en argent chaque semaine et d'employer de préférence des ouvriers de Chicoutimi³⁰. La validité du règlement ayant été attaquée par le sénateur Price, cette nouvelle proposition de la compagnie restait, en dernière analyse, sur la table du conseil.

B- La seconde subvention et la requête de Théophile Truchon.

1- Nouvelle demande de subvention.

Le 18 avril 1898, au fil des événements, le conseil de ville prenait connaissance d'une lettre de J.-E.-A. Dubuc dans laquelle il indiquait que sa compagnie, ayant en vue de procurer du travail aux familles nouvellement venues dans la ville et pour donner un "nouvel essor au développement" de Chicoutimi, avait "formé un grand projet". Ce projet consistait essentiellement à devancer de deux ans la construction d'une manufacture de "pulpe chimique", dépassant en importance la manufacture déjà élevée, à libérer ensuite la ville de la subvention de \$10,000.00 qui lui avait été votée et à se charger seule de tous les frais dans la cause Price vs La ville de Chicoutimi à condition cependant que le conseil veuille bien lui accorder en retour une subvention de \$30,000.00. De son côté, la compagnie s'engageait à dépenser \$250,000.00 d'ici le 1er mai 1899, à employer entre 150 à 200 hommes et à ne payer pas moins de \$1,000.00 de salaire en argent chaque semaine. Enfin, J.-E.-A. Dubuc spécifiait qu'il faudrait éviter dans le règlement conçu à cet effet "des conditions trop onéreuses pour la compagnie" et afin d'empêcher "toute suspension d'ouvrage parmi la classe ouvrière", le passer dans les plus brefs délais possibles.

Faisant état de cette lettre, le maire J.-D. Guay écrivait dans *Le Progrès du Saguenay* du 21 avril 1898 qu'être opposé à la demande qui était faite à la ville, "ce serait se déclarer contre tout bonus, contre tout encouragement à de grandes industries"³¹. Il signalait, en outre, que l'intérêt de la ville n'était pas non plus en cause: "(...) Les événements depuis un an, poursuivait-il, ont dépassé toutes les espérances, même qu'elles dépassent les prévisions de ceux qui ont conçu tous les projets exécutés à Chicoutimi depuis trois ans (...)

D'autre part, en réponse à ceux qui pensaient qu'un tel octroi était trop élevé, le maire rétorquait en ces termes: "(...) N'oublions pas qu'il est accordé à une compagnie qui dépense \$250,000. qui paie des taxes,

qui aidera la ville à payer les bonus passés et futurs. N'oublions pas que toutes ces nouvelles constructions que la manufacture va occasionner augmenteront la valeur imposable et le rôle de perception ne sera plus surchargé.

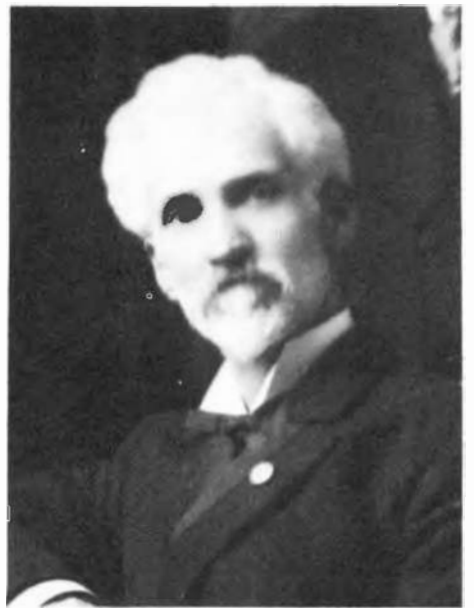
Et plus loin: "(...) Un bonus de \$30,000. c'est une immense industrie nouvellement implantée (sic) dans notre ville, c'est du travail pour quelques cent familles de plus, c'est une nouvelle augmentation dans la valeur de (la) propriété foncière, c'est de la construction, des affaires, l'augmentation des gages des ouvriers, etc.

Il prévenait la Compagnie Price, en dernier lieu, que le conseil ne se laisserait pas intimider par ses attaques entreprises contre lui et contre le progrès dont Chicoutimi était l'objet³².

Ainsi, le soir même où cet article paraissait, le conseil de ville chargeait le comité des règlements de préparer un règlement basé sur la demande de la Compagnie de Pulpe³³.

1- Nouvelle riposte des partisans de Price.

Immédiatement après la lecture de la lettre de J.-E.-A. Dubuc, le notaire T.-Z.



Le protonotaire F.-X. Gosselin.

(Photo Société historique du Saguenay).

Cloutier, au nom de la Compagnie Price, protestait contre ce projet de subvention³⁴. Le juge J.-A. Gagné informait quant à lui son beau-frère, le maire J.-D. Guay, que cette subvention lui paraissait trop élevée et qu'en conséquence, il allait avec d'autres personnes s'y objecter³⁵.

Le 28 avril 1898, le notaire T.-Z. Cloutier, toujours au nom de la Compagnie Price, signifiait un protêt à la ville dans lequel la direction de cette société avisait le conseil qu'elle prendrait: "(. . .) en temps et lieu, toutes les mesures légales pour se protéger contre les effets d'un règlement à cet effet, lequel serait de nature à diminuer la valeur de la propriété dans la ville et à causer de sérieux préjudices aux autres industries"³⁶.

En dépit cependant de ce protêt et d'une requête en injonction, signifiée à la ville par Théophile Truchon, le conseil, après le refus de la première subvention, n'en continuait pas moins les procédures d'adoption pour approuver le règlement no 95 accordant une somme de \$30,000.00 à la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi³⁷.

Toutefois, l'adoption de ce nouveau règlement par le conseil ne signifiait aucune-ment qu'il pouvait immédiatement pourvoir la Compagnie de Pulpe de sa subvention. En effet, la requête en injonction de Théophile Truchon, employé de la Compagnie Price³⁸, enjoignait la ville de ne pas légiférer sur le règlement avant que le jugement sur la légalité du rôle d'évaluation soit rendu par la Cour Supérieure, ce qui retardait par le fait même la votation du règlement³⁹. Au terme ainsi des plaidoiries des avocats L.-G. Belsey et Ludger Alain, procureurs respectivement du requérant et de la partie intimée, le juge J.-A. Gagné maintenait le 30 juin 1898 la requête avec dépens contre la ville de Chicoutimi⁴⁰. Le délai normalement prévu par le Code municipal pour tenir le vote d'un règlement étant expiré, le règlement no 95 devenait par le fait même caduc et sans effet.

Considérant cette décision du juge Gagné, le journal *La Défense* bien qu'hostile au parti du Progrès prenait à partie les adversaires de la subvention au nom des intérêts de la ville en ces termes:

"C'est notre opinion bien arrêtée qu'en intentant à la ville un procès ruineux, à seule fin d'empêcher les contribuables de se prononcer sur cette question, on a commis une erreur. Les prétextes invoqués pour justifier ce procès ne nous paraissent pas sérieux. La Cour pourra décider que des erreurs ont été commises dans la préparation du rôle d'évaluation, que tout n'a pas été fait légalement, peut-être; nous n'en savons rien. Mais quand cela serait, il y aurait encore lieu de se demander si on n'aurait pas dû passer par

dessus ces misères pour envisager la situation à un point de vue plus élevé.

Personne ne niera que les directeurs de la Cie de Pulpe, par leur activité et leur esprit d'entreprise, ont donné un élan considérable aux affaires dans notre localité.

Qu'était Chicoutimi, il y a deux ans seulement? Qu'est-il aujourd'hui, et que serait-il demain si la Compagnie de Pulpe, avec l'appui et le concours de tous les citoyens pouvait, d'ici à un an, doubler et même tripler le chiffre de ses affaires.

(. . .) Nous regrettons donc que la maison Price qui a fait fortune dans le Saguenay et qui ne s'est occupée durant un demi-siècle que de son commerce, s'opposant résolument à toute entreprise qui lui paraissait un tant soit peu contraire à ses intérêts privés, vienne encore, dans ce cas-ci, entraver de toutes ses forces les progrès d'une industrie dont tout le monde peut bénéficier. Ce n'est ni juste, ni loyal, ni patriotique.

Nous regrettons que quelques-uns de nos nôtres, pour des motifs que nous voulons supposer très honorables soient tombés dans le panneau et soient partis en guerre avec la maison Price contre une industrie canadienne qui nous fait honneur et que nous devrions avoir à coeur d'aider dans toute la mesure de nos forces"⁴¹.



Le notaire Thomas-Zozyme Cloutier.

(Photo Société historique du Saguenay).

D'un autre côté, à la suite du jugement rendu contre la ville, J.-D. Guay entreprenait dans *Le Progrès du Saguenay* une campagne en vue de la destitution de son beau-frère comme juge de district⁴².

Cette campagne atteindra du reste son sommet en avril 1901, date à laquelle une requête concernant l'impartialité du juge Gagné sera adressée au ministre de la Justice⁴³. Son affectation à un autre district mettra fin à cette affaire et donnera gain de cause à la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.

3- Nouvelle renonciation.

Se retrouvant aux prises avec une situation identique à celle de la première demande de subvention, les directeurs de la Compagnie de Pulpe, prévoyant la décision du juge Gagné, décidaient de renoncer une autre fois à l'offre de la ville⁴⁴. De plus, ils mettaient au point une stratégie ayant pour but de forcer le conseil à leur accorder une subvention. En effet, alléguant la liberté de l'entreprise privée en face de tout pouvoir public et exprimant leur intention d'appliquer le même système que celui de la Compagnie Price à l'égard de leurs employés et à l'égard du commerce dans la ville, les directeurs de la compagnie, en particulier les directeurs québécois, faisaient feint d'un conflit interne au sein de l'administration pour arriver à leur but.



Le juge Jean-Alfred Gagné.

(Photo Société historique du Saguenay).

Dans une lettre en date du 9 juin 1898 et publiée en manchette dans *Le Progrès du Saguenay*, Némèse Garneau et J.-A. Couture, s'adressant à J.-D. Guay, écrivaient: "Nous croyons, cher monsieur que nous vous avons donné toute la latitude possible pour mettre votre projet à exécution et vous savez que nous avons accepté ce projet avec bonne grâce. Mais il y a une limite à la générosité des entreprises industrielles et cette limite est atteinte pour nous. Ce projet de bonus nous coûte déjà bien cher, très cher, et nous sommes d'avis qu'il ne serait pas sage de faire aucun nouveau sacrifice pour l'obtenir. Nous réclamons pour la Compagnie de Pulpe toute la liberté d'action, sa liberté la plus entière:

1. Liberté de commencer la construction du moulin de pulpe chimique quand bon nous semblera.
2. Liberté de prendre les ouvriers où cela fera le mieux notre affaire.
3. Liberté de payer nos ouvriers comme nous l'entendions à la semaine, au mois, à l'année, etc.; en argent ou en marchandise.
4. Liberté de tenir de grands magasins et de faire tout le commerce que nous pourrions.
5. Liberté de faire acheter nos ouvriers où nous voudrions.

(. . .) Les circonstances nous permettent de vous dire publiquement ce que nous vous avons écrit il y a quinze jours, savoir: que MM. Gagné, Belley et Price nous ont rendu un très réel et très grand service en empêchant la votation du bonus. Nous vous dirons aussi publiquement ce que nous vous avons dit bien des fois depuis quelques jours: savoir, que nous n'avons pas besoin du bonus et que nous nous opposerons désormais de toutes nos forces à ce que la Compagnie de Pulpe accepte jamais de Chicoutimi celui-ci, ni aucun autre. Nous désirons rester libres"⁴⁵.

Refuser la subvention de la ville, faire preuve d'indépendance face aux deniers publics et laisser croire à un désaccord parmi les membres du conseil d'administration de la compagnie, ce n'était au fond que stratégie pour revenir plus en force au moment opportun.

4- Intérêts privés et intérêts publics.

Simultanément à cette affaire de renonciation, la presse locale s'attaquait à J.-D. Guay, l'âme dirigeante du "parti du Progrès". Le journal *La Défense* en particu-

lier critiquait les positions délicates dans lesquelles il était tenu comme maire de la ville, président de la Compagnie de Pulpe et du Château Saguenay et ses intérêts comme actionnaire de la Compagnie des Eaux, de la Compagnie Électrique et de la Compagnie du Téléphone. Dans un article traitant des affaires municipales, et daté du 7 décembre 1898, *La Défense* convenait, entre autres, qu'il s'agissait là assurément "d'excellentes institutions, mais distinctes du conseil". Selon ce journal, il y avait lieu de se demander si une telle situation était normale. Or, d'après lui, cette situation ne l'était pas. Il poursuivait: "Nous n'irons pas jusqu'à dire que le maire profite de sa position pour exercer des malversations, pour faire du "bloodlage", ou rien de ce genre, au profit des corporations industrielles qu'il préside, loin de nous une telle pensée!

"Mais chacun sait, qu'un homme pris entre ses intérêts privés et l'intérêt public est fortement tenté de sacrifier le dernier au premier. C'est là le danger qui résulte de la position du maire au cas où ces intérêts divers viendraient en conflit"⁴⁶.

Aussi, pour éviter ce genre de situation compromettante, *La Défense* proposait, pour la campagne électorale de janvier 1899, les thèmes suivants: indépendance du conseil, répartition équitable de la taxe d'eau et diminution des taux d'abonnement au téléphone et à la lumière électrique; liberté de la concurrence commerciale dans l'industrie électrique et abolition des monopoles existants; abolition des procès, dans la mesure du possible"⁴⁷.

Prenant à parti le rédacteur du journal, J.-D. Guay justifiait ses intérêts à participer de part et d'autre à la politique municipale et à la direction d'entreprises industrielles de la façon suivante:

"(. . .) Les compagnies ne devraient pas être représentées au conseil semble dire *La Défense*. Mais, est-ce que notre confrère oublie que du coup, il prononce la déqualification (sic) de tous nos hommes capables de représenter dignement la ville au conseil, et disposés à accepter la charge.

"(. . .) Si tous ceux qui ont des intérêts dans les entreprises importantes de notre ville ne peuvent plus aspirer aux honneurs municipaux, nous allons en voir de belles. Nous croyons nous, que loin d'être une raison pour s'opposer à ces candidatures, le fait d'être intéressé dans ces entreprises est plutôt de nature à recommander un contribuable pour le conseil. En effet, qui plus que ces gens est intéressé au développement de la ville?

"Qui est intéressé à l'agrandissement



L'avocat Louis-de-Gonzague Belley.

(Photo Société historique du Saguenay).



Le député Némèse Garneau de Québec, directeur de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.

(Photo Société historique du Saguenay).

de Chicoutimi, à l'établissement de manufactures, à l'augmentation de la population plus que ceux qui ont de l'eau à vendre, de la lumière à vendre, un hôtel à administrer et même des terrains à vendre? Pour trouver des conseillers comme *La Défense* voudrait les avoir, il faudrait élire des gens qui ne sont pas disposés ou qualifiés à remplir la charge, des gens qui n'en veulent pas ou encore dont les contribuables ne veulent pas⁴⁸.

Texte exemplaire sans l'ombre d'un doute, qui, concrètement, nous en apprend bien long sur l'exercice du pouvoir, sur la présence de la bourgeoisie d'affaires au conseil de ville et sur certains des véritables motifs de l'action politique⁴⁹. A fortiori, ces paragraphes contribuent à corroborer la problématique des conflits d'intérêts avancés dans cette étude.

A en croire pourtant le résultat du scrutin de l'élection de 1899, il semble bien que ces critiques adressées contre J.-D. Guay et son administration n'intéressaient que la mince couche sociale des individus qui les formulaient, les véhiculaient et qui, au demeurant, ne demandaient pas mieux que d'accéder au pouvoir⁵⁰.

Aussi, fort de l'appui populaire et préoccupé comme le reste des échevins par les questions d'ordre économique, J.-D. Guay annonçait le 18 avril que le conseil d'administration de la compagnie qu'il dirigeait avait décidé de substituer au projet de construction d'une manufacture de pulpe chimique, abandonné en raison de la requête en injonction de Théophile Truchon, le projet de "doubler son moulin de pulpe", donnant ainsi suite au plan primitif de la manufacture⁵¹. Cette décision, selon lui, apportait en plus de ses effets bénéfiques pour le développement de la ville une "éloquente réponse aux prophètes de malheur qui depuis deux ans n'ont cessé de prédire et de désirer un insuccès pour cette entreprise"⁵².

C- L'exemption fiscale.

1. Le projet de construction du second moulin.

Le 16 novembre, une semaine après son retour d'Europe⁵³, J.-D. Guay écrivait dans *Le Progrès du Saguenay* qu'une entente était intervenue entre la Compagnie Price et la Compagnie de Pulpe relativement à l'échange de certaines concessions forestières dans la région de Chicoutimi. Cette entente permettait de croire, selon lui, que les "regrettables guerres intestines" auxquelles s'étaient livrés ces compagnies par le passé ne se renouvelleraient dorénavant plus⁵⁴. Vouloir en ce sens profiter de ce climat de confiance, il indiquait que les directeurs locaux de la Compagnie de Pulpe avaient déposé devant leurs partenaires de Québec un

"projet grandiose", consistant à "construire sur l'un des pouvoirs d'eau que possède la compagnie un nouveau moulin de dix-huit meules, pouvant donner de l'emploi à 400 hommes"⁵⁵.

Dans le but de susciter l'intérêt du public à leur cause vis-à-vis l'obtention d'une subvention municipale et réaliser leur projet de construire une nouvelle usine, les directeurs québécois de la compagnie allaient astucieusement s'opposer à l'exécution du projet à Chicoutimi⁵⁶.

Prenant pour prétexte combien ils avaient dû payer de frais pour établir leur industrie à Chicoutimi⁵⁷, Némèse Garneau et J.-A. Couture faisaient savoir à J.-D. Guay qu'ils songeaient pour leur part à construire ailleurs la nouvelle manufacture, à Québec possiblement⁵⁸. Cette stratégie, qui niait le potentiel forestier et hydro-électrique de la ville et de sa région environnante en même temps que les installations existantes et le capital investi, allait porter fruit.

2. Les requêtes des contribuables.

L'article de J.-D. Guay faisant état de ce "différend" créa, comme l'entendaient les directeurs de la Compagnie de Pulpe, un véritable émoi dans la ville. Les hommes d'affaires, craignant en particulier d'éventuelles pertes d'argent, entreprenaient aussitôt des démarches auprès des membres du conseil pour assurer la construction de la nouvelle industrie à Chicoutimi⁵⁹. Des requêtes circulaient dans les trois quartiers de la ville demandant une exemption de taxes sur les propriétés de la compagnie et la construction du nouveau moulin dans la municipalité.

Signées par quelque 350 contribuables, ces requêtes étaient soumises le 4 décembre 1899 aux échevins⁶⁰. Au cours de cette séance, le conseiller Ludger Alain, prenant l'exemple des villes de Trois-Rivières, de Sherbrooke, de Montmagny et de Fraserville (Rivière-du-Loup), se montrait favorable à l'exemption de taxes. L'avocat Vilmont Savard, de son côté, quoique sympathique à ces requêtes, ne les approuvait pas nécessairement. En effet, selon lui, il serait injuste d'exempter le moulin déjà en opération de cette compagnie alors que la ville faisait payer des taxes de commerce à la Compagnie Price⁶¹. Après discussion, les conseillers convenaient qu'ils seraient disposés à considérer ces requêtes "avec la plus grande sympathie" aussitôt que la compagnie aurait formulé en bonne et due forme sa demande au conseil⁶².

3- L'exemption fiscale.

Le 16 décembre 1899, en réponse à la

demande de la ville, J.-D. Guay, invoquant des motifs d'intérêt personnel dans cette affaire, laissait son siège de premier magistrat pour déposer devant le conseil une lettre du directeur-gérant de la pulperie. Dans cette lettre, J.-E.-A. Dubuc offrait à la ville de "construire une nouvelle manufacture de pulpe de dix-huit meules à Chicoutimi" moyennant "une exemption de taxes pour une période de 25 ans"⁶³. En compensation de cette exemption fiscale, sa compagnie s'engageait à "payer \$400.00 de taxes par année (pour l'ancien moulin) et à n'employer de préférence que les gens de la municipalité"⁶⁴.

J.-D. Guay profitait en outre de l'occasion qui lui était donnée pour exposer aux échevins les raisons qui avaient provoqué cette demande de la compagnie. Rappelant les complications entourant l'affaire des subventions, il indiquait que comme maire de la ville, il avait souvent répété à qui voulait l'entendre qu'il valait mieux consentir une subvention monétaire qu'une exemption de taxes. Les circonstances cependant étant ce qu'elles étaient, il ne pouvait envisager d'autres solutions⁶⁵.

Désirant donner suite aux requêtes des contribuables, le conseil de ville, après délibérations, décidait d'accorder une exemption de taxes à la compagnie pour une durée de 20 ans⁶⁶. A cet effet, le règlement no 103 était adopté à l'unanimité le 27 décembre par les membres du conseil et était approuvé directement le 23 mars 1900 par la Législature provinciale⁶⁷.

★ ★ ★

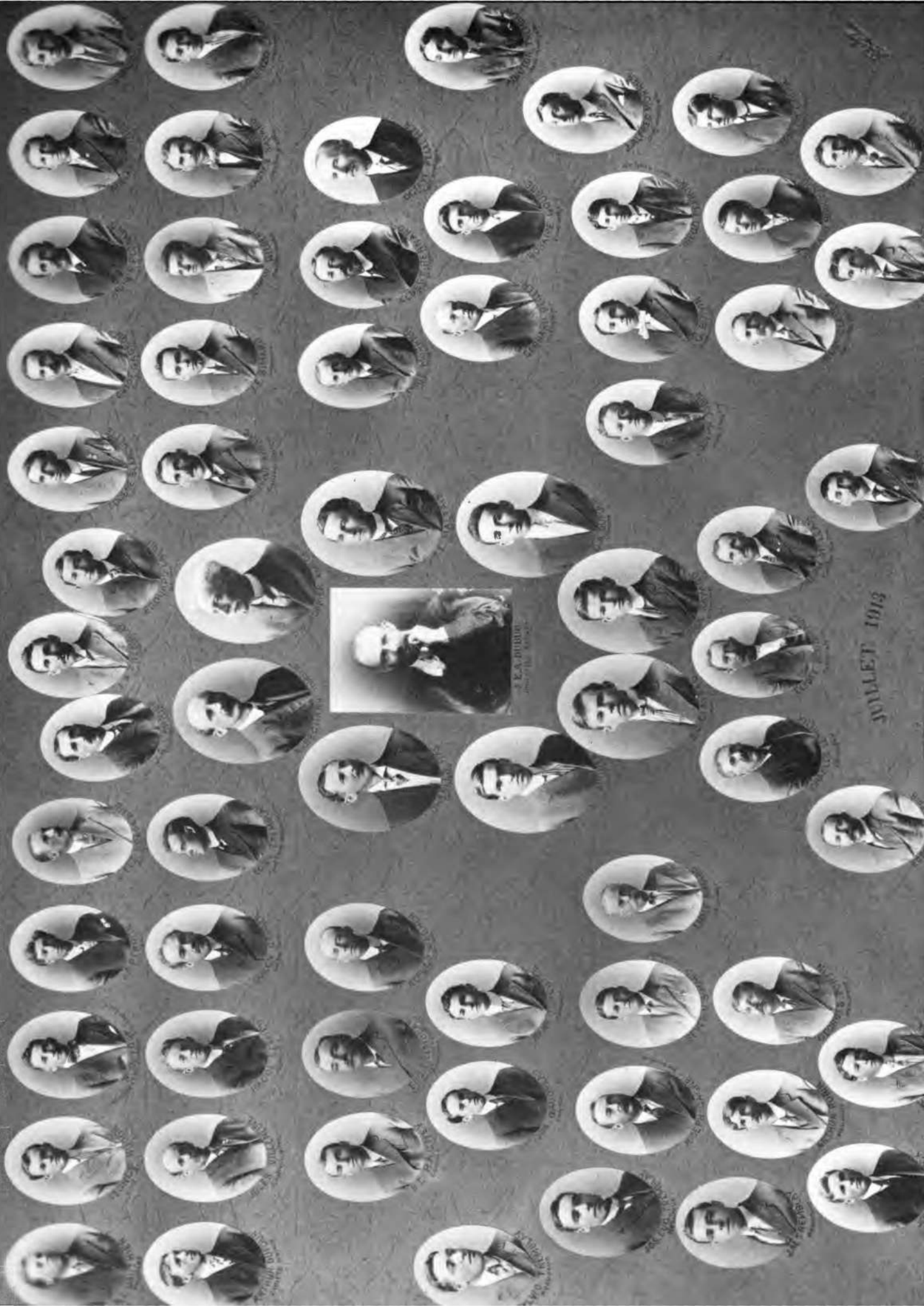
Le maire J.-D. Guay et ses amis étaient donc arrivés à leurs fins. Ils s'étaient habilement servi de l'appareil politique de la municipalité pour assurer à la compagnie dont ils faisaient partie à titre de directeurs ou d'actionnaires une exemption de taxes pour une période de 20 ans.

La Compagnie de Pulpe pouvait désormais étendre son champ d'activités. En janvier 1900, elle augmentait, à cet effet, son capital-actions à \$1 million et demandait à la Législature de nouvelles lettres patentes plus conformes à ses visées expansionnistes. Parlant de ces lettres et des pouvoirs qui lui étaient accordés, L.-G. Belley écrivait non sans raison dans le *Travailleur* que, ce faisant, la compagnie avait institué un véritable "monopole" dans la ville⁶⁸. Par la fermeture de la scierie et des établissements Price à Chicoutimi en septembre 1901, cette dernière orientant ses opérations du côté de la Rivière Ste-Marguerite (versant nord du Saguenay), la Compagnie de Pulpe restait seule, ayant éliminé sa rivale au niveau économique et politique, à assurer un haut ni-

veau d'emploi parmi la population ouvrière et à stimuler les activités commerciales de la société locale⁶⁹. Cette exclusivité faisait en sorte que tous les leviers de commande du pouvoir à Chicoutimi se retrouvaient, en définitive, entre les mains de ses directeurs⁷⁰.

1. AMC, Livre de délibérations, 15 février 1897, 250; ASC, Fonds F.-X. Gosselin, (dossier 35, pièce E).
2. AMC, Livres de délibérations, 18 février 1897.
3. *Ibid.*
4. ASC, Fonds F.-X. Gosselin, dossier 35, pièce G.
5. ASC, Fonds F.-X. Gosselin, dossier 35, pièce H; sur la présence de capitaux étrangers dans cette compagnie, cf. la lettre de J.-E.-A. Dubuc adressée à Napoléon Lavoie, président de la Banque Nationale dans Ryan, *The Clergy and Economic Growth in Quebec, 1896-1914*, p. 149.
6. ASC, Fonds F.-X. Gosselin, dossier 35, pièce H.
7. AMC, Livre de délibérations, 5 avril 1897.
8. ASC, Fonds F.-X. Gosselin, dossier 35, pièce 2, C-6.
9. *Ibid.*
10. Voir *La Gazette officielle du Québec*, 18 mai 1897.
11. AMC, Livre de délibérations, 26 mai 1897.
12. *Ibid.*, 1er juin 1897, p. 264.
13. *Ibid.*, p. 268; pour le règlement no 90, cf. Livre de règlement, vol. 1, p. 47.
14. Cf. *Le Progrès du Saguenay*, 3 juin 1897.
15. ASC, Fonds F.-X. Gosselin, dossier 35, pièce 4, C-6.
16. *Ibid.*
17. *Ibid.*
18. *Le Progrès du Saguenay*, 24 juin 1897.
19. *Ibid.*; ASC, Fonds F.-X. Gosselin, dossier 35, pièce 9.
20. *Le Progrès du Saguenay*, 17 juin 1897.
21. *Ibid.*
22. *Ibid.*
23. Dixit J.-D. Guay.
24. *Le Progrès du Saguenay*, 17 juin 1897.
25. Pour le intégral du bref d'injonction, voir *Le Protecteur du Saguenay*, 15 juillet 1897. Notons que ce bref émanait du juge L. Caron de la Cour Supérieure de Québec et non du juge J.-A. Gagné de la Cour Supérieure de Chicoutimi, lequel était récusé dans cette cause en raison de son degré de parenté, par alliance, avec J.-D. Guay, l'une des parties dans ce procès.
26. *Le Protecteur du Saguenay*, 15 juillet 1897.
27. Souligné par nous. Cf. ASC, Fonds F.-X. Gosselin, dossier 35, pièce 10, C-6; pour le texte intégral des notes et du jugement du juge Casault, voir *Le Protecteur du Saguenay*, 25 novembre 1897. Concernant la non-inscription du sénateur Price sur la liste des électeurs, signalons que le juge Casault croyait qu'il avait tout simplement été éliminé par le secrétaire-trésorier pour l'empêcher de voter contre le règlement. Notons enfin que la Cour Supérieure confirmait, le 23 octobre 1898, le jugement du juge Casault (voir *La Défense*, 22 décembre 1898).
28. ASC, Fonds F.-X. Gosselin, dossier 35, pièce 10, C-6, p. 2.
29. *Le Progrès du Saguenay*, 21 octobre 1897. Les nouveaux actionnaires de la Compagnie étaient Némèse Garneau, membre du Parlement Provincial (MPP) et Gaspard Lemoine de la ville de Québec.
30. *Le Progrès du Saguenay*, 21 octobre 1897.
31. *Ibid.*, 21 avril 1898.
32. *Ibid.*
33. AMC, Livre de délibérations, 21 avril 1898.
34. *Le Progrès du Saguenay*, 21 avril 1898.
35. ASC, Fonds F.-X. Gosselin, dossier 51, pièce 1, C-6, p. 3.
36. AMC, Livre de délibérations, 28 avril 1898.
37. *Ibid.*, p. 40ss; aussi *Le Progrès du Saguenay*, 6 mai 1898 où l'on reproduit le règlement no 95.
38. *Le Progrès du Saguenay*, 2 juin 1898.
39. *Ibid.*, 6 mai 1898.
40. APJC, Théophile Truchon vs la ville de Chicoutimi, Cour Supérieure, no 283; également *Le Protecteur du Saguenay*, 30 juin 1898.
41. Cité par *Le Progrès du Saguenay*, 23 juin 1898.
42. *Le Progrès du Saguenay*, 23 juin 1898.
43. Cf. ASC, Fonds F.-X. Gosselin, dossier 86, pièce 1, C-6.
44. *Le Progrès du Saguenay*, 23 juin 1898.
45. Souligné par nous. Cf. *Le Progrès du Saguenay*, 9 juin 1898.
46. *La Défense*, 7 décembre 1898. Notons que l'hebdomadaire *Le Journal* remplacera *La Défense* en août 1899 au chapitre des critiques portées contre l'administration J.-D. Guay: voir notamment à ce sujet la chronique intitulée "Causerie municipale".
47. *La Défense*, 7 décembre 1898.
48. *Le Progrès du Saguenay*, 22 décembre 1898.
49. Sur la capacité des hommes d'affaires à résoudre les problèmes d'équité, cf. Joseph Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1974, pp. 194-195.
50. *Le Progrès du Saguenay*, 15 décembre 1898.
51. *Ibid.*, 18 avril 1899.
52. *Ibid.*
53. Sur ce sujet, voir son journal de voyage contenant toutes sortes d'annotations sur sa famille, ses amis et ses impressions sur les pays visités (cf. ASHS, Fonds Mgr Victor Tremblay, dossier 1643, pièce 1).
54. *Le Progrès du Saguenay*, 16 novembre 1899. On peut expliquer la conclusion de cette entente par le fait que William Price III désirait s'associer avec les directeurs de la Compagnie de Pulpe dans le projet de construction d'une manufacture de pâte à papier. Ce projet n'aboutira pas en raison d'intérêts concurrentiels et amènera Price à se procurer des actions puis contrôler la Compagnie de Pulpe de Jonquière.
55. *Le Progrès du Saguenay*, 16 novembre 1899.
56. *Ibid.*
57. *Ibid.*, 16 décembre 1899.
58. ANQ-C, Fonds Dubuc, APG1-4A, livre des procès-verbaux, 1er novembre 1899.
59. *Le Progrès du Saguenay*, 23 novembre 1899.
60. AMC, Livre de délibérations, 4 décembre 1899, p. 116.
61. *Ibid.*, p. 116ss; également, *Le Progrès du Saguenay*, 7 décembre 1899.
62. AMC, Livre de délibérations, 4 décembre 1899, p. 116ss; aussi, *Le Journal*, 7 décembre 1899.
63. AMC, Livre de délibérations, 16 décembre 1899, p. 117; *Le Progrès du Saguenay*, 21 décembre 1899.
64. AMC, Livre de délibérations, 16 décembre 1899, p. 117; *Le Progrès du Saguenay*, 21 décembre 1899. C'était donc sous ce double motif, du fait d'abord de sa seule présence dans la ville et du fait, ensuite, qu'elle employait de préférence les gens de la ville que la compagnie légitimait sa demande. Pour un exemple comparatif, cf. E. C. Hughes, *Rencontre de deux mondes*, Montréal, Boréal Express, 1972, pp. 155-156.
65. *Le Progrès du Saguenay*, 21 décembre 1899.
66. AMC, Livre de délibérations, 16 décembre 1899.
67. *Ibid.*, 27 décembre 1899; également, *Statuts de Québec*, 63 Victoria, 1900, chapitre 56, pp. 8-9.
68. *Le Travailleur*, 8 juin 1911.
69. *Le Progrès du Saguenay*, 5 septembre 1901.
70. *Le Travailleur*, 20 décembre 1906. §

LA COMPAGNIE DE LA PÊCHE DE LA GUYANE
LE PERSONNEL ADMINISTRATIF



JULIET 1913

Circulaire au clergé sur la question ouvrière*

par Mgr Michel-Thomas Labrecque

Évêché de Chicoutimi,
19 mars 1912.

Bien chers Collaborateurs,

Vous connaissez comme moi que l'industrie prend au Saguenay et dans tout le diocèse un développement de plus en plus considérable. La population ouvrière, j'en suis convaincu, atteindra en quelques années le chiffre d'une dizaine de milliers d'ouvriers. De là de nouvelles conditions sociales qui imposent à l'autorité religieuse de nouvelles obligations. C'est ce qu'il faut conclure de l'enseignement de Léon XIII, (Encyclique *Graves de communi*), qui proclame que la question ouvrière n'est pas une simple question économique, mais en même temps une question morale et religieuse.

"C'est avec assurance, disait Léon XIII, dans l'Encyclique *Rerum Novarum*, que Nous abordons ce sujet et dans la plénitude de notre droit. Car la question ouvrière est d'une nature telle qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Église, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace."

"L'Église ne cesse jamais, disait Léon XIII, dans un discours aux ouvriers catholiques du Piémont, le 21 mai 1882, d'avoir pour les ouvriers catholiques une prédilection et une sollicitude vraiment maternelles. Si, avant tout, elle a pour but leur salut éternel, elle n'a pas non plus négligé de s'intéresser à leur bien-être temporel. Elle sanctifie et ennoblit le travail, en allège le poids, voulant que les préceptes de la charité en adoucissent la trop grande dureté. Elle inspire et prend sous sa tutelle un grand nombre d'institutions qui ont pour but de venir en aide aux ouvriers dans les besoins variés de l'existence."

Je crois important et même nécessaire, dans cette lettre, de considérer brièvement avec vous, à la lumière des enseignements



Mgr Michel-Thomas Labrecque (1892-1927).

(Photo Société historique du Saguenay).

de l'Église, pour en tirer des conclusions pratiques, la condition actuelle de nos ouvriers catholiques, ce qu'on a fait jusqu'ici et ce qui reste à faire de notre part pour le bien religieux, moral et même matériel de cette portion si intéressante de la population de ce diocèse.

Les syndicats d'ouvriers, dans la province de Québec, se distinguent en unions internationales et unions nationales. Ils renferment des milliers de travailleurs, et leur nombre va toujours croissant. Demandons-nous quel est l'esprit de ces différentes unions. La question est complexe: car l'esprit est bien différent dans les unions internationales et les unions simplement nationales, vu que la direction, venant des chefs de mentalité différente, ne saurait être la même. Les unions internationales, en effet, ont leur siège aux États-Unis et se rattachent au mouvement ouvrier de la grande république américaine. Les unions nationales ont une organisation semblable à celle des unions internationales, avec cette différence qu'elles n'ont aucune relation ni directe ni indirecte avec les unions américaines.

Toutes ces unions internationales et nationales ont un principe commun: elles professent la neutralité la plus absolue à l'égard des religions et des races. Leurs rangs sont ouverts aux catholiques, aux protestants et aux libres-penseurs, aux Français, aux Anglais et aux Juifs. Ils affectent d'ignorer entièrement les démarcations religieuses.

Mais en quoi elles diffèrent, c'est que les unions internationales sympathisent volontiers avec les socialistes avérés et même des francs-maçons notoires. De plus, le syndicalisme international a des tendances anticléricales nettement accusées. Quand il veut s'établir quelque part, comme il l'a tenté dernièrement dans une localité importante du diocèse, il essaie de faire naître parmi les travailleurs la méfiance contre le clergé. La campagne menée par les unions internationales en faveur de l'établissement d'un système d'enregistrement gratuit et obligatoire, ses attaques contre les religieux enseignants sont une preuve évidente du mauvais esprit qui les anime. Pourrait-on en douter après de récents événements où l'on a vu certains chefs du syndicalisme international, qui naguère enrôlaient les ouvriers de nos grandes villes, traduits comme dynamitards et coupables de voies de faits devant les tribunaux de leur pays? Mais, hâtons-nous de le dire, l'esprit des ouvriers, surtout canadiens-français, est meilleur que celui des chefs qu'ils suivent sans les comprendre, et presque tous désapprouveraient l'orientation donnée à leurs unions s'ils en connaissaient la portée sociale et morale. Quant à l'esprit des unions nationales, il n'est pas mauvais en général, et elles n'ont, que je sache, aucune sympathie pour les principes socialistes. Aucun indice d'hostilité contre la religion dans ses publications. Mais, malheureusement, ces unions sont neutres, si l'on excepte certains syndicats qui par leur constitution adhèrent formellement aux principes de l'Encyclique *Rerum Novarum*, ont un chapelain, et soumettent leurs statuts à l'autorité religieuse.

Telles sont, en résumé, les conditions des unions ouvrières dans la province de Québec.

* Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des évêques de Chicoutimi. Troisième série, Monseigneur Michel-Thomas Labrecque. Vol. Troisième, 1907-1913, Chicoutimi, 1913, pp. 308-315.

II

Quelles ont été jusqu'ici les conditions de la population ouvrière en ce diocèse? Je puis affirmer, sans crainte d'exagération, que prêtres et patrons en général se sont employés à procurer aux ouvriers tous les secours religieux et le bienfait de l'éducation.

À Chicoutimi, depuis quelques années, on s'est préoccupé en outre de leurs intérêts matériels. Mais, à cause du grand nombre d'ouvriers répandus dans le diocèse, lequel avant peu d'années prendra nécessairement des proportions plus considérables, par suite de l'élan industriel que favorisent les capitalistes, les richesses naturelles de cette contrée, ses immenses forêts, ses forces hydrauliques incomparables, il devient urgent de les aider de plus en plus, avec zèle et

prudence, à améliorer leur situation sociale et économique, surtout au moyen d'organisations corporatives ou unions catholiques et professionnelles. C'était le programme de la *Fédération ouvrière de Chicoutimi*, organisée par Monseigneur Lapointe avec le concours efficace des Pères Eudistes du Sacré-Coeur de Chicoutimi. Cette fédération est catholique et entend s'inspirer avant tout, dans son action pour la solution des problèmes économiques qui intéressent ses membres, de l'enseignement de l'Église dont les évêques sont les interprètes autorisés. Ce programme a eu un commencement d'exécution dans l'établissement d'écoles du soir, d'une école des arts et métiers, et surtout de la *Caisse de Petite économie*, et, plus récemment, d'une *Caisse populaire*. Ces deux dernières institutions en particulier ont déjà produit d'heureux résultats. Nous nous plaisons à louer l'empressement avec lequel les ouvriers de notre ville épiscopale ont su profiter du bienfait de ces organismes, ainsi que le zèle avec lequel un certain nombre de laïques de toutes classes ont donné leur généreux concours au clergé dans la fondation de ces diverses oeuvres. Nous désirons que l'exécution de ce programme de la *Fédération ouvrière de Chicoutimi* soit reprise et poussée avec vigueur dans tous les centres ouvriers présents et futurs de ce diocèse. Grâce à Dieu nos ouvriers ici n'appartiennent pas encore aux sociétés internationales ou neutres. L'ambiance religieuse et pacifique de la région les a préservés jusqu'ici de ce malheur. L'influence de la religion, basée sur les services inappréciables qu'elle a rendus et rend encore tous les jours au peuple est telle que ceux qui voudraient gagner nos ouvriers à l'anticléricalisme et aux tendances sociales se verraient dans la nécessité de procéder avec une extrême prudence et ne pas dire toute leur pensée. Vous les verriez faire des protestations de respect pour l'Église, en même temps qu'ils dirigeraient leurs perfides attaques contre son influence.

III

Reste à examiner quels sont les enseignements de l'Église sur la question ouvrière, à comparer ces enseignements avec les principes qui dirigent les sociétés internationales ou neutres et à constater en quoi ils diffèrent les uns des autres pour en tirer des conclusions pratiques.

Et tout d'abord, il est important de dire que l'Église, d'accord avec toutes les unions ouvrières, qu'elles soient internationales ou neutres, enseigne que c'est le droit des ouvriers de s'unir et de s'associer pour la défense de leurs droits et pour le développement progressif de leur bien-être matériel et moral.

"La révolution, dit Léon XIII, a détruit les corporations anciennes qui étaient pour les ouvriers une protection. Ainsi peu à peu les ouvriers isolés et sans défense se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée." (Encycl. *Rerum Novarum*).

"L'expérience a montré combien sous la conduite et l'inspiration de la sainte charité les corporations ouvrières ont de force ou de puissance, soit pour adoucir les épreuves, soit pour instruire le peuple, comme il faut. Assurément ceux qui consacrent leurs conseils ou leur autorité à ces oeuvres méritent beaucoup de la religion et de leurs concitoyens." (Léon XIII, aux Evêques de la Pologne).

"L'expérience quotidienne que fait l'homme de l'exiguïté de ses forces l'engage et le pousse à s'adjoindre une coopération étrangère. C'est dans les Saintes Lettres qu'on lit cette maxime: *Il vaut mieux que deux soient ensemble que d'être seul, car ils tirent avantage de leur société. Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte.*" (Encycl. *Rerum Novarum*).

"Si la pierre de touche d'une longue expérience avait fait apprécier à nos ancêtres l'utilité de ces associations (corporations ouvrières), notre âge en retirerait peut-être de plus grands profits, tant elles offrent de précieuses ressources pour combattre avec succès et écraser la puissance des sectes." (Léon XIII, *Humanum genus*).

Il est donc évident que l'Église, en approuvant les unions ouvrières, montre qu'elle se préoccupe non seulement des misères individuelles auxquelles elle veut apporter remède, mais encore du bien social des classes ouvrières qui font l'objet spécial de sa sollicitude.

Mais quelle est la fin principale que doit viser l'économie des unions ouvrières? Léon XIII nous l'apprend encore: "Il faut viser avant tout, dit-il, à l'objet principal qui est le perfectionnement moral et religieux. C'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés, autrement elles dégèneraient bien vite et tomberaient au rang des sociétés où la religion ne tient aucune place... Que l'ouvrier apprenne à respecter et à aimer l'Église, à obtempérer à ses préceptes et à fréquenter les sacrements." (Encycl. *Rerum Novarum*).

Si donc la fin principale proposée aux unions ouvrières est le perfectionnement moral et religieux, que dire des unions neutres ou internationales qui ne font aucun cas de la religion dans leur organisation, ou qui l'attaquent par des procédés sornois et



Extérieur de l'église du Sacré-Coeur, au Bassin.

(Photo Société historique du Saguenay).

hypocrites? On ne saurait en aucune façon les approuver. Aussi dirons-nous avec Léon XIII, dans une lettre au Président du Comité des Sociétés catholiques du Piémont: "Nous approuvons le zèle dont s'inspirent vos efforts en vue d'amener vos ouvriers à entrer dans les sociétés qui se fondent et progressent sous la direction et les auspices de la religion. Nous pensons qu'on ne saurait combattre le socialisme si ce n'est à la condition que les ouvriers, aidés par la religion, mettent leurs forces en commun pour se prémunir contre les embûches des méchants. Ainsi l'on pourvoira à ce que les hommes laborieux et honnêtes ne se laissent pas prendre aux ruses perfides de ceux qui par de vaines promesses s'efforcent de tout brouiller et tout bouleverser".

Plaise au ciel que nos ouvriers ne fassent pas la triste expérience des travailleurs des vieilles sociétés d'Europe qui vivent aujourd'hui, pour la plupart, dans le mépris de la foi chrétienne. Ils comprendraient, mais peut-être trop tard, qu'ils ont été le jouet d'espérances trompeuses et d'apparences mensongères de la part de maîtres inhumains qui ne les estiment qu'au poids de l'or produit par leur travail. Et quand, revenus de leurs égarements, ils voudraient secouer le joug humiliant, le respect humain ou la crainte de l'indigence les retiendraient et briseraient leurs espérances.

Pour prévenir ces malheurs et remplir un devoir qui s'impose dans les circonstances, fort de l'exemple et des exhortations pressantes des Souverains Pontifes Léon XIII et Pie X, glorieusement régnant, j'ai cru devoir donner aux oeuvres sociales et ouvrières en ce diocèse, une direction spéciale. Mais pour que le concours de l'autorité religieuse sur le terrain économique soit vraiment efficace, il est nécessaire qu'il soit secondé avec zèle et prudence par une direction centrale et que les oeuvres ouvrières, en particulier, soient toutes reliées à une oeuvre-mère, en un mot qu'elles soient fédérées. La *Fédération ouvrière de Chicoutimi* est toute trouvée. C'est elle qui doit grouper les oeuvres sociales ouvrières diocésaines.

En conséquence, je crois devoir régler ce qui suit:

I.— Je nomme Monseigneur Eugène Lapointe, V.G., Directeur général des oeuvres sociales diocésaines, sous la haute direction de l'Ordinaire sans l'avis et l'approbation duquel rien ne devra être entrepris.

II.— Le Directeur général s'adjoindra des collaborateurs approuvés par l'Ordinaire, lesquels avec le Directeur formeront un Comité dont le but principal sera d'étudier les questions économiques et sociales en

général, et surtout les questions particulières à ce diocèse.

III.— Les membres formant ce Comité jusqu'à nouvel ordre seront: Les Curés de la Cathédrale, de La Malbaie, du Sacré-Coeur du Bassin de Chicoutimi, de St-Georges, de Messieurs Joseph Lapointe, vicaire à Jonquières, et Joseph Dufour, Secrétaire de l'Évêché. Ils donneront avec zèle leur concours au Directeur général autant que celui-ci, d'accord avec l'Ordinaire, le jugera nécessaire ou utile.

IV.— Le Comité s'occupera d'oeuvres économiques, chaque curé restant chargé comme ci-devant du soin spirituel des ouvriers de sa paroisse. Mais le Directeur et les membres du Comité d'une part et les Curés d'autre part, s'aideront mutuellement avec charité et esprit de zèle, la religion devant inspirer et pénétrer toutes les oeuvres sociales.

V.— Le rôle du Directeur et des membres du Comité consistera à aider les ouvriers dans la création de l'organisation matérielle d'organismes sociaux ou économiques, tels que syndicats, caisses de crédit ou de retraites, assurances, coopératives, etc.; mais il sera surtout religieux.

VI.— Le Comité pourra toujours et devra même, suivant qu'il sera utile ou nécessaire, s'assurer le concours de laïques sages et prudents, hommes d'oeuvres et d'une compétence reconnue dans ces sortes de questions qui intéressent la société tout entière et à la solution desquelles prêtres et laïques doivent travailler d'accord, en toute soumission aux divins préceptes de l'Évangile et aux directions de notre Mère la sainte Église.

VII.— Toute constitution, tous règlements devront être préalablement soumis à l'approbation de l'Ordinaire, juge en dernier ressort et directeur suprême.

Je suis persuadé que la présente mesure répond aux désirs de Sa Sainteté Pie X et du Pape Léon XIII qui demandait aux Evêques, dans son Encyclique *Rerum novarum* d'encourager la formation des corporations ouvrières et de les mettre sous leur patronage; de proposer des prêtres tant séculiers que réguliers, aux intérêts spirituels de ces mêmes corporations. Par leur zèle et leurs industrieux efforts, ils réaliseront un grand bien. "Nous nous promettons, ajoutait-il, de ces unions ouvrières les plus heureux fruits pourvu que la prudence préside toujours à leur organisation et à leur développement".

J'ose espérer que la présente lettre sera d'un grand secours pour empêcher l'introduction dans les centres ouvriers de ce diocèse, de ces unions internationales ou nationales à tendances socialistes, ou entachées du vice de la neutralité.

Je demande à Dieu de bénir vos travaux et votre zèle dans cette oeuvre si importante qui intéresse à la fois la prospérité matérielle et morale de nos populations ouvrières que je place sous la protection spéciale de St-Joseph.

Veillez agréer, bien chers Collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre Seigneur. ☩

† MICHEL-THOMAS,
Evêque de Chicoutimi.



Intérieur de l'église du Sacré-Coeur, au Bassin.

(Photo Société historique du Saguenay).

La Fédération Ouvrière Mutuelle DU NORD



Siège social :
Chicoutimi.

Fondée en 1912
(3 Geo. V, c. 95.)

Certificat de Participation

No 242

Les présentes font foi que

Monsieur Xavier Lavard

a été régulièrement admis au nombre des MEMBRES PARTICIPANTS de LA FÉDÉRATION OUVRIÈRE MUTUELLE DU NORD, qui lui a délivré ce certificat,

ATTESTANT qu'il a droit à la PROTECTION et aux AVANTAGES que la SOCIÉTÉ garantit à ses membres,

ET PAR LEQUEL

ELLE PROMET PAYER, après son décès, à ses bénéficiaires ou représentants légaux, selon le cas, POURVU toutefois qu'au moment de son décès il soit en règle avec ELLE, une somme de

Deux cent cinquante piastres

RESTRICTIONS : LA FÉDÉRATION OUVRIÈRE MUTUELLE DU NORD s'est ainsi engagée, envers le dit membre et ses bénéficiaires ou représentants légaux, SOUS LA RÉSERVE des CLAUSES, CONDITIONS, DÉCHÉANCES et RESTRICTIONS faites et prévues par les lois et règlements qui la régissent (spécialement par les articles : 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 17, 23, 33, 44, 66, 67, 72, 73, 74, 75, 77, 78, 79, 80, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 128, 129, 130, des règlements) et par les lois et règlements qui seront par la suite régulièrement adoptés pour amender ou remplacer les lois et règlements actuellement en vigueur : et

EN CONSIDÉRATION des DÉCLARATIONS, REPRÉSENTATIONS et PROMESSES contenues dans sa demande d'admission (ou de réintégration) et dans son certificat d'examen médical, lesquelles déclarations, représentations et promesses font partie essentielle du présent contrat et en sont la cause déterminante.

EN FOI DE QUOI, et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par l'Assemblée Générale (Congrès) des membres de LA FÉDÉRATION OUVRIÈRE MUTUELLE DU NORD, nous avons apposé le sceau de la Fédération, le seing du Président-Général et le contrescoring du Secrétaire-Général à Chicoutimi, ce *vingt-huit* jour de *juin* 19 *12*



J. Menard
Président-Général

J. Quilley
Secrétaire-Général



LA FÉDÉRATION OUVRIÈRE
MUTUELLE DU NORD

Chicoutimi, 26 Juillet 1920

Au Conseil Général de la F.O.M.N.

Mr Le Secrétaire.

Donné lecture de la réponse faite par Mr J. E. Dubuc datée du 13 juillet 1920 relativement à notre demande d'augmentation de salaire.

Il est proposé par Henri Girard secondé par Israël Lavoie que cette augmentation soit acceptée sous réserve c'est-à-dire que les conditions qui nous est faite de payer ce bonus seulement qu'au 1^{er} octobre prochain nous rend la situation un peu difficile pour les mêmes raisons sous lesquelles nous avons obtenus cette augmentation par conséquent nous demandons à Mr Dubuc de reconsidérer l'offre qu'il nous a faite et de payer le dit Bonus tous les mois - si cela est possible et que copie de cette lettre résolution soit envoyée au Conseil Général afin qu'il agisse en conséquence de cause.

2. Proposé par Aimé Gauthier secondé par Gaston Lecler que les membres qui ne font pas parti de l'Union et qui ne seront pas entré le dernier de juillet 1920 perde le Bonus du mois de juillet.

- 1 -

Extrait des délibérations des employés des gares du Roberval-Saguenay (Section des Télégraphistes) La cinquième assemblée générale tenue à Port Alfred, le 28 mars, 1922.

Considérant que les nouvelles conditions de travail qui nous ont été imposées par la direction, lesquelles conditions réduisent tous les employés des gares à une ^{espèce de servitude} ~~sorte d'esclavage~~, leur position ayant beaucoup d'analogie avec le régime des ~~servitudes féodales~~ ^{servitudes}, nous membres de la section professionnelle des télégraphistes, guidés par les enseignements de notre mère la sainte Église, tels que interprétés par l'encyclique "Rerum Novarum", de forte de l'appui de notre dévoué et vénéré chapelain, conjointement et solidement protestons de toutes nos forces contre de semblables procédés et un tel déni de justice.

Il est résolu que copie de cette protestation sont envoyées aux autorités du chemin de fer, savoir: M. J. A. Dubuc, vice-président et M. J. A. Valland, surintendant général, ainsi qu'au bureau central de F. O. M. N.

Considérant que la C. S. nous oblige de faire partie de la F. O. M. N. pour avoir droit de traiter toute question de salaire, conditions de travail et grève quelconques;



Le premier conseil d'administration de la Fédération ouvrière mutuelle du Nord, 1910-1911 — De gauche à droite: debout — Arthur Boulianne, Hubert Girard, Joseph Tremblay, Eugène Fortier, Georges Gagnon; assis — Napoléon Rouleau, Johnny Brassard, Père Courtois et F.-X. Gosselin.

(Photo Société historique du Saguenay).



Des employés de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi vers 1910.

(Photo Fonds Dubuc, Archives nationales du Québec, dépôt régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean).

Devoirs réciproques des ouvriers et des patrons*

Mes chers Paroissiens,

Tous les efforts du socialisme tendent à persuader à l'ouvrier que le patron est son ennemi, et, comme conséquence, à lui inspirer la haine du patron, à créer entre eux un mur de séparation infranchissable. C'est là une manoeuvre déloyale, qui a pour base une calomnie monstrueuse et qui est aussi désastreuse pour l'ouvrier lui-même que pour le patron. L'un comme l'autre a le plus grand intérêt à ce qu'il existe entre eux une union sincère, et que l'estime, le dévouement soient réciproques. L'un comme l'autre doit s'appliquer à développer de plus en plus ces bons sentiments et à transformer en une grande famille les directeurs d'une entreprise et les ouvriers qui sont leurs collaborateurs. Mais les meneurs du socialisme, par leurs abominables doctrines, ne cessent de souffler la guerre à l'oreille de ces derniers.

D'après eux, par le seul fait qu'un homme est là à la tête d'une usine, il n'a qu'un seul but: s'enrichir aux dépens des ouvriers qu'il exploite et dont il n'a pas plus de souci que de ses machines. Je le répète: c'est là un affreux mensonge.

Sans doute, il y a eu et il y a même encore de mauvais patrons, des hommes qui, faisaient de grosses fortunes, mènent une vie scandaleuse et ne donnent à leurs ouvriers qu'un salaire insuffisant, qui tolèrent de graves abus dans leurs ateliers, qui oppriment leurs ouvriers, en ne leur laissant pas même la liberté du dimanche, mais de ce qu'il y a quelques patrons de ce genre, c'est une injustice et une infamie de prétendre qu'ils sont tous semblables à ceux-là et qu'un patron, par le seul fait qu'il est à la tête de ses ouvriers, devient leur ennemi.


Vous connaissez, mes chers Paroissiens, et il n'est pas nécessaire de chercher bien loin pour les trouver, d'excellents industriels, préoccupés avant tout de remplir parfaitement leurs devoirs professionnels et sociaux. Riches, ils pourraient se contenter de la fortune qu'ils possèdent et jouir en désœuvrés de tous les charmes de la vie; mais ils préfèrent travailler, se donner beaucoup de tracas et d'ennuis, afin de procurer de l'ouvrage à une foule d'ouvriers qui sans

eux resteraient sur le pavé. Ce ne sont pas ces patrons qui refuseraient à l'ouvrier le salaire qui lui est dû. Bien au contraire, ils prélèvent sur leurs bénéfices légitimes des sommes considérables qu'ils consacrent à bâtir des maisons ouvrières, à fonder des caisses d'économie, des orphelinats, des maisons d'éducation, une foule d'institutions utiles et agréables pour leurs ouvriers.

Loin d'être durs et hautains à l'égard de ceux qu'ils emploient, ils se montrent aimables et bienveillants pour tous. Ils écoutent les plaintes, ils excusent les faiblesses, ils exhortent au bien. Si parfois la nécessité les oblige à congédier quelqu'un, ils le font à regret, discrètement, sans emportement et sans injures, heureux s'ils peuvent prévoir que l'ouvrier renvoyé trouvera à s'occuper ailleurs.

Dira-t-on que, par la force même des choses, il doit y avoir antipathie de l'ouvrier à l'égard du patron, quelque bon que soit ce dernier? C'est encore une fausseté. Que faut-il pour qu'il y ait parfaite union entre le patron et ses ouvriers? Rien que de la loyauté et de la charité de part et d'autre.

"L'erreur capitale en cette matière, disait le grand Pape Léon XIII c'est de croire que les patrons et les ouvriers soient ennemis les uns des autres... Les deux classes ont un impérieux besoin l'un de l'autre, il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital. L'union engendre l'ordre et la beauté; au contraire, d'une discorde perpétuelle il ne peut résulter que la confusion et des luttes. Pour faire cesser cette division et couper le mal dans sa racine, les institutions chrétiennes possèdent une vertu admirable".

"Aimez-vous les uns les autres, dit le saint Evangile. Pardonnez et l'on vous pardonnera. Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-même". Que les patrons et les ouvriers s'inspirent de ces maximes et l'union la plus complète et la plus chrétienne règnera entre eux. 

* (Écho paroissial, juillet 1913, pp. 123-124).



Rapport du syndic sur le projet**LA LOI DE FAILLITE**

Dans l'affaire de

LA COMPAGNIE DE PULPE DE CHICOUTIMI, de Chicoutimi, dans la province de Québec,
faillie.

Le syndic fait rapport:—

QUE, antérieurement à sa nomination, le fiduciaire des obligataires a pris possession des propriétés et que, depuis la nomination du syndic soussigné, les propriétés et les affaires ont été administrées conjointement par le fiduciaire des obligataires et le syndic de la faillite; aux termes d'une convention autorisée par un ordre du tribunal, et que tous les emprunts ont été contractés en vertu de la même autorité et avec la sanction de l'assemblée des obligataires.

Au moment de la faillite, seul le moulin de Val-Jalbert était en opération, mais ce moulin a été fermé le 10 mai 1924, et l'on n'a pas l'intention de le rouvrir avant que les conditions du marché des États-Unis le justifient.

En septembre 1924 les deux moulins de Chicoutimi furent rouverts; l'un fut fermé, cependant, à la fin d'octobre, mais l'autre demeura en opération tout l'hiver, et les deux moulins ont travaillé à plein rendement depuis mars 1925.

D'importants stocks de pulpe en magasin au moment de la faillite ont dû être vendus à des prix très inférieurs au coût de production. Attribuable en grande partie aux conditions du marché, cela tenait aussi au fait que c'était de la pulpe entreprise et non fraîche. L'actif a été réduit en outre par la radiation de sommes substantielles figurant dans la comptabilité comme réclamations contre Becker & Company, Saguenay Securities Company et Bay Sulphite Company Limited. Les réclamations ne furent pas admises, mais de toutes façons elles devaient sans valeur ou à peu près du fait de la faillite des sociétés en cause.

QUE le débiteur lui a remis une proposition pour le rachat de ses affaires en règlement de ses dettes, pour être soumise à ses créanciers et actionnaires, et dont copie est ci-jointe.

QUE, ainsi qu'il ressort de l'état des affaires du débiteur, le passif est le suivant: garanti et privilégié, \$6,929,236.94, non garanti, \$4,324,856.89, (il y a en outre un passif éventuel très important), et que l'actif, tel qu'évalué par le débiteur, est de \$12,260,771.73.

Je considère que la valeur de l'actif est justement estimée par le débiteur, mais que cette valeur ne pourrait être réalisée que dans des conditions qui n'existent pas actuellement; dans les présentes circonstances, on ne pourrait espérer réaliser une somme supérieure à celle qu'exigerait le règlement des réclamations garanties.

QUE les termes de la proposition du débiteur consistent, en résumé, à vendre l'entreprise et l'actif de la Compagnie à une nouvelle Compagnie pour des actions privilégiées 7% cumulatif et des actions ordinaires de la nouvelle Compagnie faisant partie du capital-actions à être émis par cette dernière. Les actions ainsi émises seraient distribuées parmi les porteurs d'obligations lere hypothèque de la Compagnie et les créanciers de la Compagnie en compensation de leurs réclamations respectives sur la base exposée dans la combinaison décrite au premier paragraphe du projet.

Tout le capital-actions en cours de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi, aussi bien que \$2,452,000 valeur au pair des \$4,269,100 valeur au pair de ses obligations lere hypothèque, sont la propriété de la Compagnie de pulpe et de pouvoirs d'eau du Saguenay. La Compagnie possède aussi, en totalité ou dans une mesure qui lui assure un intérêt majoritaire, les actions de la Compagnie de chemin de fer Roberval-Saguenay, de la Société d'éclairage et de pouvoirs d'eau du Saguenay et de la Compagnie du port de Chicoutimi. Ces Compagnies, comme leurs noms l'indiquent, exploitent des services essentiels qui se rattachent au groupe d'entreprises de fabrication, de transport et d'expédition dont la Compagnie de pulpe de Chicoutimi est la principale.

Le projet consiste à fusionner ces compagnies indépendantes, à substituer un capital-actions à leur dette obligatoire, en vue d'obtenir l'allègement des frais obligatoires et la simplification de la gestion au moyen desquels on espère réaliser d'appréciables économies.

Le projet exige l'assentiment des obligataires aussi bien que des créanciers ordinaires. Des assemblées d'obligataires ont été convoquées pour étudier le projet qui, si il n'est pas approuvé par les obligataires, ne laissera pas d'autre alternative que la mise en vente des propriétés. Une telle solution, de l'avis du soussigné, ne pourrait que faire subir une perte totale aux créanciers ordinaires. Pour que les créanciers ordinaires soient payés, il faudrait vendre les propriétés à un prix qui suffirait à régler, non seulement les réclamations des créanciers ordinaires, mais encore la dette garantie contractée par le syndic pour les fins d'exploitation après la faillite et les réclamations des obligataires, ce qui paraît d'une réalisation impossible. En conséquence, je recommande sans hésitation aux créanciers l'adoption du projet.

Vous trouverez ci-joint une copie du projet à laquelle est annexé le plan daté du 5 juin 1925, soumis par les comités des obligataires de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi et de la Compagnie de pulpe et de pouvoirs d'eau du Saguenay. Il est joint au plan une déclaration explicative qui est aussi soumise par les comités.

Ces documents contiennent des informations plus détaillées au sujet des affaires de la Compagnie.

On y trouvera aussi un avis de convocation, un état condensé de l'actif et du passif de la Compagnie au 31 mai 1924 et une liste des créanciers.

Nous inclions des formules de procuration et une lettre de vote. Vous pouvez voter, soit par procuration, soit par lettre, mais il est de la plus grande importance que vous utilisiez un mode ou l'autre, car tous les créanciers qui n'auront pas voté en faveur seront comptés comme ayant voté contre cette proposition dont l'adoption exige la majorité en nombre des créanciers détenant les trois quarts du montant des créances établies.

Fait à Montréal ce dix-neuvième jour de juin mil neuf cent vingt-cinq.

JOHN E. ARDRON

Syndic de

LA COMPAGNIE DE PULPE DE CHICOUTIMI,
faillie.

(Archives de la Société historique du Saguenay. Fonds Mgr Victor Tremblay, dossier 1399, pièce 4.)

Rapport spécial

Fermeture de la Cie de Pulpe de Chicoutimi

Votre comité a considéré une résolution adoptée par le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Chicoutimi, en date du 11 février 1930, et qui était conçue en ces termes:

“Que, dans l’opinion des délégués, un comité spécial soit autorisé à faire enquête et à préparer un rapport relativement à l’inertie de notre industrie de la pulpe, cause du chômage qui existe depuis cinq ans.”

Votre comité, tel qu’autorisé, a entrepris — à la lumière de la plus grande indépendance politique et n’ayant qu’un but: trouver de l’ouvrage à la classe ouvrière — une étude sérieuse de la question.

Après avoir entendu le témoignage de plusieurs personnes expertes dans la matière et après avoir étudié certains documents officiels, votre comité (vous en trouverez en appendice le résumé de son travail) en est arrivé à ces conclusions:-

1. CONSIDÉRANT que la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi a fonctionné pendant 25 ans et qu’il lui fut toujours facile d’écouler ses produits;

2. CONSIDÉRANT que, pendant cette même période, ladite compagnie a fait des bénéfices, du moins suffisants pour payer les intérêts sur ses débentures;

3. CONSIDÉRANT que, grâce à la réserve d’eau du Lac Kénogami, l’usine peut fonctionner maintenant 12 mois au lieu de 9;

4. CONSIDÉRANT que les acheteurs de la faillite de Bay Sulphite de Port-Alfred qui a entraîné celle de Chicoutimi, ont pu, grâce à l’appui du gouvernement, se réorganiser facilement;

5. CONSIDÉRANT que cette inertie, qui dure depuis cinq ans, cause de graves préjudices à notre commerce;

6. CONSIDÉRANT les lourdes pertes

que notre corporation municipale a subies et devra subir, si cet état de choses dure;

7. CONSIDÉRANT le fait qu’un montant de \$1,000,000.00, en valeur immobilière, devra être sacrifié par les ouvriers;

8. CONSIDÉRANT l’obligation qui incombe à un millier d’ouvriers de laisser leur foyer pour chercher un emploi rare et peu rémunérateur;

9. CONSIDÉRANT la continuelle progression du marché de la pulpe depuis ces dernières années;

10. CONSIDÉRANT que quelques améliorations faciles permettront à la compagnie de faire des bénéfices, même avec les prix actuels de vente;

11. CONSIDÉRANT que les trois années accordées à la compagnie actuelle pour réorganiser les moulins, sont écoulées; et

12. CONSIDÉRANT que les \$7,000,000.00 de débentures qui furent converties en actions et qui proviennent en totalité de la petite épargne de la province de Québec, seront complètement perdues au train où vont les choses,

VOTRE COMITÉ suggère ce qui suit:

1. QUE les améliorations que nous croyons propres à rendre payante la production de la pulpe, soient soumises aux propriétaires actuels des usines et mises en pratique le plus tôt possible, s’il est constaté, comme nous en sommes persuadés, qu’elles sont possibles; et

2. QUE dans le cas où ils refuseraient et se désintéresseraient de la chose, toute mesure juste, honnête et efficace soit prise par le gouvernement pour remédier à ce refus.

Immédiatement après sa formation, en 1896, la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi construisit une usine d’une capacité de 120

tonnes par jour qu’elle mit en opération en 1898. Cinq ans plus tard, le marché de pulpe canadienne étant meilleur, à cause de sa supériorité, une deuxième usine se joignit à la première, puis deux annexes, produisant ensemble en 1919, 100,000 à 120,000 tonnes de pâte mécanique par année.

La compagnie employait à cette époque 600 hommes et payait en salaires aux seuls ouvriers des usines une moyenne de \$700,000.00 par année.

En 1923, le gouvernement, à la demande des compagnies de pulpe et papier de Chicoutimi et Jonquièrre, entreprit la construction du barrage du Lac Kénogami, afin de permettre à ces compagnies d’opérer 12 mois durant au lieu de 9. Le coût de ces barrages est remboursable au moyen de taxes imposées sur les pouvoirs d’eau.

En 1924, les deux compagnies avec lesquelles la Compagnie de Pulpe faisait affaires — Becker & Company, de Londres, et Bay Sulphite, du Canada — firent faillite. Cette faillite entraîna une perte de deux millions et demi pour la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, et le 6 mars de la même année, cette dernière fut forcée de déposer son bilan.

Le fiduciaire de ces obligations, le Royal Trust Company, prit aussitôt possession de ses biens. Il se forma alors trois comités pour sauvegarder les intérêts engagés et les usines ont pu, grâce à la coopération desdits comités, fonctionner tant bien que mal, pendant deux ans. (CF- La Rente, 1er octobre 1924, page 2.)

Le 11 mars 1926, une nouvelle compagnie, la Quebec Pulp & Paper Mills, Ltd, qui s’était engagée à réorganiser les usines et espérait construire un moulin à papier, prit possession des propriétés de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, après avoir converti les obligations de l’ancienne compagnie en actions privilégiées. (CF- Projet de réorganisation, 5 juin 1925, page 1.)

Le premier geste de la nouvelle compa-

gnie fut d'abandonner aux liquidateurs de la feue Bay Sulphite, les limites de la Rivière à Mars et de la Rivière Ha! Ha! et de vendre celles de la Rivière Shipshaw. (CF- L'Économiste Canadien, 17 août 1927, page 2.)

De ce fait, la Quebec Pulp & Paper Mills, Ltd, se privait de la partie la plus riche de ses domaines forestiers.

Se trouvant alors, après de telles concessions, dans l'impossibilité de construire un moulin à papier, la nouvelle compagnie se rendit à Québec, en délégation, pour demander au gouvernement de nouvelles limites. C'était le 29 juillet 1927. Le gouvernement promit de prendre la chose en sérieuse considération. Peu de temps après, le premier ministre leur fit réponse que, vu le grand nombre de moulins à papier, son gouvernement avait décidé de lui refuser toute limite, afin de prévenir une crise prochaine de papier.

Après un tel refus, la Quebec Pulp & Paper Mills, Ltd, fut obligée de vendre son avoir à deux compagnies, la Port-Alfred Pulp et Price Brothers & Co., Ltd, lesquelles s'associèrent pour former une nouvelle compagnie sous le nom de Quebec Pulp & Paper Corporation. (Projet de vente à Price Brothers & Port-Alfred, page 1, lettre de M. McNichols.)

D'après une rumeur, le gouvernement provincial, lors de cette transaction, aurait sauvegardé les intérêts de la Ville de Chicoutimi. Cette rumeur fut confirmée par notre député provincial, à la bénédiction du pont Delisle. (CF- Progrès du Saguenay, 25 septembre 1927.)

En fait, depuis que les usines de Chicoutimi sont passées aux mains de ces deux dernières compagnies, elles fonctionnent à peine, ce qui jette notre population dans un état proche de la misère. Voici, en peu de mots, la situation qui nous est faite depuis 1926:

Sur 50 meules défibreuses, il n'y en a que dix à peu près en opération. Sur les 600 hommes qui y travaillaient, il n'en reste plus que 100 à 150. 500 hommes sont donc réduits au chômage à moins de se trouver, quand ils le peuvent, de l'ouvrage ailleurs, ce qui est problématique, généralement pénible et souvent impossible. De plus, trois à quatre cents hommes employés à la construction des barrages, au nettoyage des rivières et à la construction des chemins dans les forêts, sont sans travail depuis ce temps, puisque la nouvelle compagnie a déplacé un millier de travailleurs. Il s'en suit une paralysie générale du commerce. Nos marchands sont forcés de faire crédit ou de renvoyer leurs clients aux sociétés Saint-

Vincent de Paul qui s'avouent impuissantes à soulager la misère populaire.

Notre ville, qui dépend presque exclusivement de cette industrie, subit une dépréciation notable dans tous ses quartiers, particulièrement dans le quartier ouest où se trouvent les propriétés ouvrières.

Voilà la situation où nous sommes réduits.

LE PROBLÈME PEUT-IL SE RÉSOUDRE?

Y A-T-IL UN MARCHÉ? PEUT-ON PRODUIRE AVEC BÉNÉFICE?

Le remède à la situation, pour ce qui nous concerne, est que nos ouvriers aient du travail. Et l'ouvrier en aura si nos usines opèrent à pleine capacité ou si de nouvelles industries, convertissant s'il le faut les bâtiments actuels, s'établissent chez nous... Nous laissons le soin d'étudier cette question à de plus autorisés, ne doutant aucunement que déjà plusieurs travaillent en ce sens.

Quant à nous dont le but est le même — trouver du travail à l'ouvrier — nous avons pensé que nous pourrions lui être utile en essayant de trouver et en étudiant s'il n'y aurait pas moyen de conserver l'industrie existante; celle de la pâte mécanique.

L'industrie de la pâte à papier pourra vivre aussi longtemps qu'elle sera utile et demandée, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il y aura un marché où nous pourrions l'écouler.

Or, nous pouvons prouver qu'il y a un marché.

En effet, de nos jours, on se sert de la pâte de bois pour la fabrication du papier et sa suprématie est incontestable; c'est l'élément le plus économique.

La pâte de bois se divise en deux catégories: chimique et mécanique, l'une et l'autre étant nécessaires; cependant, il est bon de remarquer que la pâte mécanique entre dans une proportion de 75 à 80 pour cent dans la fabrication du papier à journal et en proportion moindre dans la fabrication du papier à lettres, d'emballage et du carton. En admettant que c'est surtout du papier à journal que produisent les moulins à papier, on conclura que la pâte mécanique est la plus recherchée, sans nier toutefois l'utilité de la pâte chimique, mais un pourcentage beaucoup moindre.

Si la pâte mécanique est la plus utile, peut-on la vendre facilement? Nous n'hési-

tons pas à répondre: OUI, en nous appuyant sur une série d'articles parus l'automne dernier dans le bulletin intitulé: "Lettres commerciales mensuelles" de la Banque de Commerce.

Dans ces articles portant le titre suivant: "L'Industrie Mondiale des Pâtes et Papiers", l'auteur prouve que cette industrie n'est pas dans un état aussi déplorable qu'on est porté à le croire.

"Il existe, dit-il, des fabriques de papier dans toutes les parties des États-Unis, mais elles sont surtout concentrées dans les États de l'Est, où elles trouveraient des sites plus avantageux; là, pendant nombre d'années, le bois fut abondant et là également se fit toujours la plus forte consommation de papier. Plus de la moitié du papier fabriqué aux États-Unis vient des usines de la Nouvelle-Angleterre et des États de l'Atlantique moyen."

"Même dans le Maine, où se trouvent les plus grandes réserves forestières de la partie orientale, les usines importent maintenant une grande quantité de bois et de pâtes. Dans l'État de New York, qui a la plus forte production de papier, près des deux tiers du bois est importé. En Pennsylvanie, l'un des premiers États papetiers, les moulins comptent sur l'étranger pour au moins 50% de leur pâte. Dans la région des Grands Lacs, Michigan, Wisconsin et Minnesota où la production atteint 1/5 de la production totale des États-Unis, la situation s'équilibre mieux; malgré tout, les usines du Wisconsin jugent nécessaire d'employer une forte production de pâte importée. (Page 4, 2ème article.)"

En réalité, est-il déclaré dans le premier article du même bulletin (page 6), les États-Unis répondent à un peu plus de la moitié de leur besoin en papier, par des importations de bois à pâte, de pâte de bois et de papier.

On sait qu'il s'est importé aux États-Unis, dans le cours de l'an dernier, 1,500,000 cordes de bois (2ème article, page 5).

Conséquemment, les États-Unis offrent un très beau marché de pâte mécanique, et Chicoutimi pourrait trouver là à écouler sa production.

Maintenant, si nous tournons nos regards vers l'Europe, nous constatons qu'elle manque de richesses forestières et qu'elle possède de nombreuses fabriques à papier.

L'Allemagne, qui compte au-delà d'un millier de moulin, doit importer les deux tiers de son bois pour la fabrication de la pâte. L'Angleterre, la France, la Belgique, ne pouvant facilement importer le bois à pâte, se trouvent de l'obligation de faire l'importation de la pâte à papier.

Or, les pays scandinaves sont les seuls en mesure de fournir la pâte mécanique et ils ne possèdent que 176,000 milles carrés de forêts répartis comme suit: (CF- Lettre Commerciales Mensuelles, Banque de Commerce, 2ème et 3ème articles.)

Finlande	70,000 milles carrés
Norvège	26,000 milles carrés
Suède	80,000 milles carrés

De plus, nous savons que leur production est insuffisante au marché, puisqu'on projette là la construction de deux grandes usines de pâte mécanique.

Pourquoi le Canada, qui possède des moulins improductifs, avec ses 800,000 milles carrés de forêts, n'essaierait-il pas de combler le vide des pays d'Europe?

Ajoutons à cela que la pâte mécanique du Canada a toujours été cotée au premier rang sur le marché du monde, et cette réputation demeure encore. C'est ce qui explique qu'un bon nombre de fabricants de papier européens — anciens clients de la Pulpe de Chicoutimi — sont prêts à revenir s'alimenter de pâte de bois, à condition que le marché canadien soit durable et la production de bonne qualité.

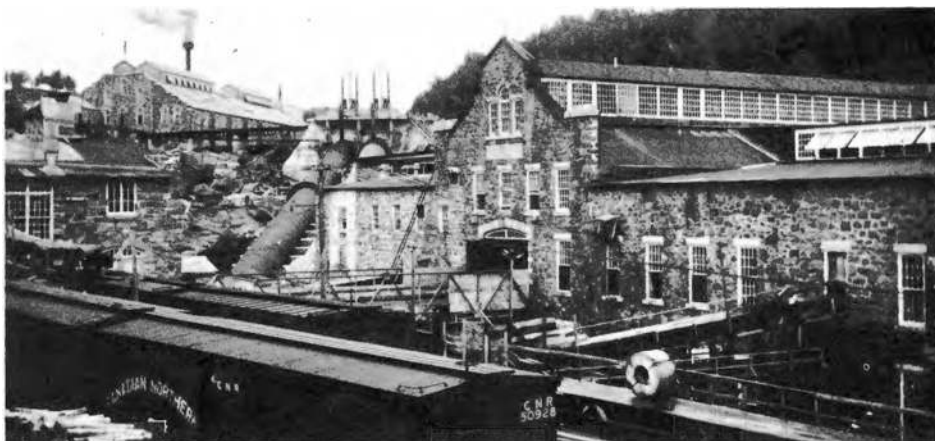
Voyons maintenant les différentes objections qui peuvent surgir de tout ce que nous venons de dire:

1. Il est plus avantageux pour le Canada de vendre du papier que de vendre de la pâte de bois.

Nous le concédons. Mais le Canada peut-il arriver à vendre seulement du papier? Nous ne le croyons pas.

Parce que les pays européens, qui ont des moulins de papier et des ouvriers, entendent que ces moulins marchent et que ces ouvriers travaillent et qu'ils préfèrent toujours importer une matière non finie qu'ils travailleront, chez eux. Cette matière première et non finie, s'ils ne la trouvent pas chez nous, ils peuvent se la procurer ailleurs, en Russie par exemple.

2. C'est un non-sens économique d'exporter un produit non fini, parce qu'on paye un transport inutile.



Les moulins de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi en 1920.

(Photo Fonds Dubuc, Archives nationales du Québec, dépôt régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean).

Il coûte plus cher, sans doute, mais il n'est pas toujours possible de ne vendre que des produits finis. La pratique le prouve et le prouvera longtemps. Il faut s'accommoder aux circonstances, aux goûts et aux exigences du marché. Il serait bien plus avantageux, pour le Canada, de n'exporter que de la farine... pourtant, il trouve profitable quand même de n'exporter que des lingots?

3. Le marché européen n'a pas d'avenir parce que ces pays cherchent à s'approvisionner par eux-mêmes.

Le marché durera aussi longtemps que ces pays seront privés de richesses forestières, et admettant qu'il faut 35 ans au moins pour faire le reboisement, on admettra que notre marché a un avenir de 35 ans au moins.

L'hésitation actuelle à construire les usines en Suède démontre bien l'insuffisance de leur matière première.

Pourquoi hésiteraient-ils à construire, s'ils avaient des forêts en abondance?

L'Europe sera toujours dans la nécessité d'importer sa pâte mécanique et le marché

durera aussi longtemps qu'on aura pas remplacé la pâte de bois par un produit analogue.

PEUT-ON FABRIQUER AVEC BÉNÉFICES?

Les moulins de Chicoutimi ont besoin, pour opérer à pleine capacité, de 60 millions de pieds de bois. Actuellement, les trois quarts de ce bois peuvent venir des rivières tributaires du Lac St-Jean: Ashuapmouchouan, Péribonca et autres. Ce bois, rendu à Chicoutimi, coûte \$28.00 le mille pieds.

L'autre quart de la quantité requise peut être fourni par la Rivière du Moulin, à un prix de \$22.00. La Rivière du Moulin ne peut guère fournir du bois que pour 6 années environ, à raison de 15 millions de pieds par année. Comme nous estimons que les moulins de Chicoutimi nécessitent pour leur opération 60 millions de pieds, 45 millions au Lac St-Jean à \$28.00 et 15 millions sur la Rivière du Moulin à \$22.00, nous obtenons une moyenne de \$26.50 le mille pieds. Si l'on admet comme base qu'il faut environ 500 pieds de bois pour fabriquer une tonne de pulpe, on arrive à un coût de \$13.25 de bois pour une tonne de pulpe.

Coût de production à l'usine

Bois	\$13.25
Préparation du bois	1.00
Fabrication	5.80
Pouvoirs (Hyd.-élect. y compris charge de la Commission des Eaux Courantes)	1.45
Assurances-feu, accidents, administration des moulins	0.50
Frais d'expédition en Europe, y compris empilage, désemp. et chargement à Port-Alfred	11.00
Taxes, Adm. générale et intérêts	1.00
	<hr/>
	\$34.00

Nous établissons ce coût pour une tonne de 2,240 lbs, en supposant que les moulins opèrent à raison de 100,000 tonnes par année.

Or, les prix offerts sont de \$33.00. Il est donc impossible pour la compagnie d'opérer dans les conditions présentes.

CETTE SITUATION PEUT-ELLE S'AMÉLIORER POUR ARRIVER À RÉALISER DES BÉNÉFICES?

Nous pouvons, au moins, faire des suggestions.

La compagnie actuelle fait son chargement à Port-Alfred. Elle paye les frais de transport de Chicoutimi à cet endroit, les frais d'empilage, de déempilage et de chargement.

Si le chargement se faisait à Chicoutimi, ce qui pourrait être fait dès septembre prochain, elle épargnerait au moins \$1.50 la tonne, ce qui réduirait le coût à \$32.50.

La Compagnie Price, qui possède au-delà de la moitié des actions de la Quebec Pulp & Paper Corporation, pourrait facilement, si elle le voulait, faire un échange de limites ou de bois et ainsi permettre à la Compagnie de Chicoutimi de s'approvisionner dans les limites du Lac Kénogami. Ce bois coûterait alors \$20.00 à \$22.00 au plus le mille pieds, ce qui réduirait le coût de \$2.25 la tonne.

Demande pourrait être faite au gouvernement de remettre à plus tard le paiement de la taxe d'eau, ce qui réduirait encore le coût de \$1.12 la tonne.

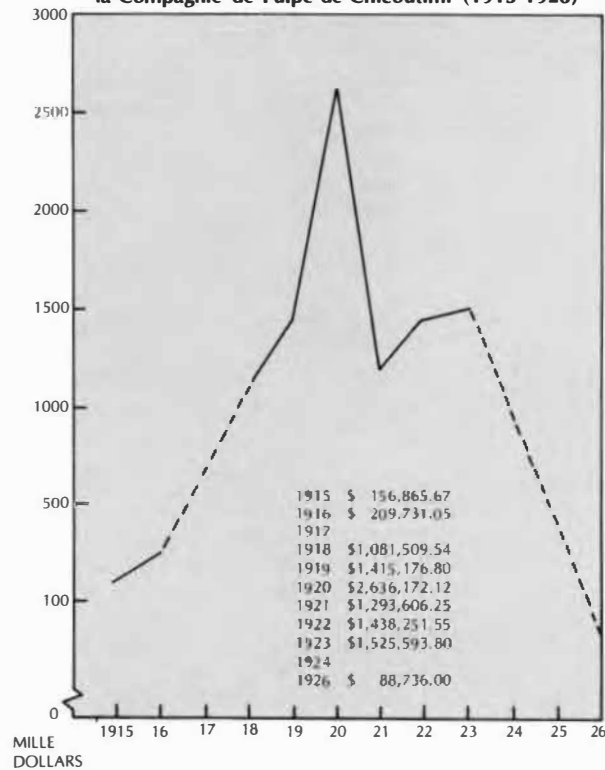
Réductions possibles:

Chargement possible à Chicoutimi	\$1.50
Réduction du coût du bois	2.25
Taxe d'eau	1.12
TOTAL	\$4.87

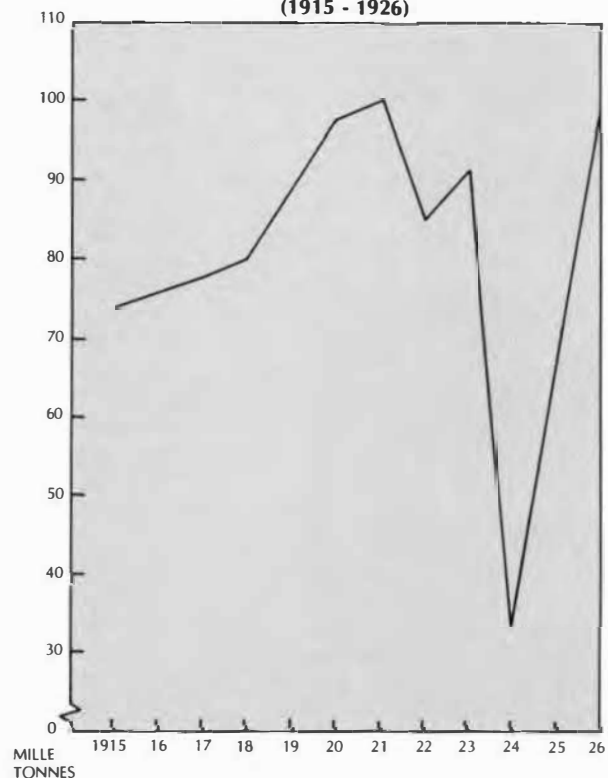
La tonne de pulpe coûterait donc environ \$29.13 rendue en Europe, au lieu de \$34.00, soit un bénéfice de \$3.87 la tonne, le marché étant à \$33.00 soit l'équivalent de 5% d'intérêt sur les actions privilégiées.

\$387,000.00 de bénéfice par année est beaucoup supérieur à \$300,000.00 de déficit... **\$**

Courbe des profits de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi (1915-1926)



Courbe de la production (1915 - 1926)



Les lendemains incertains

Les conditions de vie à Chicoutimi entre 1925 et 1940

par Martin Ringuette

Il fut un temps, au début de notre siècle, que le seul fait d'évoquer le nom de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi éveillait, chez la population locale, le sentiment que sa prospérité passait par celle de l'entreprise. Celle-ci, d'ailleurs, était promise au plus brillant avenir, bénéficiant pour l'écoulement de sa production d'un marché européen et d'un marché américain friands de pulpe pour le papier journal.

Cependant, la conjoncture des années 1920 allait contribuer à faire déchanter les Chicoutimiens. Les Etats-Unis, pouvant désormais se dispenser de la pulpe saguenayenne, laissaient tomber J.-E.-A. Dubuc et ses associés. De plus, la malencontreuse faillite d'un bailleur de fonds anglais entraîna celle de la compagnie chicoutimienne vers la fin de 1924. Dès lors on devait abandonner les grands rêves de prospérité.

Cette fermeture signifiait du même coup la perte de quelques milliers d'emplois dans les usines et les chantiers de même que celle, bien évidente, d'une source importante de revenus pour les travailleurs à l'emploi de la compagnie et pour ceux occupés dans des entreprises connexes. Les ouvertures et les fermetures se succéderont pendant quatre ans, jusqu'en 1929, année de la crise économique, événement qui allait reléguer aux oubliettes tout projet de remise en marche des usines, du moins pour quelques années. À la crise provoquée par la faillite de la Compagnie de Pulpe s'ajoutait désormais celle de l'économie occidentale avec ses répercussions aux niveaux régional et local.

Pendant la période des années 1930, la population de Chicoutimi, peut-être encore plus que celle des autres villes du Québec et même du Canada, connaîtra les conséquences douloureuses de la dépression traquées dans le chômage et ses inévitables corollaires: revenus à la baisse, conditions de logement et de santé déficientes pour ne citer que ceux-là.

Dans les pages qui suivent, nous nous proposons de rendre compte de différents aspects de la vie des Chicoutimiens, non pas de tous les habitants, mais de la majorité constituée par ce que certains appellent les masses populaires.

Notre propos consiste à ne présenter qu'un bilan essentiellement descriptif, dénué de toute analyse vraiment élaborée. À partir de certaines données sur le chômage, nous serons amenés à présenter quelques statistiques concernant les revenus et les prix. Enfin seront abordées les conditions de logement, d'hygiène et de santé, ces derniers aspects nous paraissant les plus explicites de la réalité quotidienne des travailleurs de Chicoutimi.

I- EFFECTIF DE LA POPULATION CHICOUTIMIENNE TOUCHÉ PAR LE CHÔMAGE

Comme nous le disions plus haut, Chicoutimi a été durement éprouvée par la crise, plus que la majorité des villes québécoises et canadiennes. À ce chapitre, les statistiques de chômage sont assez éloquentes. D'une liste de vingt-cinq (25) villes, nous avons conservé celles dont la population se chiffrait entre 10 000 et 15 000 habitants vers 1935. La situation de ces villes, dont Chicoutimi, se présentait comme suit:

En fait, ce n'est que dans des villes de plus de 30 000 habitants que les totaux dépassent ceux de Chicoutimi. C'est tout dire de l'ampleur du problème vécu par la population locale.

Selon le même rapport, sur ces 1 319 chefs de famille dépendant des secours, 901 seraient des journaliers, soit environ 68%. Loin derrière viennent les menuisiers-charpentiers (50), les commis (37), les mécaniciens (33), les maçons (20), le reste des effectifs se répartissant de façon inégale entre métiers spécialisés et artisanaux.

Bref, alors qu'elle venait au dixième rang sur vingt-cinq pour la population, Chicoutimi occupait le cinquième rang parmi les villes du Québec pour le nombre des chômeurs et des dépendants inscrits sur les listes de secours, n'étant devancée que par Montréal, Québec, Verdun et Trois-Rivières.

Tout au long des années 1930, Chicoutimi connaîtra des chiffres semblables. Ce n'est qu'avec l'été de 1937 que les chômeurs commenceront à diminuer, passant à 940 comparativement à 1 319 en 1935. Jusqu'en 1940, cependant, les séquelles de la crise se manifesteront¹¹.

TABLEAU I
Nombre de chômeurs et de dépendants Villes de 10 000 à 15 000 habitants
1935

VILLES	POPULATION	CHEFS DE FAMILLE AU CHOMAGE	TOTAL DES HABITANTS SUR LES SECOURS
Walkerville	10 105	393	1 322
Sorel	10 320	608	1 772
Thetford Mines	10 701	300	1 901
Joliette	10 765	278	1 525
Cornwall	11 126	85	220
Chicoutimi	11 877	1 319	8 172
Charlottetown	12 361	483	2 119
Lethbridge	13 489	555	2 162
Chatham	14 569	676	1 701
Shawinigan	15 345	802	4 557

Source: Archives municipales de Chicoutimi, dossier 918-1, statistiques de chômage, 1935.

Cette réalité rendait encore plus aléatoire le logement, l'alimentation et l'habillement. Si certains travailleurs ont pu conserver leur travail et par là leur revenu, la majorité réduite au chômage dut s'en remettre aux allocations distribuées par les gouvernements dans le cadre des programmes de secours.

II- LES REVENUS:

SALAIRES ET ALLOCATIONS DE CHÔMAGE

En fait, salaires et allocations de chômage se confondent constamment durant ces années de dépression, certains préférant la première expression parce qu'elle ne faisait pas référence, comme la seconde, au caractère éminemment tragique de la situation économique d'une majorité de citoyens.

Deux exemples permettront d'illustrer l'allure que prenaient les supposés salaires. En 1928, les manoeuvres à l'emploi de la ville, insatisfaits de leur salaire, demandaient une augmentation. De \$3, ils exigeaient que le salaire journalier soit porté à \$3,50. Quant aux conducteurs de voiture, ils souhaitaient voir passer le leur de \$4,50 à \$5 et de \$6 à \$8 par jour selon qu'il s'agissait d'une voiture simple ou double.

Le Conseil de ville décida d'accorder 35 cents l'heure avec maximum de dix heures de travail par jour aux premiers, \$5 par jour aux seconds et \$7 par jour aux derniers.

Cela n'a pas été sans tiraillements. En effet certains échevins s'élevèrent contre cette hausse en affirmant que certains des journaliers ne méritaient pas leur salaire car ils faisaient preuve d'une grande indolence. La question semblait réglée quand les plaignants se virent promettre que l'on mettrait plus de soin dans l'engagement à l'avenir. Cependant, au mois de mars 1929, le Conseil revint sur sa décision, ramenant à \$6,50 le salaire journalier du conducteur de voiture double. Peut-être avait-il été influencé par un de ses membres qui était intervenu en disant qu'un salaire trop élevé éloignerait les industries²¹.

Le second exemple concerne le salaire payé aux bûcherons engagés dans les chantiers, secteur d'activité fort important à l'époque.

En 1933, un certain nombre de requêtes réclamaient le paiement d'un salaire mensuel de \$50, certaines informations faisant état d'un salaire payé d'environ \$26. Il semble que les bûcherons ne recevront pas ce traitement avant les années 1940, étant

payés aux alentours de \$45 par mois en 1939²².

Un des rédacteurs du *Progrès du Saguenay*, identifiait la cause de ce net retard des salaires dans l'attitude des "jobbers" qui "font absorber par les bûcherons les sommes qu'ils font économiser à la compagnie en soumissionnant plus bas que le contrat offert par la compagnie"²³.

Mais, en définitive, c'est aux allocations de chômage que revient le triste honneur de faire vivre la majorité de la population chicoutimienne. Sans expliquer dans toute sa complexité le système de distribution des secours, précisons que les argents étaient répartis entre les familles selon son importance numérique et suivant cinq postes budgétaires. Le tableau II en fournit d'ailleurs un exemple:

TABLEAU II
Tarif des allocations hebdomadaires accordées
aux chômeurs nécessiteux
1934

Taille de la famille	Nourriture \$	Chauffage \$	Vêtements \$	Abri \$	Lumière \$	Total \$
Personne seule	1,60	—	0,15	0,75	—	2,50
Deux	2,25	1	0,30	1,25	0,18	4,98
Trois	2,75	1	0,45	1,25	0,18	5,63
Quatre	3,25	1,10	0,60	1,25	0,18	6,38
Cinq	3,75	1,20	0,75	1,25	0,18	7,13
Six	4,25	1,30	0,90	1,50	0,18	8,13
Sept	4,60	1,40	1,05	1,50	0,18	8,73
Huit	4,95	1,50	1,20	1,50	0,18	9,33
Neuf	5,30	1,50	1,35	1,75	0,18	10,08
Dix	5,65	1,50	1,50	1,75	0,18	10,58
Onze	6,00	1,50	1,65	1,75	0,18	11,08
Douze	6,35	1,50	1,80	1,75	0,18	11,58
Treize	6,70	1,50	1,95	1,75	0,18	12,08
Quatorze	7,05	1,50	2,25	1,75	0,18	12,58
Quinze	7,40	1,50	2,25	1,75	0,18	13,08

Source: Archives municipales de Chicoutimi, dossier 912-21, 1934.

Pour plusieurs ces allocations, loin de garantir des conditions de vie décentes, maintenaient ceux-ci dans un profond état de dépendance. C'est du moins la conclusion qui s'impose quand on lit certaines lettres reçues par les autorités municipales. Nous en citons une parmi plusieurs. Elle date du 12 octobre 1932.

"Chicoutimi

À son honneur le maire (sic)

... mon bon est de \$9.00 et puis \$2.25 [loyer et eau] qui forment un montant de \$11.25. Bien moi avec \$9.00 on peut manger mais non pas s'habiller ni se chauffer.

Vous comprené (sic) comme moi un (sic) famille de 11 personnes qu'on peut s'habiller et puis manger et puis se chauffer moi sa (sic) me prendrait pas moin (sic) que \$11.00 par semaine pour pouvoir manger et puis pouvoir chausser surtout (sic) ceux qui vont à la classe et puis \$2.25 pour logement et eaux (sic)... J'en ait (sic) deux de malade... Si vous essayer (sic) pas à m'aider je va (sic) être obligé de retire (sic) mes enfants de classe et moi je suis nu pieds. Je suis pas habiller (sic) pour travailler..."²⁴.

En réponse à sa lettre, l'auteur, un forgeron de la rue Taché, apprendra qu'il reçoit tout ce à quoi il a droit pour l'instant. Malgré les restrictions que lui et bien

d'autres doivent s'imposer, il faut continuer à se nourrir, à s'habiller et à se loger.

III- LES PRIX

Aliment de base, le pain est sans doute un indice sérieux de la situation des travailleurs de Chicoutimi pendant la crise. À la lecture du passage suivant il semble qu'elle était pour le moins précaire. Il s'agit d'une observation faite par un citoyen au Docteur Henri-L. Duhaime, médecin-hygiéniste, en 1931. Commentant le fait que le pain de six livres ne pèserait plus que quatre livres et demie, il s'exprimait ainsi: "Je suis presque certain qu'avec la nouvelle baisse du prix du pain, la pesanteur a été diminuée, ce qui est surprenant pendant cette crise du chômage

où le pauvre ouvrier doit sauver chaque centin pour pouvoir acheter son pain⁶⁷”.

Nous ne pouvons compter sur un tableau complet des prix des principales denrées vendues à Chicoutimi. Cependant, nous disposons de certaines statistiques provinciales dont nous pouvons raisonnablement penser qu'elles se rapprochent des chiffres locaux. Ces statistiques sont regroupées dans le tableau qui suit. On notera les baisses importantes entre 1930 et 1933, période la plus tragique de cette dépression, de même que la lente reprise sur la fin des années 1930, reprise assurée finalement avec la mise en place de l'industrie de guerre. Des trois postes budgétaires considérés, c'est-à-dire l'alimentation, le chauffage et le loyer, c'est le premier qui a connu les fluctuations les plus sérieuses causées surtout par les prix de la viande, des oeufs et du beurre. Quant aux prix du chauffage et du loyer, ils sont demeurés relativement stables.

indiquait un malaise certain dans la situation du logement à Chicoutimi autour de 1930. D'autres démarches et enquêtes, plus officielles celles-là, venaient confirmer d'une certaine façon les dires de notre menuisier. Ainsi, durant la même période, Eugène L'Heureux, éditorialiste au *Progrès du Saguenay*, concluait, après enquête, que "des maisons sans lumière, des maisons presque souterraines, des maisons adossées à des étables, il ne devrait plus y avoir de cela au milieu de notre civilisation⁶⁸".

Puis, c'est au tour du Conseil Central des Syndicats Catholiques de dénoncer les logements insalubres, les taxes élevées, les assurances plus chères qu'ailleurs ainsi que la taxe imposée aux locataires⁶⁹.

Ces plaintes revinrent régulièrement durant les années 1930. En 1935, dans la chronique "Vie Syndicale", le *Progrès du Saguenay* affirmait que la rareté des logements faisait en sorte que le locataire de

étage et demi. La situation était si critique qu'en 1940, 24% des logements laissaient encore à désirer au point de vue sanitaire.

Mais au-delà des statistiques, c'est la dimension humaine qui doit retenir notre attention. Certaines descriptions fournies par le Docteur Duhaime nous éclairent particulièrement sur la situation de résidents de Chicoutimi. Nous en reprenons une ci-dessous:

Chicoutimi, 23 février 1929.

M. le maire et MM. les échevins, Ville de Chicoutimi, P.Q.

Messieurs,

À la demande de M. J.-A. Grégoire, citoyen notable de cette ville, je suis allé faire une visite au numéro [...], rue Racine, au cours de la journée, et je me sens obligé de vous en faire rapport.

J'ai trouvé là un logis constitué par six appartements contigus et exigus, sales et mal éclairés; deux de ces appartements même ne sont pas éclairés du tout. Dix-huit personnes vivent là dans une malpropreté repoussante; la misère y règne en grand, elle est écrite sur les visages comme sur les murs. Ces personnes sont: M. et Madame [...] avec leurs quatre enfants dont un bébé de quatre jours; M. et Mme [...] avec leurs quatre enfants; M. [...], le père avec sa fille [...]; M. [...] avec sa femme et un enfant ainsi que [...] son cousin.

Ce logis réalise toutes les conditions d'un véritable taudis qu'il faudrait *vider* immédiatement et *fermer*. Mais nous nous trouvons en présence d'une difficulté assez considérable: que faire de ce monde? - La St-Vincent de Paul, au témoignage de M. [...], refuse de s'en occuper parce que ces familles viennent de l'étranger (St-Hyacinthe); elles sont dans la ville depuis deux mois seulement. Quatre hommes sont à ne rien faire depuis leur arrivée et président dans l'inertie à leur pénible existence. La charité publique, à qui elles tendent la main un peu ici et là, leur donne une maigre pitance qui ne doit pas être suffisante.

Je vous demande de me faire

TABLEAU III
Prix de détail province de Québec
(1925-1940)

Postes	1925	1929	1930	1933	1936	1940
ALIMENTATION (cents)						
Viande (livre)	26,9	27,5	30,5	15,5	21,2	24,1
Poisson (livre)	20,7	21,9	22,3	17,1	16,4	17,4
Oeufs (douz.)	33,8	56,3	58,6	34,9	38,2	32,9
Lait (pinte)	10,6	11,9	12,8	7,8	9,1	10,2
Pain (livre)	7,0	6,4	6,4	4,6	5,0	5,3
Beurre (livre)	37,5	43,7	43,8	22,9	27,3	29,8
Sucre (livre)	7,7	6,9	6,7	5,1	5,8	6,6
CHAUFFAGE (dollars)						
Charbon (tonne)	12,7	9,7	13,0	11,8	11,5	12,0
Bois (corde)	11,9	12,5	12,3	10,1	9,4	9,6
Pétrole (gallon)	28,9	29,3	29,3	23,5	23,5	2,7
LOYER (dollars)						
6 pièces (commodités)	23,0	23,3	23,3	22,0	19,8	22,6
6 pièces (sans commodités)	15,0	15,1	15,1	13,8	13,6	16,4

Source: Ministère du Travail du Canada, *La Gazette du Travail*, Ottawa, 1925-1940.

Si le prix du logement diminue assez peu, on ne peut en dire autant de la qualité des habitations, reflet tangible de la détérioration des conditions de vie à Chicoutimi.

IV- LES CONDITIONS DE LOGEMENTS

En 1926, un menuisier écrivait au *Progrès du Saguenay* pour annoncer son départ de Chicoutimi. La raison invoquée était qu'il ne pouvait trouver un logement à moins de \$35 par mois. Et il s'empressait d'ajouter que ceux qu'il avait trouvés étaient des caves inhabitables⁶⁹.

Cette plainte, toute informelle soit-elle,

Chicoutimi devait payer deux fois plus cher que celui de Jonquière⁶⁹.

Trois ans plus tard, une nouvelle enquête des Syndicats Catholiques soulignait de nombreux cas de logements uniques occupés par deux, trois et même quatre familles pendant que d'autres familles devaient se contenter de hangars rafistolés, comme c'était le cas pour certains résidents de Sainte-Anne de Chicoutimi. En 1939, on citait les exemples suivants: onze (11) personnes vivant dans une cuisine d'été ici, trois (3) familles comptant douze (12) personnes dans une petite maison d'un étage et demi et ailleurs cinq (5) familles dans un

une suggestion ou de prendre une décision immédiate sur ce cas qui presse réellement.

Votre tout dévoué,

Henri-L. Duhaime, Md.,
Médecin municipal (10)''.

À l'état délabré de nombreux logements correspond une hygiène déficiente dans l'environnement urbain.

V- LES CONDITIONS D'HYGIÈNE

Bien que nous pourrions faire état de plusieurs causes affectant le bien-être hygiénique des habitants de Chicoutimi, entre autres la rivière Chicoutimi et la rivière aux Rats, canalisée vers la fin des années 1920 seulement, nous nous contenterons de souligner le cas des dépotoirs municipaux qui en plus de rendre compte des lacunes du service d'hygiène révèle certaines tensions sociales.

D'abord: entre le médecin municipal et les autorités municipales desquelles il devait réclamer constamment la collaboration pour mettre la situation en ordre. Ainsi, en 1925, il proposait l'utilisation de deux terrains, l'un à l'ouest et l'autre à l'est de la ville, pour y installer les dépotoirs. "De cette manière, conclut-il, nous aurions de bons dépotoirs, assez faciles d'accès pour tout le monde et assez éloignés pour éviter les justes récriminations du public(11)''.

Ces démarches n'empêchaient pas pour autant les citoyens de se plaindre. Ceux du quartier ouest étaient particulièrement acerbes dans leurs demandes, à preuve cette pétition adressée au Conseil de ville par vingt (20) signataires:

"À M. le maire et MM. les échevins
Ville de Chicoutimi.

Messieurs,

Nous, soussignés, contribuables de la Cité de Chicoutimi, nous soumettons respectueusement:

Que nous habitons dans les alentours du dépotoir du quartier "ouest";

Que nous sommes fort incommodés par les émanations dudit dépotoir;

Que ces émanations sont putrides et malfaisantes;



Côte des Saints-Anges, au Bassin.

(Photo Société historique du Saguenay).

L'entrée du Dispensaire de Chicoutimi — De gauche à droite: J.-Henri Murray, assistant-trésorier de la ville de Chicoutimi, Henriette Duhaime, assistante du docteur H.-L. Duhaime, Maria Thibault, infirmière, le docteur Henri-L. Duhaime, le constable Henri Boulianne; au fond, Ls.-Ph. Vézina, ingénieur de la ville et Emile Berthiaume, chef de police de Chicoutimi.

(Photo Société historique du Saguenay).



Qu'elles attirent et créent une abondance de mouches qui infestent nos demeures;

Que nous habitons une ville naturellement saine et que nous avons droit de respirer un air pur;

Que nous estimons les bienfaits de la santé et de la vie au même degré que ceux que la fortune a favorisés;

Que nous estimons injuste qu'un pouvoir quelconque nous prive des bienfaits que la nature nous donne;

En conséquence, nous vous prions instamment de prendre immédiatement tous les moyens nécessaires pour prévenir toute nuisance quelconque provenant du dépotoir de la rue Dubuc^{(12)''}.

Menacés par des conditions de logement et d'hygiène qui laissaient grandement à désirer, les Chicoutimiens voyaient leur santé hypothéquée par les risques de maladie dont la tuberculose était parmi les plus dangereuses.

VI- LES CONDITIONS DE SANTÉ:
LA TUBERCULOSE

À ce chapitre, la situation de Chicoutimi paraît particulièrement tragique si on la compare au reste de la province et même de l'Amérique du Nord. Nous en avons pour preuve des statistiques pour l'année 1938-1939, chiffres dont on peut raisonnablement penser qu'ils représentent la tendance qui prévalait jusqu'à cette date.

TABLEAU IV
Décès par tuberculose
taux par 100 000 habitants
(1938-1939)

Endroit	Année	Taux
États-Unis	1938	49,6
Canada	1938	54,7
Ontario	1938	33,2
Québec (Province)	1938	82,5
Chicoutimi (Comté)	1939	141,6
Chicoutimi (Ville)	1939	166,6

Source: *Le Progrès du Saguenay*, 1er mai 1940, p. 8.

Sur le plan régional, Chicoutimi maintient son premier rang. Le tableau suivant donne l'importance relative des trois principales villes du comté en ce qui concerne les décès par tuberculose.

TABLEAU V
Décès par tuberculose
Chicoutimi, Jonquière, Kénogami
(1932-1936)

Année	Chicoutimi	Jonquière	Kénogami
1932	11	—	—
1933	20	9	6
1934	20	10	10
1935	22	11	13
1936	41	11	18

Source: *Le Progrès du Saguenay*, 5 août 1937, p. 1.

On peut noter que Chicoutimi se démarque nettement en fin de période, doublant presque le total obtenu par l'addition des deux autres. Cela est encore plus marquant quand on considère le taux de décès par 100 000 habitants.

TABLEAU VI
Décès par tuberculose
Taux par 100 000 habitants
Chicoutimi, Jonquière
(1931-1936)

Année	Chicoutimi	Jonquière
1931	159,7	114,6
1932	210,1	41,2
1933	258,3	130,0
1934	145,6	90,0
1935	158,8	101,8
1936	291,1	100,0

Source: *Le Progrès du Saguenay*, 5 août 1937, p. 1.

Compte tenu du fait que l'année 1933 est reconnue comme étant une des plus terribles de la dépression, nous serions en droit

de conclure à une amélioration dans les années suivantes, ce que semble confirmer les taux de 1934 et 1935. Cependant l'année 1936, en marquant une augmentation, vient contredire cette première impression.

Par ailleurs, il semble que les femmes aient été plus touchées par la terrible maladie que les hommes. C'est du moins ce qu'indiquent les chiffres qui suivent:

TABLEAU VII
Décès par tuberculose
selon l'âge et le sexe
Chicoutimi
1936

Catégorie d'âge	Femmes	Hommes
Moins de 1 an	0	1
Moins de 5 ans	1	0
De 5 à 19 ans	3	5
De 20 à 39 ans	13	7
De 40 à 59 ans	6	3
De 60 à 100 ans	2	0

Source: *Le Progrès du Saguenay*, 5 août 1937, p. 1.

Celui qui a fourni ces statistiques, le Docteur Émile Potvin, médecin municipal, ne s'est pas penché sur les causes de ce nombre plus élevé de décès chez les femmes. Il s'est cependant étendu sur les causes générales de la maladie. Ce qu'il en dit nous éclaire sur les liens entre la réalité économique et la santé.

“Il y a d'abord la crise tout court, crise dont Chicoutimi a souffert plus que quiconque, la chose est patente, les chiffres vont augmentant en même temps qu'elle.

Il y a également trop de loge-



Le bureau du directeur médical au Dispensaire de Chicoutimi.

(Photo Société historique du Saguenay.)

ments insalubres dans la ville de Chicoutimi et un grand nombre de familles vivent dans des logements surpeuplés.

...une enquête faite dans 297 logements a démontré qu'il existe 74 de ces logements qui ont moins de 5 pièces, soit 1 à une pièce, 20 à 2, 17 à 3 et 36 à 4 pièces. Sur ce nombre de logements (297) 52 seulement sont munis de chambres avec baignoire.

Dans trois écoles de la ville de Chicoutimi, Sacré-Coeur, St-Michel et St-Joseph, sur un total de 1 703 élèves examinés, 550 sont de 10% ou plus en-dessous du poids normal, soit 32.2%. L'école des filles à Sacré-Coeur nous donne 258 qui sont de 10% sous le poids normal, sur un total de 646 élèves, soit 39.7%^{(13)''}.

En définitive, la tuberculose était une maladie sociale. Une maladie qui pouvait bien sûr toucher toutes les couches de la population mais qui trouvait néanmoins un milieu d'implantation privilégié parmi les mal-nourris et les mal-logés, bref les chômeurs et les nécessiteux.

CONCLUSION

Nous avons tenté de présenter un bref bilan des conditions de vie de la population chicoutimienne aux lendemains de la fermeture de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi de même que pendant les années de la dépression, et parmi cette population, le groupe relativement important des travailleurs-chômeurs.

Car c'est bien là leur caractéristique première. Privés de leur travail, confinés au chômage, les travailleurs de Chicoutimi n'étaient plus, pendant les années 1930, maîtres de leur quotidien, mais plutôt soumis aux volontés d'une minorité en place aux postes de commande et dispensatrice des fonds de secours.

C'est la principale lacune de l'article de ne pas présenter un tableau des rapports sociaux articulés dans le contexte décrit ici. Cela aurait permis d'envisager les diverses perceptions, revendications et mêmes certaines actions contestatrices.

Une question importante reste en plan: y-a-t-il une relation de cause à effet entre la faillite de la Compagnie de Pulpe et les conditions de vie déplorables d'une partie importante de la population chicoutimienne? Pour répondre de façon

adéquate, il faudrait étendre la période d'étude à l'avant-fermeture et surtout chercher une réponse ailleurs que dans les seules sources que nous avons consultées.

Néanmoins nous conclurons en émettant une hypothèse. Dans un rapport qu'il faisait parvenir au Conseil de ville, le médecin municipal Duhaime s'insurgait contre le fait qu'un certain nombre d'enfants avaient été surpris à fouiller dans les débris du dépot municipal à la recherche de nourriture⁽¹⁴⁾. Sans tomber dans le roman, est-il possible d'imaginer un de ces enfants comme étant le fils ou la fille d'un ex-journalier à la Compagnie de Pulpe, compagnie dont la faillite était directement reliée à la crise dans l'industrie du papier, elle-même soumise à la crise générale de l'économie occidentale? La réponse par l'affirmative est certes tentante.

Ce qui est plus certain c'est que pendant que ces enfants choisissaient le dépot comme restaurant, un peu plus à l'est de la ville, à l'hôpital plus précisément, quelques privilégiés s'exerçaient à la charité dans le cadre du Banquet annuel des Pauvres. Ailleurs, avec moins d'éclat, un groupe de dames de la haute société fondait les oeuvres de l'ouvroir et distribuait généreusement du linge usagé aux pauvres du quartier ouest entre autres. Elles jouaient à ce que le poète a appelé la dame patronesse.


...

Pour faire une bonne dame patronesse
Il faut organiser ses largesses
Car comme disait le duc d'Elbeuf
C'est avec du vieux qu'on fait du neuf.

Maison ouvrière, au Bassin.

...

Pour faire une bonne dame patronesse
Mesdames, tricotez tout en couleur "cacadoit"
Ce qui permet le dimanche à la grand'messe
De reconnaître ses pauvres à soi⁽¹⁵⁾.

1. Archives municipales, dossier 917-55, avril-juillet 1937.
2. *Le Progrès du Saguenay*, 5 mars 1929, "Les employés temporaires et permanents de la municipalité", p. 8.
3. *Le Progrès du Saguenay*, 17 août 1933, "On demande un salaire de \$50 par mois dans les chantiers", p. 3.
4. *Le Progrès du Saguenay*, 28 septembre 1933, "Salaires", p. 1.
5. Archives municipales de Chicoutimi, dossier 917-17, 1932.
6. *Le Progrès du Saguenay*, 11 mai 1926, "Le manque de logements", p. 3.
7. *Le Progrès du Saguenay*, 4 avril 1928, "La construction de maisons", p. 3.
8. *Le Progrès du Saguenay*, 19 octobre 1927, "Chronique ouvrière", p. 8.
9. *Le Progrès du Saguenay*, 25 avril 1935, "Vie syndicale", p. 2.
10. Archives municipales de Chicoutimi, dossier 403-12, 1929, 1 page.
11. Archives municipales de Chicoutimi, dossier 403-3, 1925, 1 page.
12. Archives municipales de Chicoutimi, dossier 403-15, sans date, 1 page.
13. *Le Progrès du Saguenay*, 5 août 1937, p. 1.
14. Archives municipales, Chicoutimi, 9 juin 1932.
15. Jacques Brel. 

(Photo Société historique du Saguenay).



La question de la réouverture des moulins de pulpe de Chicoutimi

par Marc Saint-Hilaire *

Lorsque la Quebec Pulp & Paper Corporation annonça la fermeture de ses usines de Chicoutimi, en 1930, tous crurent que l'arrêt de production serait de courte durée. Pourtant, il fallut attendre vingt-cinq ans avant que ne se révèlent des indices de reprise industrielle à Chicoutimi (l'achat des usines par l'Eastern Smelting) et ce, en dépit des dix lois que vota, entre 1937 et 1953, la législature québécoise pour favoriser la réouverture des usines de Chicoutimi¹. Se pencher sur les raisons qui empêchèrent si longtemps la reprise des opérations industrielles nécessiterait un travail très élaboré. C'est pourquoi cet article ne traite que de la période 1936-1939, époque où furent adoptées les deux premières lois.

Chicoutimi, à l'heure de la grande crise, n'avait de capitale saguenéenne que le titre. En 1936, elle se trouvait dans une situation déplorable: affligée d'un taux de chômage de près de 70%, la population dépendait des secours directs. Les logements étaient surpeuplés et insalubres, la tuberculose faisait de nombreuses victimes et les enfants fréquentant les écoles des quartiers ouvriers souffraient de sous-alimentation dans une large mesure². Le seul remède à ce triste état de chose était, de l'avis de tous, la réouverture des moulins de pulpe.

Depuis sa fermeture, les autorités locales, tant politiques qu'ecclésiastiques et civiles, travaillaient à la réorganisation de la pulperie. Pendant l'administration de Taschereau, l'effort concerté des différents organismes de la ville de Chicoutimi n'avait abouti à rien. L'arrivée au pouvoir du gouvernement Duplessis, en août 1936, attisa espoirs et ardeurs.

Le fer de lance du mouvement pour la réouverture, en ce deuxième semestre de 1936, fut le Comité de la reprise industrielle de la cité de Chicoutimi. J.-Osias Larouche, président de la Chambre de Commerce Ju-

nior et un des directeurs du comité, présentait, au nom de l'organisme formé de représentants du monde des affaires et du milieu ouvrier, un plan détaillé pour la réouverture des moulins, projet faisant appel à la collaboration entre les gouvernements provinciaux et municipaux, les ouvriers et le milieu financier³. La proposition allait être soumise au gouvernement de Duplessis en octobre⁴.

Le rapport du Comité de reprise industrielle fut suivi, en janvier et février 1937, d'une série de quatre éditoriaux du *Progrès du Saguenay* écrits par l'éditorialiste Philippe (c'est ainsi qu'il signait). Ces écrits mobilisaient l'opinion publique au sujet de la nécessité d'une action gouvernementale dans le dossier de la pulperie. En même temps et dans un but identique, une délégation se rendait à Québec, afin de faire pression sur Duplessis. Composée du maire de Chicoutimi, Henri-L. Duhaime, de deux échevins, du président de la Chambre de Commerce locale, R.-E. Joron, du député unioniste du comté, Arthur Larouche, du maire de la paroisse et préfet de comté, Antoine Riverin, et du maire de Rivière-du-Moulin, Nil Tremblay, elle fut favorablement accueillie par le premier ministre. Celui-ci se dit très au courant de la situation à Chicoutimi et déclara aux délégués que les démarches du gouvernement semblaient sur la bonne voie: qu'il avait obtenu de la Compagnie Price Bros. la cession de ses intérêts dans la Quebec Pulp et l'assurance qu'elle remettrait à la province les limites forestières nécessaires à la réouverture et l'exploitation des moulins, si cette reprise s'effectuait⁵.

Cependant, la réouverture était aussi conditionnelle à la conjoncture. A ce chapitre, l'année 1937 se présentait avantageusement: la reprise de la consommation américaine de papier avait fait passer l'indice boursier de la pulpe à 45.1 points au 1er avril 1937, après une moyenne de 20.6 en 1936⁶.

Le miroitement de jours meilleurs pour l'industrie, les pressions des organismes lo-

caux et la mobilisation de l'opinion publique par la presse se soldèrent par une victoire législative: après l'adoption en octobre 1936 d'une loi favorisant le développement de la Gaspésie en autorisant et aidant la compagnie Gaspesia Sulphite à réouvrir le moulin de pulpe chimique de Chandler, le lieutenant-gouverneur sanctionnait, le 27 mai 1937, la loi favorisant la réouverture des usines de la région de Chicoutimi (1 George VI, chapitre 6).

Les principaux traits de cette loi peuvent se résumer ainsi: l'article 1 donnait au lieutenant-gouverneur en conseil le pouvoir de céder toute concession forestière assurant la réouverture ou la construction et le maintien en opération d'usines dans la cité de Chicoutimi, d'échanger les terrains détenus par lettre patente ou permis de coupe nécessaires à la reprise, d'autoriser le ministre des Terres et Forêts à exproprier ces terrains en cas de réticence des propriétaires ou détenteurs et de "faire pour les fins susdites les dépenses nécessaires"; l'article 2 décrivait le processus d'expropriation (selon la loi 1 George VI, chapitre 38, "loi favorisant le progrès de la colonisation et le maintien des cultivateurs sur la terre")⁷ et les autres articles indiquaient les échéanciers de la loi (durée d'un an)⁸.

La loi s'avérait encourageante: le cabinet possédait tous les pouvoirs pour exproprier les terrains de qui bon lui semblait, d'exempter de taxes l'exploitant possible et de lui concéder tout le bois dont il aurait besoin.

La population se réjouissait. D'autant plus que pendant les mois qui suivirent, plusieurs déclarations de Duplessis et de ses ministres annonçaient l'ouverture prochaine des moulins⁹. En février 1938, on espérait toujours. Et le 18 mars, une seconde loi relative à nos moulins était votée, modifiant celle de 1937.

Les amendements étaient d'importance (le premier ministre lui-même avouait que la loi originale était "trop courte"¹⁰): ils ac-

* Texte revu et corrigé par l'auteur, paru dans *Saguenayensia*, vol. 19, no 3, mai-août 1977, pp. 61-64.

croissaient les pouvoirs du lieutenant-gouverneur en conseil qui pouvait alors acquérir non seulement les terrains, mais aussi les bâtiments situés sur ces terrains ainsi que les "valeurs mobilières de toute compagnie exploitant ou désirant exploiter une usine" à Chicoutimi, obligeaient à ne pas tenir compte de la spéculation dans la finition des prix à l'expropriation (la montée des actions de la Quebec Pulp est compréhensible, avec toute l'attention qu'on portait à ses usines) et prolongeaient les pouvoirs du gouvernement jusqu'au 1er mai 1939. En fait, la nouvelle loi permettait la nationalisation de la pulperie.

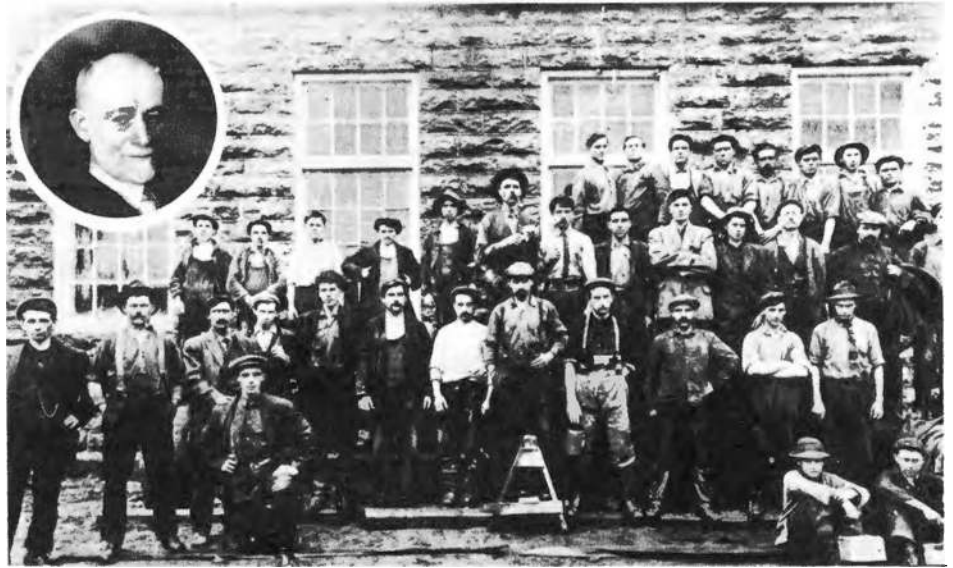
Au cours de l'allocution qu'il prononça en présentant la loi, le premier ministre révéla qu'il avait obtenu les actions de la Consolidated Paper qui, ajoutées à celles de Price, le rendait détenteur de \$2,3 millions d'actions dans la Quebec Pulp. Il ne restait plus que les \$7 millions d'actions privilégiées détenues par la Quebec Pulp elle-même¹¹. Duplessis y alla de quelques autres paroles optimistes et on n'en entendit plus parler: pendant que le député Larouche démissionnait (avril 1938) et qu'on élisait Antonio Talbot (mai), qu'on fêtait le centenaire du Saguenay (juin et juillet) et qu'on achevait l'école moyenne d'agriculture de Chicoutimi (septembre, octobre et novembre), 1939 arrivait sans que les cheminées de ce qui fut un temps la plus grande pulperie du monde ne fument.

Au 1er mai, les pouvoirs accordés par la loi au lieutenant-gouverneur en conseil devenaient nuls et aucun arrêté en conseil relatif aux démarches du gouvernement quant aux moulins ne fut déposé devant la Chambre, de même qu'aucun avis de dépôt de plans des terrains ou bâtiments à exproprier ne fut publié dans la Gazette officielle, tel que stipulé par les règlements relatifs à l'expropriation. Bref, les ouvriers locaux demeureraient sans travail.

L'importance politique de la réouverture des moulins

L'élection partielle de 1938, nous permet d'étudier un premier aspect de cette réouverture avortée: l'aspect politique.

Arthur Larouche, député de Chicoutimi, annonça sa démission pour des raisons de santé en avril 1938 et le jour du scrutin fut fixé au 25 mai¹². Les candidats se firent rapidement connaître: Antonio Talbot, candidat ministériel et épaulé par le député sortant; Henri-L. Duhaime, maire de Chicoutimi, candidat indépendant; Pierre-Aimé McNicoll, candidat d'étiquette nationale qui abandonna vite la lutte; Wilbrod Perron, de Jonquières, candidat ouvrier de l'Union Na-



Groupe d'employés de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi à Val-Jalbert et leur président, J.-E.-A. Dubuc (en médaillon).

tionale qui céda sa place à Talbot à la demande du premier ministre; et Alfred Tremblay, unioniste indépendant.

La première assemblée tenue fut celle du maire Duhaime, dans le quartier ouest de Chicoutimi, au Bassin. Après une adresse en l'honneur de M. le maire, "candidat des ouvriers", lue par Léonidas Bélanger, Duhaime tint ce cinglant propos: "Celui qui viendra vous promettre la réouverture des moulins, jetez-lui une platée de vase à la figure. J'ai presque tenu en main la réouverture des moulins, mais on m'a barré la voie"¹³.

La seconde moussa la campagne du candidat ministériel. A cette assemblée tenue à Jonquières, le ministre du Travail, William Tremblay, ne put s'empêcher de promettre: "Nous allons l'ouvrir le moulin de Chicoutimi. Si ça n'est pas encore fait, c'est dû uniquement à la crise temporaire du papier. Les pourparlers ont eu lieu, tout l'argent est trouvé. Vous comprenez que le régime des travaux publics ne peut durer indéfiniment"¹⁴. Personne ne lui lança de vase.

Pour Alfred Tremblay, il n'était pas "logique d'essayer de faire croire en la réouverture des moulins de pulpe, quand les moulins de Port-Alfred et de Kénogami (marchaient) au ralenti et (étaient) menacés de fermeture"¹⁵.

Puis vint Duplessis, appuyant Antonio Talbot. Il fut plus explicite. Après avoir déclaré que la Quebec Pulp avait fait des propositions irrecevables, qu'il avait refusé celle du Japon et qu'il était impossible d'accorder à un syndicat de financiers les limites

à bois du bassin du lac Kénogami et de la Ste-Marguerite (détenues par Price), il annonça qu'il y avait "devant nous une proposition pour la réouverture des moulins. Je ne fais pas de promesses et n'en veux pas faire; car ce n'est pas dans mon habitude. Nous ferons tout notre possible. Je crois sincèrement que, si la crise du papier diminue, nous avons des raisons sérieuses de croire que les moulins de Chicoutimi ouvriront leurs portes prochainement"¹⁶. Antonio Talbot remporta l'élection et Duplessis ne reparla plus des moulins avant la fin de la guerre.

Ces extraits de discours montrent bien l'importance politique de la pulperie et, surtout, de sa réorganisation. Cette question était devenue depuis longtemps un argument électoral. On la retrouve à l'élection fédérale de 1935, aux élections provinciales de 1931, 1935 et 1936 et aux élections municipales de 1932, 1934 et 1936¹⁷. La réouverture devint déterminante en plusieurs occasions. Nous pouvons prendre comme exemples les campagnes électorales provinciales de 1931 et 1935 (celle de 1938 étant partielle, il est difficile de juger de l'influence des moulins: on vote souvent du côté du pouvoir dans de telles élections).

En 1931, Pierre Vézina, maire de Chicoutimi et candidat libéral indépendant, fit la lutte à Gustave Delisle, candidat libéral sortant, et accusa ce dernier d'avoir été incapable de réaliser la reprise des opérations à la pulperie. Il perdit ses élections au niveau du comté, mais dans la ville de Chicoutimi, il devança le vainqueur par près de 800 voix (quelque 1,200 contre environ 400)¹⁸. En 1935, Delisle fut moins fortuné: Arthur Larouche le défaisait en l'attaquant au sujet du

chômage et de son inaction dans le dossier des moulins.

La réouverture avortée

Si nous nous demandons maintenant pourquoi Duplessis ne nationalisa pas les moulins en vertu des lois qu'il fit voter, nous pouvons avancer trois éléments de réponse: les budgets de la province, la conjoncture économique et la politique des entreprises intéressées par les moulins, principalement ses propriétaires et leurs "concurrents".

Pendant la campagne électorale de 1939, Godbout accusa Duplessis de gaspiller l'argent des contribuables. Il avait presque raison: en trois ans, le gouvernement unioniste avait accumulé un déficit de \$30,923,665, dont \$25,535,657 entre juillet 1936 et juin 1938. Si les budgets de la province avaient été de plusieurs milliards de dollars, cela n'aurait pas été énorme; mais un déficit de \$13 millions sur un budget de \$50 millions, cela ne donnait pas une marge très large pour acheter les \$7 millions d'actions privilégiées de la Quebec Pulp¹⁹.

Outre les déficits, l'inaction du gouvernement peut s'expliquer par la conjoncture. En effet, Duplessis craignait "la prospérité factice de la surproduction"²⁰ et c'est sans doute pourquoi il s'entendait en janvier 1938 avec son homologue ontarien pour l'éviter et pour "qu'aucune usine (de pulpe ou de papier) ne soit obligée de fermer ses portes"²¹. De fait, si la reprise économique américaine de 1936-37 semblait de bon augure, elle fut de courte durée et le prix de la pulpe demeura bas: de \$13.62 la tonne en 1933, il descendit à \$12.61 en 1935 et remonta à \$13.29 en 1936²². Le papier, lui, allait subir une terrible chute en 1938: de 3,647,800 tonnes en 1937, la production canadienne tomba à 2,634,576 tonnes²³. Les stocks américains s'accumulaient ainsi que ceux des papeteries canadiennes. Cependant, en dépit de tous ces chiffres, les États-Unis continuaient à importer la pulpe scandinave. Les 50,000 tonnes de pulpe que prévoyait produire annuellement le Comité de la reprise industrielle auraient-elles créé un engorgement du marché? Nous ne le croyons pas: Bowater Paper Mills annonçait en janvier 1938, la construction d'une pulperie à Terre-Neuve²⁴ et, au dire même de Duplessis, plusieurs industriels étaient intéressés à acquérir les usines de Chicoutimi²⁵. D'autres facteurs avaient dû jouer pour maintenir fermés les moulins de Chicoutimi, en l'occurrence les attitudes de la Quebec Pulp & Paper Corporation elle-même et de la Compagnie Price Bros.

Selon Philippe, l'éditorialiste, la Quebec Pulp aurait été une créature de Price Bros. et de Canada Power "dont le seul but

était de maintenir un concurrent hors de nuire en tenant les moulins fermés"²⁶. Cela se peut. La mauvaise volonté de la Quebec Pulp nous semble évidente lorsque nous savons que même en 1940, alors que la guerre provoquait la reprise industrielle en Amérique, que les Scandinaves n'exportaient plus, que les moulins de pulpe canadiens fonctionnaient à plein régime et que le prix de la pulpe grimpaient en flèche, elle s'obstinait à ne pas produire, prétextant l'instabilité en Europe²⁷. Il ne faut pas oublier non plus que les propositions de Québec Pulp avaient été jugées "irrecevables" par le gouvernement, en 1938²⁸. Et si elle était la fille de Price Bros., il n'est pas surprenant que cette dernière, lors de sa réorganisation au début de 1937, ait déclaré qu'elle n'était "pas prête à faire cette réouverture"²⁹. De plus, en 1938, en réponse à Duplessis lui demandant s'il était possible de céder des limites dans le bassin du lac Kénogami et de la Ste-Marguerite pour permettre à un syndicat de financiers de réaliser la remise en opération des usines, le colonel Jones, président de Price, affirmait que "céder ces limites (. . .), c'était fermer du coup les usines de Jonquièrre et de Kénogami"³⁰. En fin de compte, la Quebec Pulp possédait des usines que ne pouvait acheter le gouvernement et Price détenait des limites forestières qu'il conservait jalousement.

Ils se souciaient peu de la population locale et des ouvriers qui espéraient à chaque élection que les moulins réouvriraient.

1. La loi 1 George VI, chapitre 6 (1937) fut suivie de trois amendements et prolongations de délais que furent les lois 2 George VI, chapitre 18 (1938), 3 George VI, chapitre 29 (1939) et 5 George VI, chapitre 29 (1941) et de six prolongations de délais (9 Geo. VI, c. 10 (1945), 11 Geo. VI, c. 18 (1947), 12 Geo. VI, c. 11 (1948), 13 Geo. VI, c. 5 (1949), 14-15 Geo. VI, 47 (1951) et 2-3 Elizabeth II, c. 39 (1953).

2. *Le Progrès du Saguenay*, 5 août 1937, p. 1.

3. *Ibid.*, 29 sept. 1936, p. 5.

4. *Ibid.*, 6 oct. 1936, p. 1.

5. *Ibid.*, 11 mars 1937, p. 1.

6. *Ibid.*, 22 avril 1937, p. 6.

7. Le processus d'expropriation auquel l'article 2 fait allusion est un processus complexe, élaboré pour le comté de Témiscouata (Bas St-Laurent), avec formules indiquant le but de l'expropriation (colonisation) et le comté où elle se déroulait, ce qui pouvait amener des problèmes en cour quant à l'application de la loi à Chicoutimi, dans un but industriel. L'amendement de 1938 contourne cette difficulté.

8. *Statuts de la province de Québec passés dans la première année du règne de sa Majesté le Roi George VI et dans la deuxième session de la vingtième législature* (24 fév. au 27 mai 1937), Québec, Imprimeur du Roi, 1937, pp. 29-31.

9. *Op. cit.*, *Le Progrès du Saguenay*, 27 mai 1937, p. 7; 10 juin, p. 8; 17 juin, p. 1; 25 nov., p. 1.

10. *Ibid.*, 24 fév. 1938, p. 1.

11. *Ibid.*

12. *Ibid.*, 21 avril 1938, p. 1.

13. *Ibid.*, 5 mai 1938, p. 2.

14. *Ibid.*, 12 mai 1938, p. 4.

15. *Ibid.*, 19 mai 1938, p. 5.

16. *Ibid.*, p. 1.

17. Les maires élus en 1930 et 1938 le furent par acclamation.

18. *Le Progrès du Saguenay*, 25 août 1931, p. 1.

19. *La Gazette officielle de Québec*, vol. 69, no 36, p. 3418; vol. 70, no 34, p. 2886; vol. 71, no 35, p. 2922.

20. *Le Progrès du Saguenay*, 29 juil. 1937, p. 9.

21. *Ibid.*, 13 janv. 1938, p. 7.

22. *Ibid.*, 17 nov. 1938, p. 5.

23. Le tonnage de 1938 est basé sur la production des 11 premiers mois de l'année (*Le Progrès du Saguenay*, 10 nov. 1938, p. 1 et 22 déc. 1938, p. 7).

24. *Ibid.*, 3 fév. 1938, p. 1.

25. *Ibid.*, 27 mai 1937, p. 7; 24 fév. 1938, p. 1; 19 mai 1938, p. 1.

26. *Ibid.*, 5 nov. 1936, p. 1.

27. *Ibid.*, 27 juin 1940, p. 8.

28. *Ibid.*, 19 mai 1938, p. 1.

29. *Ibid.*, 11 mars 1937, p. 1.

30. *Ibid.*, 19 mai 1938, p. 1. 

Le patrimoine architectural de la Vieille pulperie de Chicoutimi

par Yves-Michel Garant*

Le site de la Vieille pulperie est localisé dans une vallée riveraine, plus ou moins boisée, qui fait une enclave dans la trame urbaine. On peut qualifier ce secteur de semi-urbain. La tumultueuse rivière Chicoutimi y a creusé son sillon en aménageant les rives d'une manière fort capricieuse qui ne manque pas d'intérêt. Cet environnement unique a su, jusqu'à présent, résister au développement urbain.

Actuellement, il y a une activité industrielle sur le site. En effet, la rivière Chicoutimi étant harnachée pour la production d'énergie électrique, on y retrouve une centrale qui fonctionne pour le bénéfice de la Compagnie Union Carbide qui possède des droits de servitude, d'accès et d'inondation du site. (!)

Le site ne manque pas d'intérêt. En effet, dû à sa topographie, il est protégé des vents dominants d'hiver tandis que l'été, la végétation envahissante apporte de la fraîcheur. La rivière complète très bien le paysage et les bâtiments, à cause de leurs fonctions, ont dû s'y marier avec harmonie. Tout ceci donne au site un caractère spectaculaire indéniable mais qui présentement demeure inaccessible à la population.

La tour d'eau de la centrale électrique, bien qu'imposante, ne vient pas détruire le cachet des lieux.

Le complexe

Il existe encore quatre bâtiments dont le gabarit reflète un état de détérioration plus ou moins avancé. Un périmètre de pierres délabrées, un lambeau de toiture, quelques morceaux d'acier reposant sur un lit de béton, laissent place à une végétation fragile et révélatrice. Il s'agit des ruines du bâtiment construit en 1898.

Il est assez délicat de déterminer, avec

certitude, le style de ces bâtiments. D'une allure contemporaine, on y voit cependant apparaître, dans la fenestration, la souplesse et la stabilité du "Roman". De l'intérieur, on observe la sensation de force et de gigantisme qu'évoque l'ère industrielle. Planchers de béton, escaliers de métal, colonnes d'acier permettant aux structures triangulaires d'obtenir des portées maximisant l'utilisation des surfaces de plancher.

Les matériaux utilisés étaient quand même assez répandus à l'époque. Cependant, pour ce qui est de la structure, on retrouve très peu, sinon pas du tout, de bâtiments au niveau régional qui se sont servi de l'acier comme matière première. Les murs sont en pierre taillée et reposent sur des fondations de pierres ou de béton, les planchers sont en béton et le tout est protégé par une couverture d'amiante, de bois ou de métal. L'ensemble se dresse majestueusement sur

l'un des sites les plus pittoresques du Saguenay.

Une description de chacun des bâtiments permettra une meilleure analyse de l'état général du site.

Bâtiment #1 (ruines)

Il s'agit du bâtiment érigé en 1898, la première usine, qui servait à la transformation du bois brut. On y effectuait les trois opérations suivantes: l'écorçage, la fabrication et le pressage de la pâte. D'une surface approximative de 32,000 pi. car., ce bâtiment est cependant dans un état de détérioration avancée. La structure du toit est inexistante, certaines parties des murs extérieurs se sont écroulées et la végétation regagne lentement, mais sûrement, ses propriétés initiales.



Vue aérienne du site de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.

* Texte présenté au ministère des Affaires culturelles en vue de la reconnaissance comme bien historique du site de la Vieille pulperie de Chicoutimi, septembre 1978.

On retrouvera au nord de cette usine une annexe, le bâtiment #3. Cependant à l'est et à l'ouest on aura immédiatement la rivière Chicoutimi.

Bâtiment #2 (usine 1903)

Il s'agit de la deuxième usine qui fût construite en 1903, d'une dimension longitudinale de 400 pieds et transversale de 110 pieds, ce qui totalise une superficie de 44,000 pi. car. On y effectuait les mêmes opérations qu'au bâtiment #1 et ce de façon autonome.

Bien que son état soit plus ou moins délabré, il n'est cependant pas très endommagé du côté structural. Ses murs de pierre et sa structure d'acier semblent avoir assez bien résisté aux contraintes imposées par le temps et les conditions météorologiques. On ne peut cependant pas en dire autant de la couverture, de certaines parties du plancher ainsi que des portes et des fenêtres. Un entretien régulier aurait certainement évité ce genre de détérioration.

A l'intérieur on remarque deux magnifiques arches de pierre pratiquées dans la partie basse du mur extérieur ouest. Elles servaient à l'évacuation des masses d'eau et permettaient le fonctionnement des divers mécanismes de production dont il ne subsiste que certaines traces.

L'usine est entourée de végétation à l'est, à l'ouest et au sud. Du côté nord, elle surplombe la tumultueuse rivière Chicoutimi.

Bâtiment # 3 (usine)

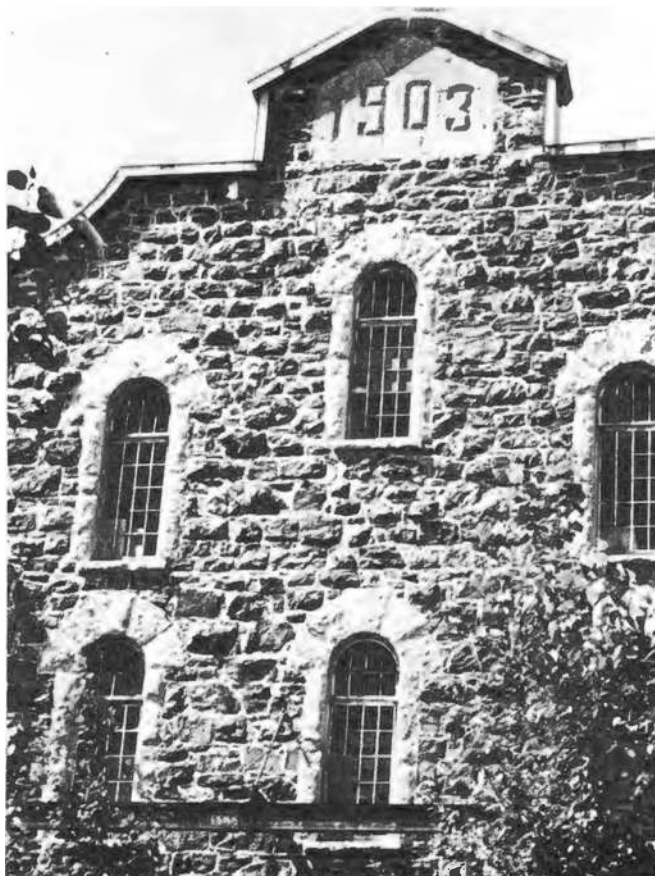
Construite en 1912, cette annexe de l'usine #1 jouit d'une situation géographique exceptionnelle. En effet, elle laisse baigner ses fondations à la jonction de deux bras de la rivière Chicoutimi et elle est relativement bien conservée, exception faite de la couverture et de ses fenêtres.

C'est aussi le seul bâtiment qui offre une vue de ses fondations de béton, de ses murs de pierre et de ses fenêtres, toutes identiques, ainsi que sa structure d'acier qui lui confèrent un caractère particulier.

La superficie approximative de ce bâtiment est de 9,130 pi. car. (166 x 55) et, comme les deux autres usines, il ne reste que des traces minimales de ses antécédents mécaniques.



Vue d'ensemble du bâtiment #1, construit en 1898. A droite de la photo, on peut voir l'annexe (Bâtiment #3) construite en 1912.



On remarque la fenestration d'inspiration romane. On peut aussi admirer un très beau travail de la pierre.

Bâtiment # 4 (atelier de réparations)

Étant plus jeune que les précédents, son style est identique aux autres: fenêtres, toiture, aspect extérieur. Rien ne laisse deviner ses caractéristiques particulières.

En effet, à l'intérieur il se distingue par de vastes étendues de plancher et des mezzanines de chaque côté. C'est aussi le seul bâtiment où l'on retrouve des supports intermédiaires de structure. Construit en 1923, on s'en servait pour la réparation et l'entreposage. Deux énormes ponts roulants se tiennent immobiles sur de longs rails d'acier, semblant attendre, en vain, la reprise des activités.

Bâtiment # 5 (sous-station)

Construite en 1923, la sous-station électrique diffère des autres bâtiments par ses divisions intérieures, la forme de son toit et sa structure. Les murs extérieurs sont en pierre taillée tandis que les murs intérieurs sont en briques recouvertes d'une mince couche de ciment.

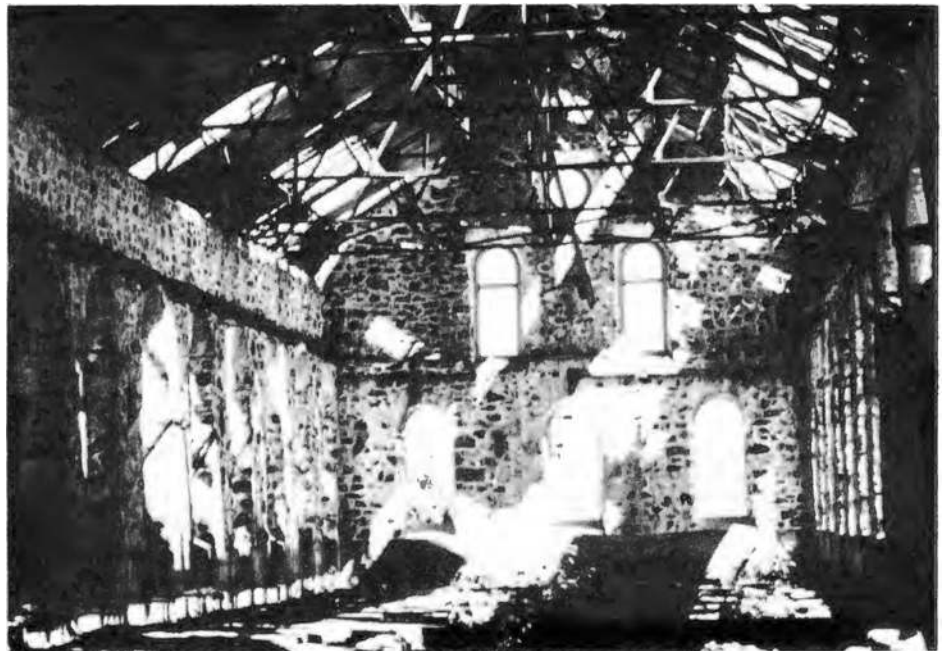
Tout comme le bâtiment #4, elle est aussi très bien conservée. D'une superficie de 4,125 pi. car., soit 55 x 75, la sous-station possède un potentiel d'utilisation élevé, ce qui lui confère un intérêt particulier dans le cas d'une éventuelle récupération de l'ensemble.

Le site de la Vieille pulperie offre donc un ensemble de bâtiments de catégorie industrielle, de style contemporain, avec des caractéristiques d'inspiration romane, grandement influencé par la révolution industrielle.

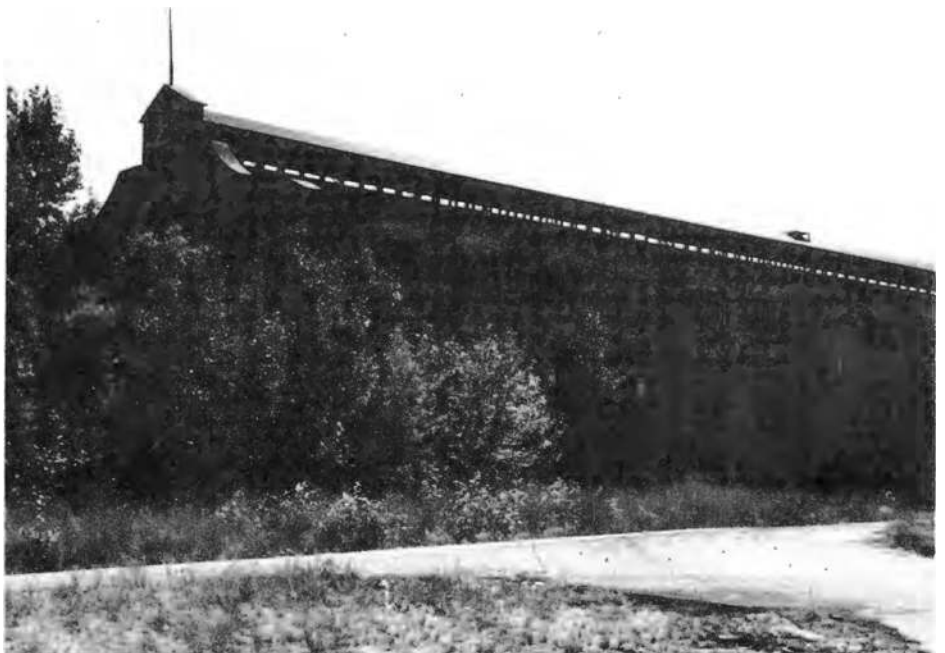
Les fondations et les murs en pierre taillée sont greffés à une structure d'acier permettant une grande portée. On peut qualifier cette architecture de riche et de solide étant donné son caractère industriel. Il y a peu d'exemples de constructions de ce genre même au niveau provincial.

Comme il y avait peu d'usines de transformation du bois, la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi fût la première de cette envergure dans la région.

L'architecture industrielle était très peu poussée, on se contentait souvent de bâtiments de fortune, c'est pourquoi les bâtiments de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi sont aussi importants. Ce sont les premiers édifices industriels de la région, et les plus anciens qui demeurent encore.



Intérieur du bâtiment. Remarquez la structure triangulaire, en acier, de la toiture.



Bâtiment #4 (Atelier de réparations)



René-P. Lemay, architecte des usines de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.

(Photo Société historique du Saguenay).



On peut voir l'intérieur du bâtiment #4 avec la structure, les mezzanines et le pont roulant.

Le caractère des immeubles de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi est typique de l'architecte René P. Lemay. L'originalité de l'oeuvre tient au fait que c'est l'un des rares complexes industriels qu'il ait réalisés.

En effet, à une époque où les architectes ne construisaient que des églises, il est intéressant de constater qu'une entreprise aussi audacieuse ait pu être réalisée.

En admirant la beauté du site et l'architecture des bâtiments, on se demande encore, aujourd'hui, ce qui en a vraiment causé la déchéance.

En effet, une page d'histoire du Saguenay-Lac-St-Jean s'est écrite sur le site de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. Beaucoup de travail et d'espoirs ont été investis par ces pionniers et les bâtiments qui restent encore debout en sont le seul témoignage.

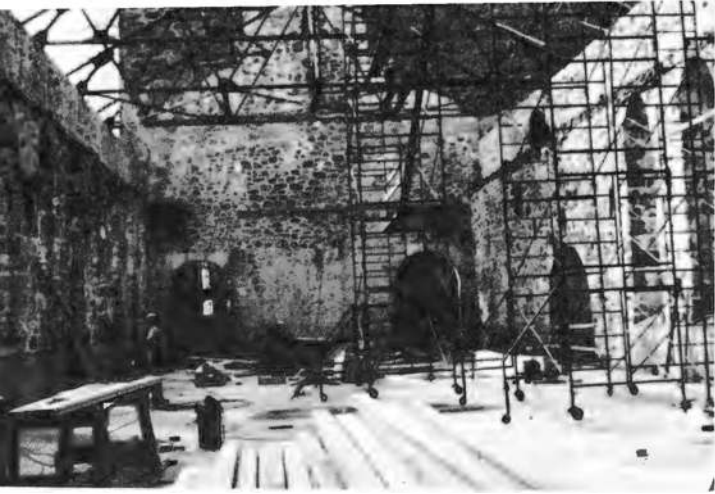
Avec un peu de bonne volonté, ce site pourrait être pendant encore longtemps le reliquat d'une grande aventure canadienne-française. **5**



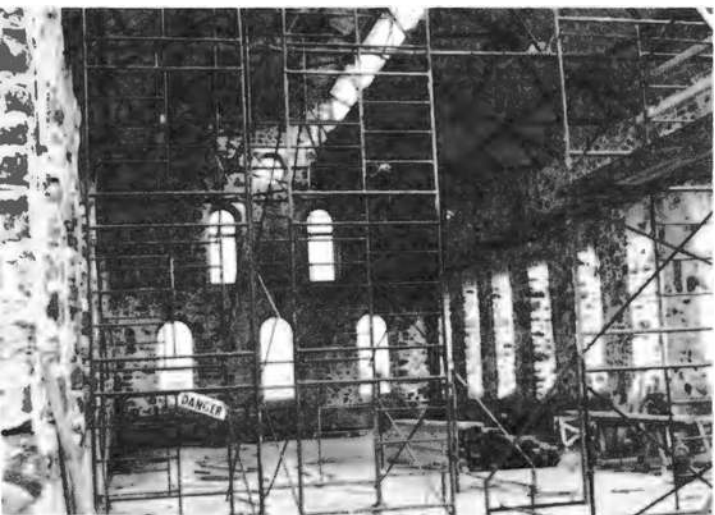
Sous-station #5

On peut remarquer la différence d'architecture, surtout en ce qui concerne la toiture.

(1) Rétrocession par Metal Mines Ltd. au Gouvernement du Québec, Acte #10,122, enregistrement #206043, 28-12-68.



Travaux de réaménagement en théâtre de la première usine de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, 1979.
(Photos Direction générale du patrimoine, ministère des Affaires culturelles).



Membres du conseil d'administration de la Vieille pulperie de Chicoutimi Inc.

Mme Solange Bergeron

Musée du Saguenay

M. Gaston Gagnon

Société historique du Saguenay

Mme Yolande Bittner

Association des Femmes de Carrière

M. Ghislain Bouchard

Ecole de langues, U.Q.A.C.

M. Roger Corneau

Conseiller, quartier ouest

M. Miville Corneau

Professeur

M. René Girard

Instigateur du projet

M. Claude Gaudreault

conseiller, quartier centre

M. Yvon Carrier

Comptable

M. Berthier Rossignol

Carnaval-Souvenir de Chicoutimi

Mlle Louise Lavoie

Professeur

Liste des délégués

M. Gaston Tremblay

Voies Publiques, Ville de Chicoutimi

Mme Lucette Belley

Min. Affaires culturelles

M. Denis Dahl

Service d'Urbanisme
Ville de Chicoutimi

M. Gérald Brassard

S.E.E.S. Inc.

M. Michel Carrier

Architecte





LA PULPERIE DE CHICOUTIMI

**Exposition de la Société
historique du Saguenay**

**Préparée par Gaston Gagnon
et Jacques Desbiens,
avec le concours
du ministère des Affaires
culturelles du Québec
via la Direction
générale du patrimoine et des
Archives nationales
du Québec.**

(Signé) J. A. Chapleau

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

Victoria

(Signé)

~~INCORPORATED~~ par la Grâce de Dieu, du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Dépositaire de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner,

SALUT :

Enregistré
le 19 mai 1897

(Signé) Jos. Boivin
Dep. Rég. Prov.

ATTENDU que dans et par la "Loi Corporative des Compagnies à fonds social," Il est ^{à ces amendements} entre autres choses de fait statué que le Lieutenant-Gouverneur pourra, par lettres patentes sous le grand sceau, octroyer une charte à des personnes n'étant pas moins de cinq, qui en fait la demande, constituant les requérants et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie formée par cette charte en corporation et corps politique, pour quelque fin des fins du ressort de la Législature de la Province de Québec, et que tous pouvoirs accordés à la compagnie par les lettres patentes émises en sa faveur, seront exercés, sujet aux dispositions et restrictions contenues en ces lois :

ATTENDU que Joseph Dominique Guay, journaliste, Marie Emilie Tremblay, rentière, veuve de feu Jean Guay, François Xavier Cossetin, proto-taire, Louis Guay, cultivateur, tous de Chicoutimi, et Frederick Shilde, manufacturier de Cartage, Etat de New York,

ont, par pétition au Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec, en date du trois avril mil huit cent quatre vingt dix sept

représenté et exposé qu'ils désirent être, sous l'autorité des dites lois, constitués en corporation et corps politique, sous le nom de

"La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi"

Copie des premières lettres patentes de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, enregistrées le 19 mai 1897.

(Archives de la Société historique du Saguenay).

Lettres Patentes

Incorporant

"La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi"

Bureau du Registraire Provincial

Québec, 28^e Décembre 1905.

Je certifie que la présente copie est en tout conforme à son original enregistré au Livre No. 85, fol. 37.

Jos. Boivin

Dep. Rég. Prov.

L'industrie de la pulpe

par Némèse Garneau*

Cet article de Némèse Garneau est le texte d'une conférence prononcée à Québec sur l'industrie de la pâte à papier. L'intérêt de cette causerie réside dans l'explication que l'auteur donne sur les problèmes afférents à la fabrication de la pâte à papier. C'est pour cette raison que nous l'avons choisi pour accompagner l'exposition présentée à la Vieille pulperie de Chicoutimi.

Les origines de la pulpe

Sans autre préambule, je vais entrer en matière, vous priant de m'accorder votre attention et votre indulgence, car le sujet, comme tout ce qui est pratique, est parfois un peu aride.

Il est difficile de savoir au juste quel est l'inventeur de la matière qui fait l'objet de cette étude. D'après le "Moniteur de la Papeterie Française", deux Anglais, Watts et Burgess, obtinrent en 1853 un brevet pour la transformation du bois en papier. Peu après, les journaux de la métropole recevaient des échantillons de papier de bois et quelques jours plus tard le "Weekly Times" était imprimé sur ce nouveau papier. L'Angleterre, routinière comme les nations européennes, ne se prévalut pas de l'invention. Le brevet fut vendu en 1854 à des Américains qui oublièrent, disent les annales, d'en payer le prix aux inventeurs, mais l'utilisèrent tout de même pour fabriquer le papier-journal. Watts et Burgess, comme la plupart des inventeurs, en furent pour leurs frais et leurs travaux.

De son côté, l'Allemagne revendique l'honneur de la découverte de la pulpe pour un de ses enfants. D'après un article de F. Hiorth, ingénieur norvégien publié dans le "Farmand" Friedrich Cotlob Keller de Sachsen décédé en 1796 serait le père de l'industrie de la pulpe. Hiorth ne nous dit pas quand Keller aurait fait sa découverte, mais il écrit que faute de moyens elle ne fut pas utilisée avant 1840. A cette époque, Keller s'associa à Henreich Volter de Wurtemberg qui venait de prendre dans les pays

allemands un brevet pour l'invention des machines à fabriquer la pulpe et les deux s'élançèrent dans l'industrie. D'après Hiorth, l'Anglais Telgman serait l'inventeur de la pulpe chimique dont les procédés de fabrication auraient été améliorés par l'Allemand Melcherhech et le Suédois Ekman.

La pâte de bois et ses usages

Les industriels et les chimistes se sont préoccupés avec ardeur à utiliser de toute façon la pâte de bois.

Le cuir artificiel dans la confection duquel elle entre pour les 7/8 est en usage partout. On utilise aussi cette matière dans la fabrication des vases de toutes sortes, tasses, soucoupes, sceaux, cuves, barils, dans celle des plateaux, couteaux et fourchettes, cuillères. Les revues scientifiques des Etats-Unis nous apprennent que la pulpe est employée dans la fabrication des dents, des bras et des jambes postiches. On en fait de plus des meubles, des enduits, des planchers, des tuiles. Enfin, en Nouvelle-Zélande, on en fait des maisons, et à Burgen, en Norvège, il y a une église en pulpe.

Mais, c'est surtout dans la fabrication du papier-journal et papier livre que la pâte de bois est utilisée. La pulpe a presque entièrement remplacé les matières premières qui servaient autrefois à la fabrication de ce papier, telle que la paille, la toile, le chanvre, les chiffons de toutes sortes, le bambou. De nos jours, tous les journaux et 90% des livres en Europe, aux Etats-Unis, en Canada et au Mexique sont imprimés sur du papier de bois. N'est-ce pas assez dire quel développement gigantesque a pris depuis 40 ans, l'industrie de la pulpe dans tous les pays possédant des forêts d'épinettes et des forces hydrauliques.

La Suède, la Norvège et la Finlande ont apporté le plus d'attention à cette industrie qui est devenue l'industrie nationale et des Scandinaves et qui a atteint, chez eux, le plus haut degré de perfectionnement. Ce

sont eux qui fournissent la plus grande partie de la pulpe employée en France, en Italie, dans la Grande-Bretagne et quelques pays du centre de l'Europe. Ils en envoient aussi aux Etats-Unis, au Mexique et dans l'Amérique du Sud.

L'Allemagne vient en second lieu sur la liste des producteurs de pulpe en Europe. Elle fournit la majeure partie de ce qui en est requis par les pays du centre du continent européen. Elle en vend chaque année une certaine quantité aux Etats-Unis.

Dans ces dernières années, l'industrie de la pulpe a été introduite en Russie qui vu ses immenses forêts d'épinettes, est destinée à devenir, dans un avenir prochain, un facteur important et un compétiteur sérieux sur le marché.

Jusqu'ici, les Etats-Unis et le Canada ont été les seuls pays de l'Amérique où la pulpe ait été fabriquée, et depuis 25 ans surtout, cette industrie y a pris des proportions extraordinaires.

Il se fabrique en France avec du bois importé de la Scandinavie de 30 à 40,000 tonnes de pulpe par an. La Scandinavie et l'Allemagne lui fournissent le reste. Espérons que d'ici à quelques années le Canada exportera en France 100,000 à 150,000 tonnes de pâte de bois. La Suisse et le nord de l'Italie fabriquent aussi une certaine quantité de pâte de bois.

Pulpe mécanique et pulpe chimique

Il y a plusieurs espèces de pulpe, mais au point de vue pratique, on peut les diviser en deux catégories: la pulpe mécanique et la pulpe chimique. La première est celle dans la fabrication de laquelle n'entre que du bois et de l'eau, dans la seconde, le bois est mélangé à un acide ou à un alcali et soumis à des procédés chimiques forts compliqués.

La pulpe mécanique est faite soit avec du bois moulu, soit avec du bois cuit. Dans



L'hon. N. Garneau, président.



J.-E.-A. Dubuc, directeur-gérant.



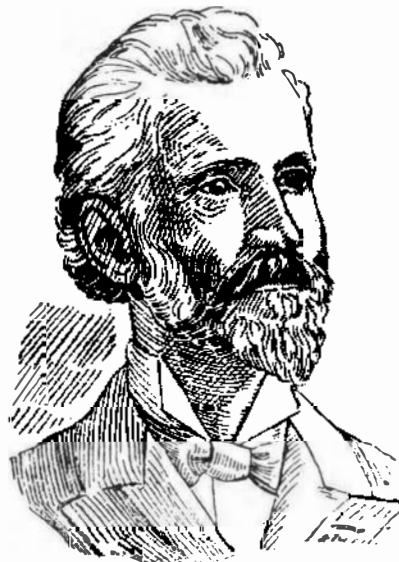
J.-D. Guay, vice-président.



Gaspard Lemoine, directeur.



Dr Couture, directeur.



M. F.-X. Gosselin, directeur.



Dr. A. Riverin, pro-maire.

Quelques membres du conseil d'administration de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, ainsi que le directeur-gérant de la compagnie et le pro-maire de la ville de Chicoutimi, 1903.

(Archives de la Société historique du Saguenay).

le premier cas, le bois est moulu ou défibré, puis mêlé. Cette pâte est étendue en feuilles lesquelles sont soumises à une forte pression, coupées de la dimension voulue et mises en ballots de 450 lb. Ainsi préparée, la pulpe moulue contient 50% d'eau et ressemble beaucoup au carton. Dans la confection de la pulpe moulue, il ne doit entrer autant que possible que du bois de première qualité.

Il ne s'est fait jusqu'à présent de pulpe bouillie qu'en Suède, mais puisque l'occasion s'en présente, je puis bien vous dire que la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi est à prendre ses mesures pour en fabriquer 10,000 tonnes par an. Sa production des 5 prochaines années est vendue à l'avance. La pulpe cuite est faite en grande partie avec les déchets de bois, tels que les abouts des billes, le bois brûlé, séché sur pied, celui qui a été exposé trop longtemps à l'air ou au soleil.

On fait avec la moulée de scie et les écorces une pulpe de qualité inférieure qui entre dans la confection des parquets et des linoléums.

La pulpe chimique est faite avec du bois haché en morceaux du volume d'une fève, puis mélangé à l'acide sulfurique ou à la soude et soumise à une température très élevée. On lui donne le nom de "sulfite", si elle est à base d'acide sulfurique et de "Soda Pulp" si elle est à base de soude. La pulpe chimique ressemble en apparence à du parchemin.

Le papier fait exclusivement de pulpe moulue manque de corps et surtout de souplesse. Il se déchire trop facilement hormis que la pulpe soit bouillie, c'est pourquoi, on ajoute à la pulpe moulue 20 pour cent de pulpe chimique.

Il faut une corde de bois pour faire une tonne de pulpe moulue; il en faut 2 cordes pour une tonne de pulpe chimique.

Ce qu'il faut à l'industrie de la pulpe

Il faut à l'industrie de la pulpe un pouvoir moteur, une certaine étendue de forêts, de l'eau claire et limpide et du capital. Ces quatre éléments sont indispensables.

Jusqu'ici, le pouvoir moteur a été fourni par les pouvoirs hydrauliques. Toutefois, en France, cette puissance motrice faisant défaut les quelques usines en opération sont actionnées par la vapeur. Et, il n'est pas impossible que dans un avenir assez rapproché l'électricité ne soit substituée avantageusement à la puissance hydraulique.



Vue générale des installations de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, en particulier des pouvoirs d'eau de la rivière Chicoutimi, vers 1910.

(Photo Fonds Dubuc, Archives nationales du Québec, dépôt régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean).



Exploitation forestière au lac des Islets, hiver 1921-1922.

(Photo Société historique du Saguenay).

Camp forestier au lac des Islets, hiver 1921-1922.

(Photo Société historique du Saguenay).



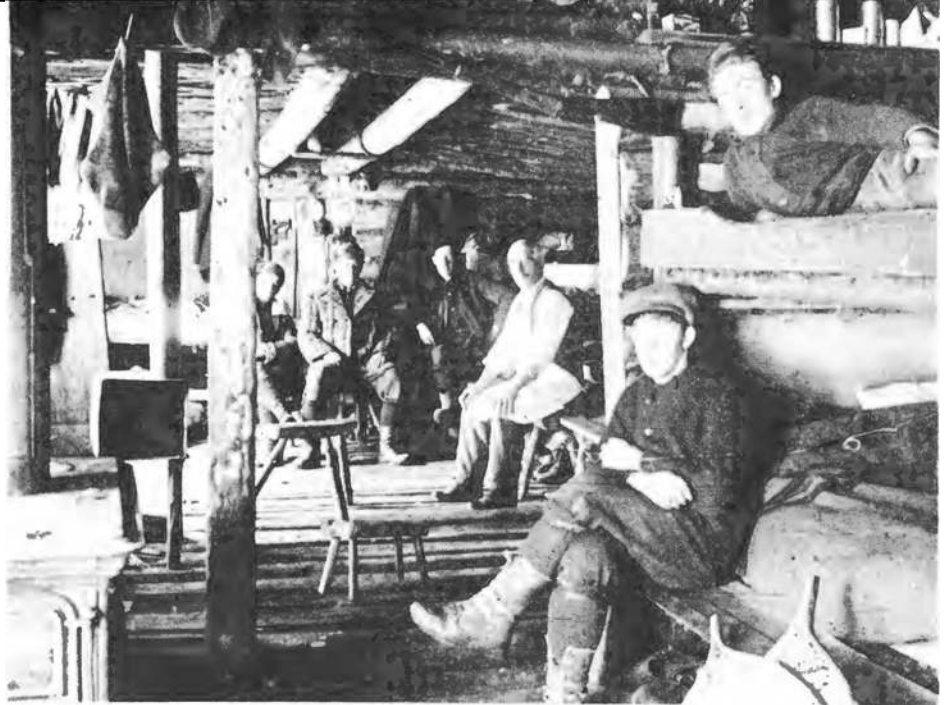
Le pouvoir d'eau sera proportionné à la quantité de pulpe qu'on se propose de fabriquer, savoir 90 à 100 forces par tonne de pulpe à produire, soit 4,000 forces pour une usine de capacité moyenne, (40 tonnes par jour), 12,000 forces pour une usine de 120 tonnes. Ce sont les plus grandes et encore y en a-t-il peu de cette importance. Notre compagnie a développé 12,000 forces sur la rivière Chicoutimi, 8,000 forces pour la grande usine et 4,000 forces pour la petite située à 1,200 pieds en aval de la première.

Pour être certain que son placement serait vraiment de perpétuel rapport, le fabricant de pulpe doit se pourvoir d'une étendue de forêts suffisante pour lui assurer une pleine production durant 100 ans. Ainsi, une usine de 10 meules produisant par conséquent de 40 à 50 tonnes par jour, soit 13,500 tonnes par an et 1,350,000 en 100 ans, aura besoin d'une étendue de forêt capable de lui fournir 1,350,000 cordes de bois, soit, à 4 cordes par acre, 337,500 acres ou 563 milles carrés.

En troisième lieu, il faut à l'industrie de la pulpe beaucoup de capitaux, surtout maintenant que les pouvoirs hydrauliques et les concessions forestières ont pris une si grande valeur. Autrefois, on achetait des limites de bois à pulpe pour \$15 à \$25 le mille; maintenant, il faut payer de \$150 à \$300 et dans 5 ans, on devra payer \$500 et plus le mille. Dans le passé, les pouvoirs hydrauliques valaient relativement peu de chose. Qui est-ce qui s'en occupait il y a 30 ans, il y a 15 ans? Il en est tout autrement de nos jours et à l'avenir, il faudra payer pour un pouvoir de 8,000 chevaux-vapeur un loyer annuel représentant un capital de \$200,000 à \$400,000. Mais, nous y sommes déjà, puisque l'une des Compagnies de Pulpe existantes paie annuellement \$35,000 pour sa force motrice.

La main-d'oeuvre, les matériaux de construction coûtent presque le double d'il y a dix ans. Aussi bien ne serait-il pas sage de se lancer dans l'industrie de la pulpe avant de s'être assuré d'un capital équivalent à \$15,000 à \$20,000 par tonne à être fabriquée chaque jour. C'est-à-dire qu'une compagnie voulant produire 100 tonnes devra se pourvoir de \$1,500,000 à \$2,000,000.

En outre de ces trois choses absolument indispensables, beaucoup de forces motrices, beaucoup de forêts et beaucoup d'argent, il faut que l'industrie de la pulpe soit établie le plus près possible d'un port de mer si sa production doit être expédiée en Europe et d'une voie ferrée si cette production est destinée au marché américain ou canadien.



Intérieur d'un camp forestier.

(Photo Fonds Blandine Larouche, Société historique du Saguenay).



Amas de billots appartenant à la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.

(Photo Société historique du Saguenay).

Voyage d'inspection sur les concessions forestières de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, 1906.

(Photo Société historique du Saguenay).



La pulpe ne devant contenir rien autre chose que du bois et de l'eau, il est indispensable que cette eau soit claire et limpide et que le fond des rivières la fournissant soit de goulais ou de glais. C'est pourquoi bien que l'eau de la rivière Chicoutimi soit de bonne qualité, nous avons préféré filtrer toute celle qui entre dans la fabrication proprement dite. Seules les turbines sont actionnées par de l'eau non filtrée.

Comme il faut compter avec la sécheresse ordinaire du 1er août au 15 septembre, période durant laquelle les eaux de toutes les rivières sont très basses, il est bon de faire des réserves, de se pourvoir de réservoirs dont l'eau est utilisée durant cette période. C'est ainsi que notre compagnie a éclusé le lac Kénogami, dans lequel la rivière Chicoutimi prend sa source, lac ayant une superficie de 22 ou 23 milles, dont elle hausse les eaux de près de 12 pieds. Elle a aussi éclusé les lacs Long et McDonald sur les rivières tributaires du lac Kénogami.

Les progrès de l'industrie

C'est surtout depuis 1870 que les Etats s'intéressent à cette industrie qu'ils ont développée d'une façon prodigieuse durant la décade de 1870-1880 durant laquelle le prix du papier-journal est tombé de 9 sous à 4 sous la livre. Le perfectionnement des méthodes de fabrication et l'augmentation de la production ont abaissé ce prix jusqu'à 2 sous la livre.

Les usines les plus importantes d'Ontario sont celles de Sault Sainte-Marie, Starg on Falls, Spanoia sur la rivière des Espagnols et d'Ottawa (Both). En somme, je compte trente pulperies dans la province de Québec, dix-sept dans l'Ontario, six dans le Nouveau-Brunswick, quatre dans la Nouvelle-Ecosse et une dont la construction n'est pas encore terminée dans la Colombie Britannique.



Amas de billots à proximité d'une rivière en vue de la drave printanière.

(Photo Fonds Blandine Larouche, Société historique du Saguenay).



Sur le chemin de fer Roberval-Saguenay, chargement des billots de la Rivière-du-Moulin pour leur transport aux usines de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.

(Tiré de *Chicoutimi, la reine du Nord*, Archives de la Société historique du Saguenay).



Vue générale des usines de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, donnant sur le Saguenay, 1905.

(Photo Société historique du Saguenay).

Une crise

La production qui suivit l'établissement de ces nombreuses usines outrepassant la demande, il en résultait une baisse sans précédent dans le prix.

La conséquence fut une crise qui mit l'industrie de la pulpe en danger de sombrer. Ajoutons à cette surproduction le manque de capital pour assurer le succès de telles entreprises. L'inexpérience des promoteurs, trois années consécutives de sécheresse privant d'eau la plupart de ces usines trois à quatre mois de l'année et nous aurons une idée des difficultés de toutes sortes qu'eût à surmonter l'industrie durant les cinq ou six années dernières. Malheureusement que tout cela est du domaine du passé et que les choses ont pris une tournure plus favorable. La demande dépasse beaucoup la production de nouveaux débouchés s'offrant à l'exportation, la consommation s'accroît partout, les prix sont bons et les fabricants voient s'ouvrir devant eux une ère de prospérité durable.

D'après le "Pulp and Paper Magazine", le premier moulin à papier établi en Canada fut celui d'un M. Jackson, Jacques-Cartier, près de Québec, lequel fut en opération de 1800 à 1857. La seconde usine à pulpe canadienne fut établie en 1802 à Saint-André d'Argenteuil.

La production d'une usine

On se fait difficilement une juste idée de ce que représente en poids et en volume, par conséquent en fret, la production d'une grande usine comme celle de Grand'Mère, de Shawinigan ou de Chicoutimi.

Chicoutimi fabrique 120 tonnes de pulpe contenant 50 par cent d'eau, 120 tonnes de pulpe anhydride ou sèche, comme on dit en langage du métier, représente le double de ce poids, soit 240 tonnes par jour ou 60,000 tonnes par année calculant que 250 jours de travail dans l'année. Le transport de toute cette pulpe par voie ferrée nécessiterait à 20 tonnes par char en moyenne l'emploi de 5,000 chars et par voie maritime de 20 steamers prenant chacun 3,000 tonnes.

L'industrie de la pulpe diffère de la plupart des autres, en ce que l'exploitation en est beaucoup plus compliquée et qu'elle est exposée à de plus nombreux aléas contre lesquels elle doit toujours être en garde et qu'elle doit s'efforcer de prévenir. Les fabricants de chaussures de coton, de tissu, de laine, de papier, reçoivent leur matière première toute prête et une fois leurs usines parfaitement installées et outillées, il ne leur



La construction du premier moulin de pâte à papier, 1898.

(Photo Société historique du Saguenay).



Pendant la construction du pont en fer du premier moulin, 1898.

(Photo Société historique du Saguenay).

Le premier moulin de pâte à papier, au début du siècle.

(Photo Notman, Société historique du Saguenay).



reste qu'à fabriquer et à écouler leurs produits. Et, après un certain temps, c'est une roue qui tourne toute seule, en autant que quelque chose peut marcher seule. Mais, il en est bien autrement de l'industrie de la pulpe qui se complique de l'exploitation forestière sur une vaste échelle et du problème difficile de l'expédition. De sorte que toute exploitation de pulpe se divise en trois départements distincts; celui de la fabrication proprement dite, celui de l'exploitation forestière, et celui de l'expédition. Chaque département doit être dirigé par un chef expérimenté sous les ordres de la direction du gérant général.

Prenant Chicoutimi pour exemple, parce que je sais mieux comment les choses s'y passent, voyons ce que signifie l'exploitation forestière pour une grande pulperie.

L'exploitation forestière

Pour alimenter son usine, il faut à la compagnie de Chicoutimi 4,600 billots par jour, soit 1,500,000 par an. Pour être certaine d'avoir 1,500,000 billots, il lui faut en faire couper 2,000,000 et pour qu'il s'en coupe ce nombre, il faut donner des contrats pour 2,500,000. Car si l'hiver n'est pas favorable, les contracteurs feront moins de bois qu'ils avaient entrepris d'en faire; si la température n'est pas propice, le flottage sera plus ou moins incomplet et il restera une quantité plus ou moins grande de billots dans les rivières. Et, pourtant, il faut être certain que les usines ne manqueront pas de bois. C'est pourquoi, l'on est obligé de donner des contrats pour 33% de plus de bois qu'on en a réellement besoin.

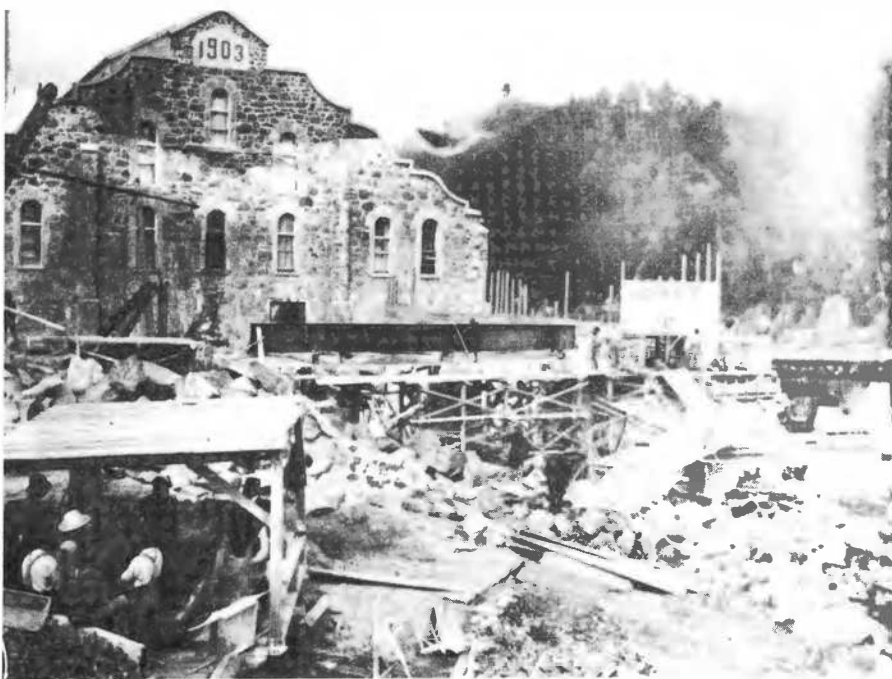
Les bûcherons amènent les billots à la rivière la plus voisine, c'est à la compagnie d'en faire le flottage. Et, ce n'est pas une mince affaire de faire le flottage, sur une dizaine de rivières à la fois. Cela nécessite un personnel nombreux, expérimenté, souvent difficile à conduire, toute une organisation pour loger de place en place ce personnel et de fournir un outillage considérable et coûteux comprenant écluses, chaînes, ancrs, chaloupes, amarres, etc. Aussi bien le flottage est-il le cauchemar du chef des opérations forestières.

On sait que la descente des billots n'est facile que durant les hautes eaux du printemps, période dont la durée est très variable suivant les rivières et les régions. Certaines rivières restent hautes durant trois ou quatre semaines, mais il y en a d'autres dont la crue des eaux vient et s'en va en huit jours et il faut si c'est possible, que la descente des billots ait lieu durant ce court espace de temps, sinon, ils restent dans la rivière jusqu'à l'année suivante. Nous avons déjà eu



Vue générale du premier et second moulin de la Compagnie de Pulpe, 1906.

(Photo Société historique du Saguenay).



Pendant la construction du moulin de 1903.

(Photo Société historique du Saguenay).

Travaux de fenestration du second moulin, novembre 1903.

(Photo Société historique du Saguenay).





Le second moulin de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi terminé.

(Photo prise en 1923, Société historique du Saguenay).

Les pouvoirs d'eau de la rivière Chicoutimi, 1902.

(Photo Société historique du Saguenay).



jusqu'à 500,000 billots retenus ainsi dans deux ou trois rivières.

Je ferai remarquer en passant que cette partie de l'exploitation forestière devient de plus en plus difficile à mesure que s'opère le défrichement. Plus une région est déboisée, plus la neige fond vite, plus la débâcle est soudaine, mais moins est longue la période des hautes eaux et le temps durant lequel le flottage est possible.

Autant le métier de bûcheron est agréable et facile, autant est dur, pénible et dangereux celui de flotteur. Les jours sont courts en automne et en hiver, aussi la journée de travail du bûcheron n'est-elle que de 7 ou 8 heures. Et le soir, il rentre au campement, ses habits sont secs et sa fatigue est légère. Après un bon repas, le violon ou le concertina joue les airs les plus joyeux, la danse s'organise et les jambes se font aller. Ou bien l'on chante ou chacun raconte son histoire, mais toujours l'on s'amuse. A neuf heures, le "boss" donne le signal, tout le monde se met à genoux et l'on récite le chapelet, puis l'on se couche et l'on dort jusqu'au matin comme un enfant.

Il en est bien autrement pour les draveurs. Conduits d'avance à leurs postes pour attendre la débâcle, ils ont quelques jours de vie facile. Mais, la glace partie, le flotteur est à l'oeuvre dès l'aube et sa journée ne se termine qu'avec la nuit. Et, en avril, mai et juin, les jours sont longs. Aussi bien, travaille-t-il 15 à 16 heures, soit courant sur la berge pour jeter les billots à l'eau soit descendant la rivière sur les billots mêmes, la moitié du temps à l'eau et quand il rentre au camp le soir, il est mouillé au moins jusqu'aux genoux, fatigué, harassé. N'importe qui peut faire un bûcheron; ça prend un homme jeune, fort, robuste, résistant et brave, quelquefois jusqu'à la témérité, pour faire un flotteur. Mais, je vous prie de croire que ça prend un homme aussi pour les conduire.

Afin de parer à l'éventualité qu'un trop grand nombre de billots restent dans les rivières et que l'usine manque de bois dans le cours de l'hiver, et il est indispensable, non pas seulement d'en faire sur plusieurs rivières, mais aussi faut-il couper une bonne quantité dans les régions traversées par des voies ferrées et que l'on puisse rendre à l'usine en chars en tout temps de l'année, si l'on peut se procurer ce précieux matériel roulant.

D'où vient le bois

Quelle est la provenance du bois qui alimente nos usines? Il provient en partie de nos propres réserves forestières qui nous en fournissent à peu près un tiers et des colons



Employés travaillant à la pose de la turbine hydraulique. D'un modèle en bronze à moyen détachable, cette turbine développait une force de 1,950 chevaux sous une tête d'eau de 85 pieds.

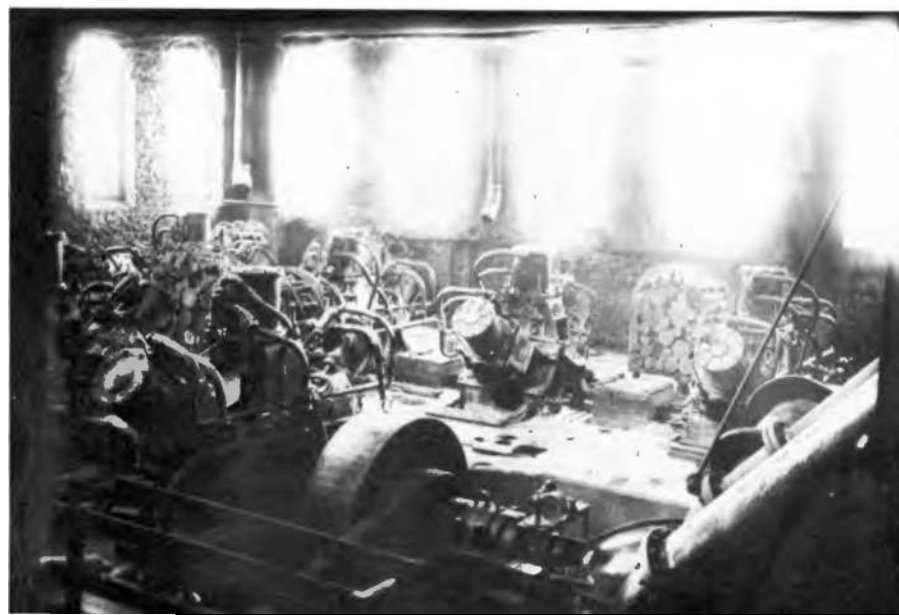
(Photo Société historique du Saguenay).



Groupe de défibreurs d'une force de 6,000 chevaux. Ces machines constituaient un nouveau modèle pour des billots de 30 pouces.

Photo prise sous un autre angle montrant les défibreurs.

(Photo Société historique du Saguenay).



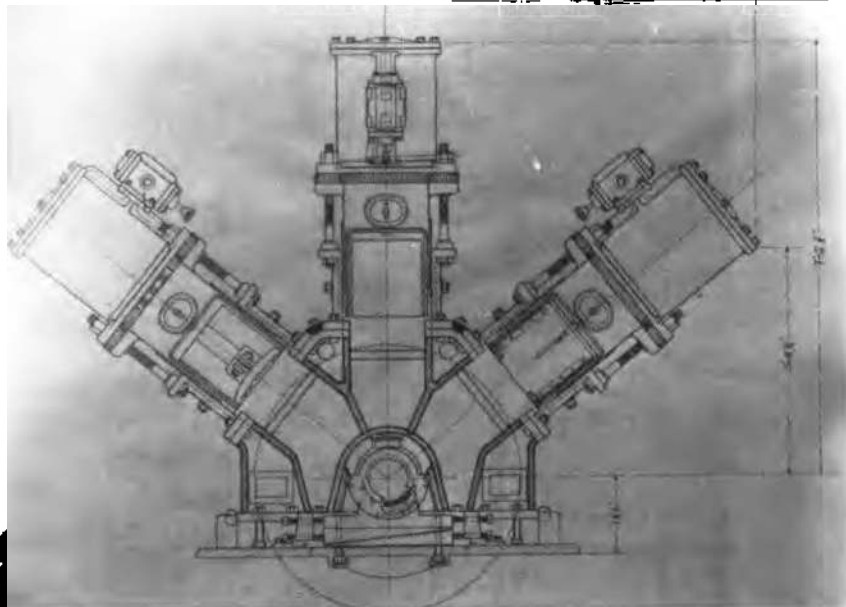
de la région lesquels nous procurent les deux autres tiers. Autant que possible, nous achetons de ces derniers, afin de ménager nos limites. On comprend aisément quelle aubaine, c'est pour le colon de pouvoir vendre à un bon prix ce qui avant l'établissement des pulperies l'embarassait fort et qu'il était forcé de brûler. Il est utile de faire remarquer que les colons et les petits cultivateurs de la région du Lac-St-Jean et du Saguenay font du bois pour cinq compagnies de pulpe en outre de la nôtre, qu'ils vendent ainsi chaque année 50,000 cordes de bois valant en moyenne \$3.00 la corde. Voilà bien \$150,000 qui tombent dans le gousset de ces braves gens et que, il y a dix ans, s'en seraient allées en fumée. Si on ajoute à cette somme ce qui est dépensé pour le flottage, les provisions de bouche pour hommes et chevaux travaillant aux chantiers, le transport du bois par les chars, on arrive aisément à \$250,000 par an, gagnés par la classe de colons et de petits cultivateurs de la région par le fait de l'industrie de la pulpe. Croirez-vous qu'il se trouve des gens qui font les plus grands efforts pour ruiner cette industrie laquelle fait pourtant la prospérité de la région qu'ils habitent.

Mais voici les billots rendus dans la cour de l'usine, voyons ce qui en advient, par quelle phase ils passent avant d'être définitivement transformés en pâte.

Les procédés de fabrication

Les billots dont la longueur est de 13½ pieds et dont le diamètre varie entre 6, 12 et 15 pouces, sont d'abord amenés par une chaîne sans fin, à la scierie où ils sont coupés six à la fois, par billes de 2 pieds de longueur. Ces billes sont transportées automatiquement aux écorceurs où elles sont dépouillées de leur écorce et envoyées aux défibreuses ou meules. Ces meules ont 27 pouces de largeur, 56 pouces de diamètre et tournent à raison de 250 à 275 révolutions à la minute. Elles sont renfermées dans de très fortes boîtes en fonte où sont aussi mises les billes de bois avec lesquelles elles viennent en contact sur à peu près les trois quarts de leur circonférence et qu'elles réduisent en pâte. Cette pâte est mélangée à une grande quantité d'eau et entraînée dans un réservoir d'où elle est poussée par des pompes dans des grandes auges à fonds mobiles et fait en tamis très tenus, ne laissant passer que la fine fibre du bois. Ainsi tamisée, la pulpe est entraînée par un fort courant d'eau sur d'épaisses couvertes en lain très tendues qui laissent passer que la fine fibre du bois, laquelle vient s'accumuler graduellement autour d'un gros cylindre.

Lorsque la couche de pulpe accumulée est d'environ un quart de pouce d'épaisseur, l'ouvrier passe rapidement sur le rouleau, un



Plan d'un défibreur à axe horizontal.

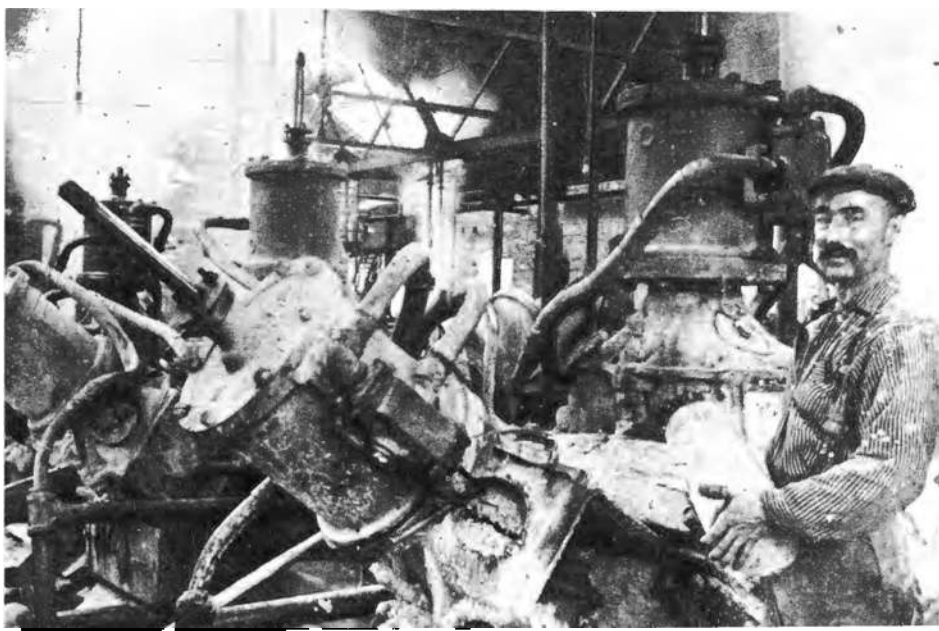
(Archives de la Société historique du Saguenay).

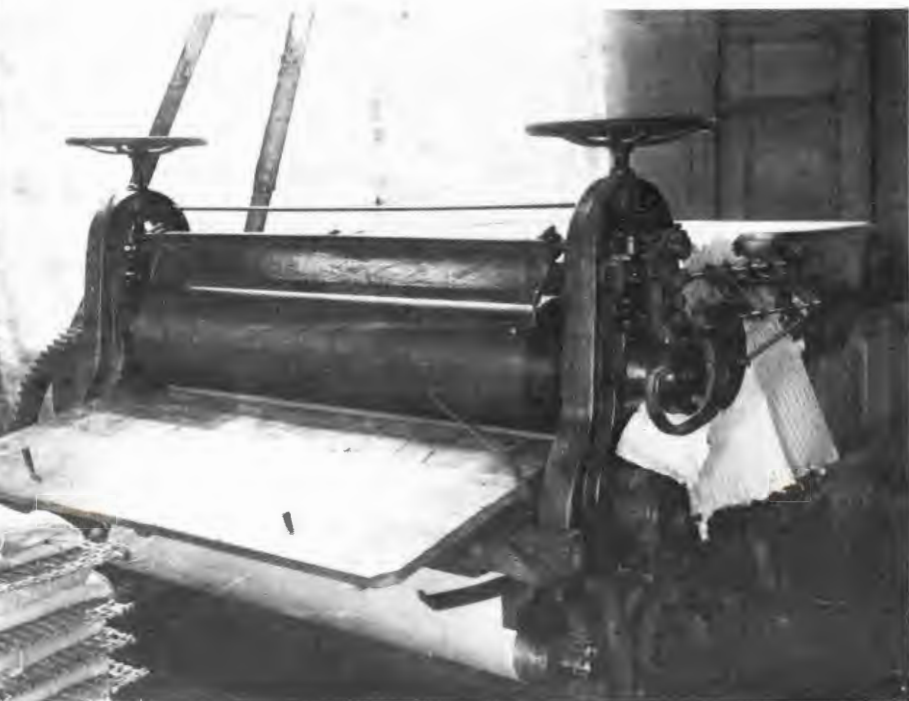


Défibreur.

(Photo Société historique du Saguenay).

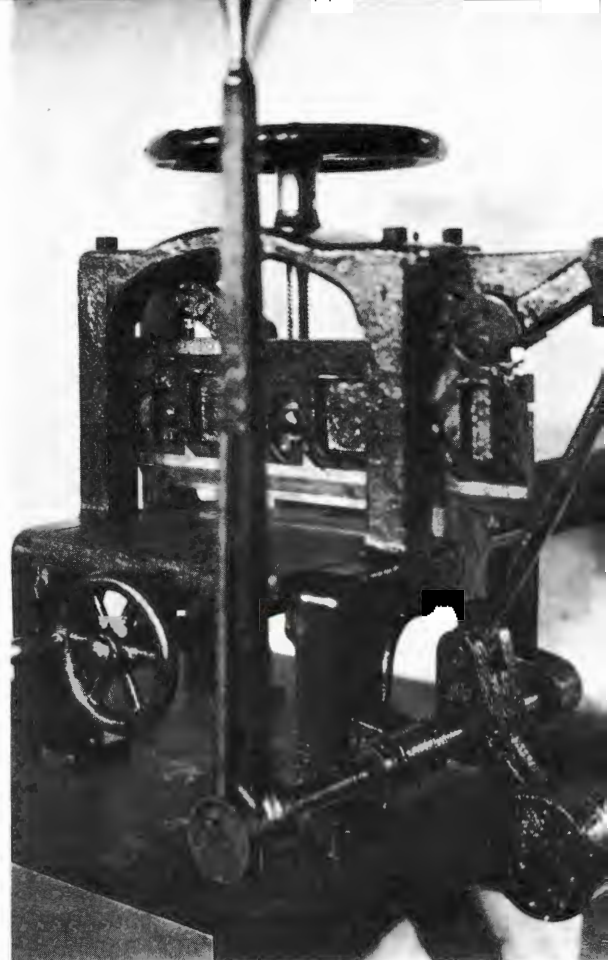
Employé de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi affecté au défibreur. Dans le langage populaire, les défibreurs portaient un autre nom, celui d'"écorcheuses de pouces".





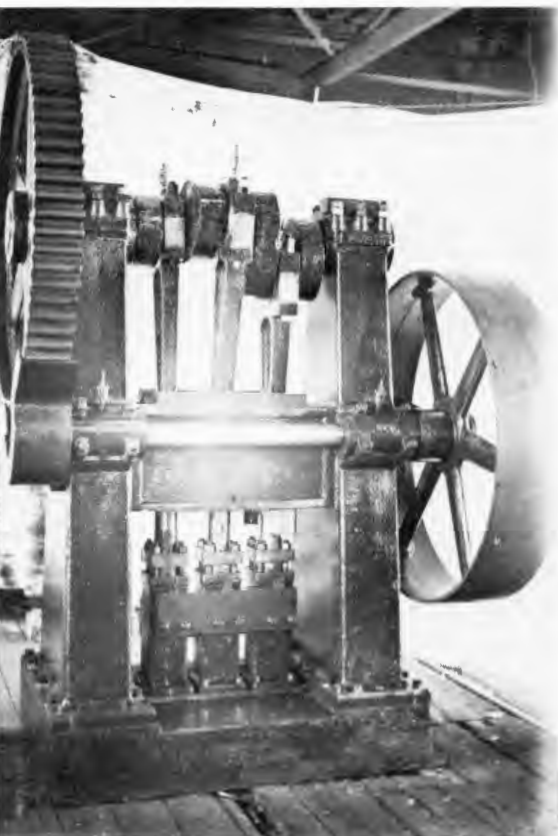
Presse-pâte.

(Photo Société historique du Saguenay).



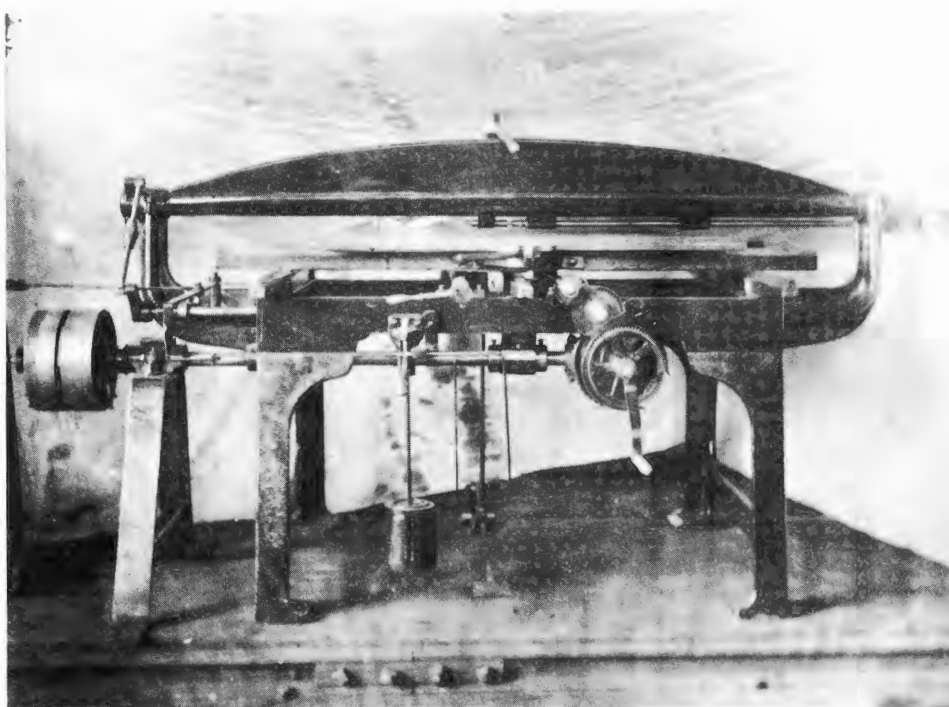
Couteau. Cet instrument servait à la préparation des échantillons de pâte à papier qu'il découpait en petites planches rectangulaires.

(Photo Société historique du Saguenay).



Pompe hydraulique. La caractéristique de cette pompe résidait dans la structure constituée non d'une seule pièce, mais d'une série de pièces détachables boulonnées solidement ensemble. Il en résultait l'avantage que, si l'une d'elles se brise, l'accident n'était que local.

(Photo Société historique du Saguenay).



Machine-outil pour réparer et fabriquer les plaques à tamis plat. Cette machine était actionnée par deux courroies de transmission, l'une pour tourner la scie, l'autre pour régler le va et vient de la table sur laquelle reposait la plaque à réparer ou à fabriquer.

couteau en bois, il s'en détache une feuille de pulpe qui est ployée de la grandeur voulue, et entassée sur une brouette avec entre chaque feuille un treillis en métal. Arrivée à cette phase, la pulpe contient de 70 à 75 pour cent d'eau. Quand la brouette est suffisamment chargée, brouette et pulpe sont mises dans une presse hydraulique à 3,500 livres de pression au pouce carré et pressée jusqu'à ce que la pulpe ne contienne plus que 45 à 50 pour cent d'eau, les feuilles sont alors mises en ballots de 450 lb et la pulpe est prête à être expédiée.

Les usines fonctionnent jour et nuit, depuis dimanche à minuit jusqu'à minuit le samedi suivant. La journée de 12 heures, l'équipe de jour d'une semaine devenant l'équipe de nuit de la semaine suivante et "vice versa". À l'exception de la préparation du bois, laquelle se fait à sec, ainsi que l'emballage, toutes les opérations se font dans une abondante quantité d'eau. Aussi bien; gare aux rhumatisants et à ceux qui souffrent d'affection chronique de la gorge. Bien que les meules tournent dans un torrent d'eau froide, il s'en dégage tant que la friction sur le bois est grande une épaisse colonne de vapeur qui aveugle parfois.



Opération de pressage de la pâte à papier.

(Photo Société historique du Saguenay).



Entreposage de la pâte à papier en vue de l'expédition.

(Photo Société historique du Saguenay).

*Les Canadiens français
et l'industrie*

Ici, messieurs, permettez-moi une digression pour prouver de nouveau, s'il en était besoin, que le Canadien français, toutes choses égales d'ailleurs, est aussi apte à l'industrie que son concitoyen de quelque autre origine qu'il soit.

Au début de ses opérations, la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi dut aller chercher en pays étrangers des hommes d'expérience. C'est ainsi qu'elle eut un Anglais comme surintendant, des Américains comme contremaîtres, des Norvégiens pour opérer les meules, un Suédois comme ingénieur. Eh bien, messieurs, je suis fier de pouvoir dire aujourd'hui, que des rangs de nos simples ouvriers canadiens-français sont sortis des hommes d'expérience et de valeur pour occuper ces postes importants. Il y a dix ans, travaillait en qualité de manoeuvre un



Transport par le chemin de fer Roberval-Saguenay de la pâte à papier vers le port du Bassin.
(Photo Fonds Dubuc, Archives nationales du Québec, dépôt régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean).



Vue générale des lignes de chemin de fer sur les propriétés de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.

(Photo Fonds Dubuc, Archives nationales du Québec, dépôt régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean).
(Photo Société historique du Saguenay).



L'activité portuaire au bassin de Chicoutimi vers 1920.

(Photo Fonds Dubuc, Archives nationales du Québec, dépôt régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean).

jeune homme frêle, timide, ne parlant pas un mot d'anglais, mais très intelligent. L'ouvrage qui lui était confié était toujours bien faite. Il obtint de l'emploi dans l'usine même aux métiers, aux presses, aux tamis, aux meules, il devient contremaître de nuit, puis contremaître de jour, puis surintendant général de la fabrication d'une des plus grandes exploitations de pulpe mécanique de l'univers, exploitation dont la production tient la première place sur le marché européen.

De sorte que, maintenant, ouvriers, contremaîtres, directeurs, gérant général de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, tous sont Canadiens-Français, à l'exception de deux actionnaires et d'un directeur.

La qualité de la pulpe dépend de l'espèce, ainsi que de la qualité du bois et du mode de fabrication. La meilleure pâte est celle de l'épinette noire ou blanche; celle de sapin ou de peuplier est de qualité inférieure. Toutefois si l'épinette est belle et récemment coupée, on peut y mêler 10% de sapin sans que la qualité de la pâte en souffre. La pâte sera moins bonne si le bois a été exposé à l'air et au soleil pendant trop longtemps. Autant que possible, il devra donc être gardé dans l'eau jusqu'à ce qu'il entre à l'usine. Le bois coti, dépouillé de son écorce, brûlé ou mort doit être rejeté.

La pulpe canadienne ou plutôt américaine diffère un peu de la pulpe scandinave en ce qu'elle est un peu plus grosse, mais plus forte. Elle fait un papier moins fin ayant plus de corps, plus de substance. Tout d'abord, le fabricant de papier anglais n'en était guère satisfait, habitué qu'il était à la pulpe scandinave. Mais, graduellement, il a connu mieux, apprit à s'en servir et, maintenant, il ne saurait s'en passer, l'expérience lui ayant démontré que le meilleur papier est celui fait avec partie égale de pulpe canadienne et de pulpe scandinave.

Il est entendu dans le commerce que la pulpe moulue ou mécanique ne doit pas contenir plus que 50% d'eau. Aussi bien la fabrication doit être surveillée de très près sous ce rapport. Voilà pourquoi, d'heure en heure, jour et nuit, l'on prend un échantillon de la pulpe, telle qu'elle sort des presses. Cet échantillon est soumis à la dessiccation complète, afin de s'assurer que la pâte n'a pas plus que le pourcentage conventionnel d'eau. Cela est important pour le fabricant comme pour l'acheteur si le degré de dessiccation n'atteint pas 50%, l'acheteur n'a pas son compte quant à la qualité et le vendeur doit le rembourser de même qu'il doit rembourser une partie des frais de transport égale au surplus d'eau. Par exemple, si la pulpe contenait 55% d'eau, le fabricant devrait compensation égale à 10% sur le poids et rembourser 10% du prix du fret payé pour

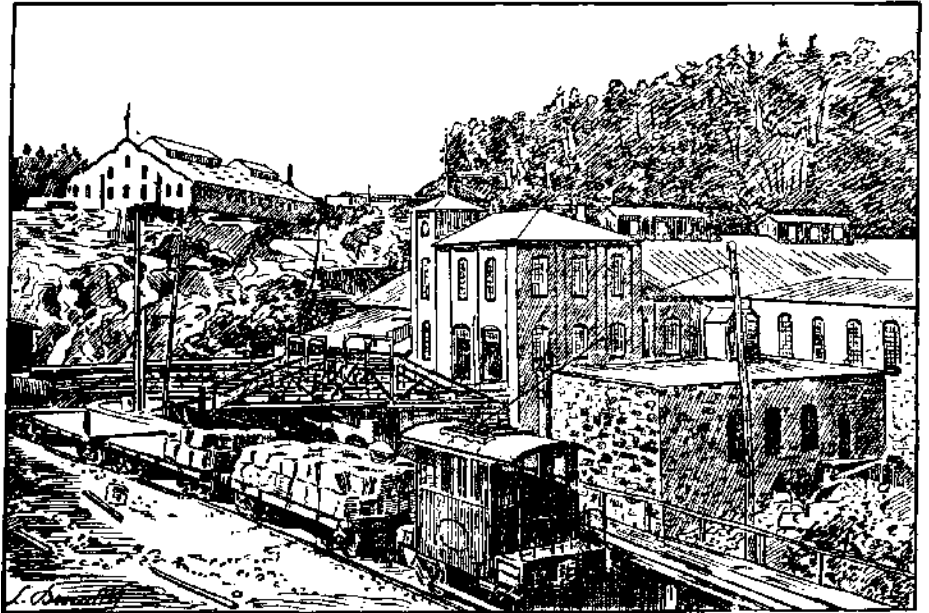
transport cet excédent d'eau. C'est de la pâte qu'il a vendu et non de l'eau.

Par contre, si la pâte n'a que 42% du prix de transport et lui payer en outre 10% en sus sur le poids.

D'après le "Paper Mill" du 30 novembre dernier, la production de 53 usines canadiennes en 1906 a été de 55,000 tonnes de 2,000 lb, dont un peu plus de la moitié, 282,000 tonnes a été consommée en Canada et la balance a été vendue à l'étranger:

163,000 tonnes aux Etats-Unis, 1,000,000 tonnes en France.

Comme on le voit, nos deux meilleurs clients sont les Etats-Unis et l'Angleterre, mais nous devrions trouver en France, grâce au nouveau traité de commerce, un débouché très avantageux pour notre pâte canadienne qui y sera dorénavant admise en franchise. Toutefois, notre marché naturel, c'est la République américaine qui est à nos portes et où nous pouvons expédier notre produit en toute saison de l'année. ☺



Les usines de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi en activité.

(Dessin tiré du "Progrès du Saguenay", 4 décembre 1903, Archives de la Société historique du Saguenay).



La Vieille pulperie de Chicoutimi.

(Dessin publicitaire de Jean-Luc Ferret, 1980).

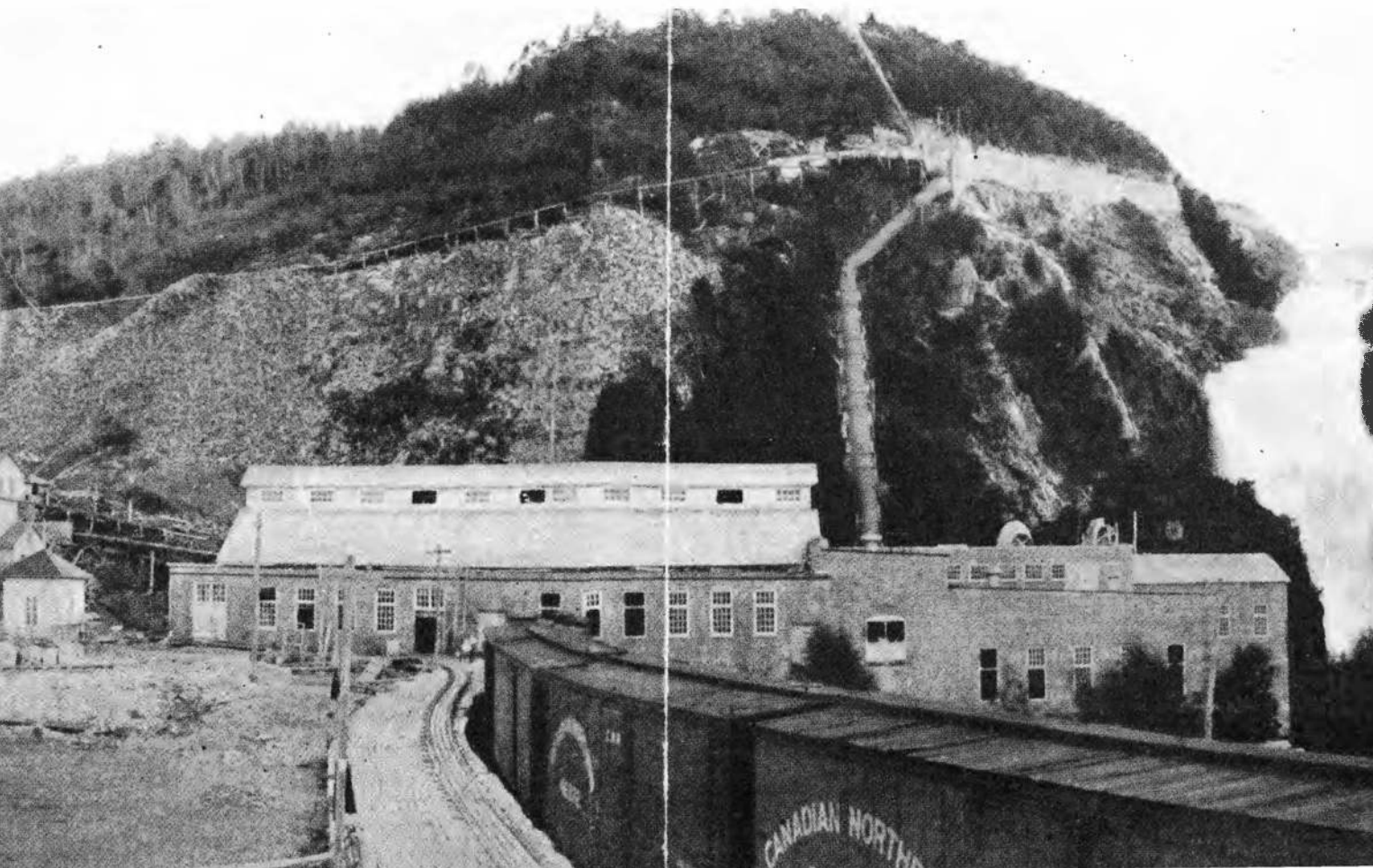


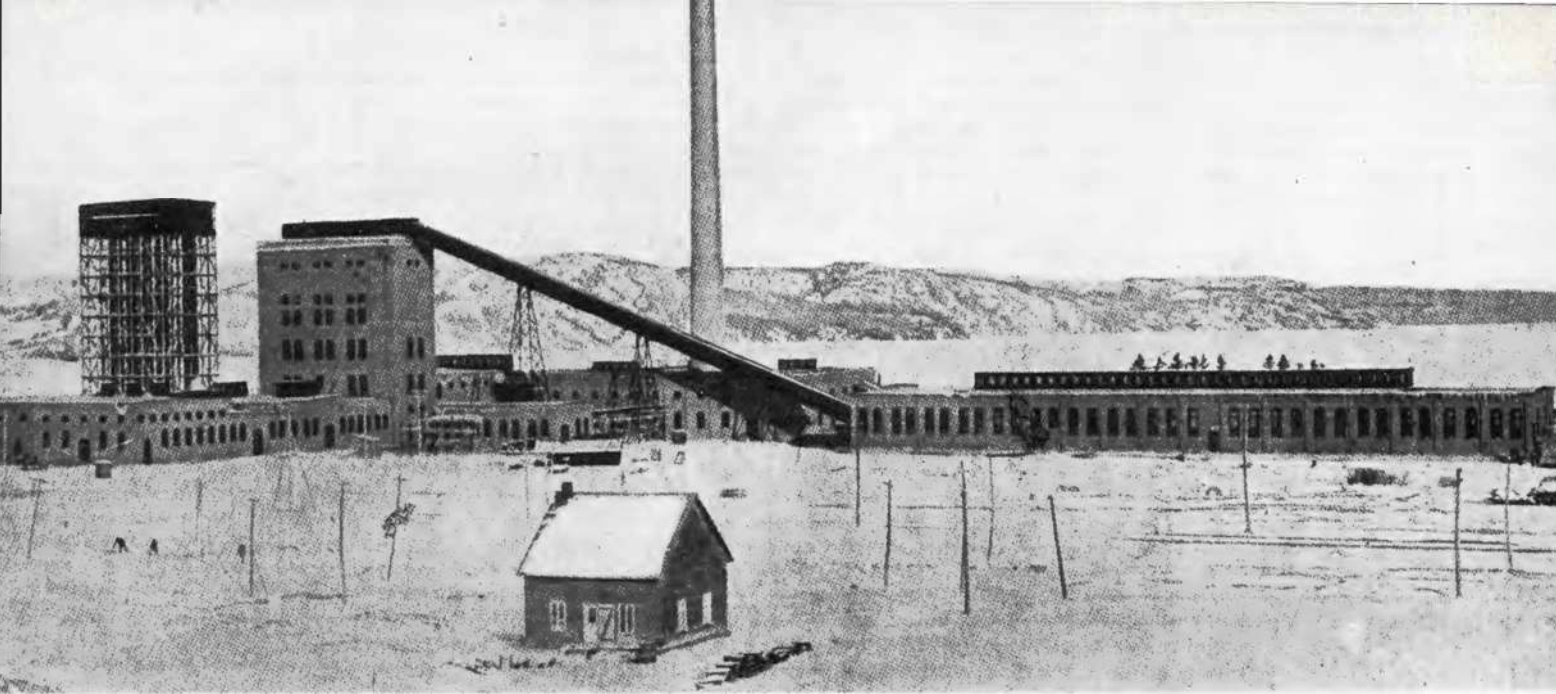
Vue générale des usines de Chicoutimi.



*Station de transformateurs
à Chicoutimi.*

Usine de Val-Jalbert, Lac-St-Jean.





Usines de la Ha! Ha! Bay Sulphite Co., Port-Alfred.



*Usine hydro-électrique
Pont Arnaud, Chicoutimi.*

Usines à Chandler, Gaspésie.



BIBLIOGRAPHIE:

La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi

par Normand Perron

Cette bibliographie présente, en première partie, une série de publications concernant de près ou de loin la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, son propriétaire, ses ouvriers. En seconde partie suivent des articles de journaux publiés dans la presse locale entre 1895 et 1912. Ils témoignent de l'intérêt suscité par la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. Leurs titres évoquent l'histoire de la compagnie: son implantation et son développement, ses espoirs et ses échecs, sa présence dans l'actualité municipale, etc.

BLANCHARD, Raoul. *L'Est du Canada français, province de Québec*. Tome II. Montréal, Librairie Beauchemin, 1935, pp. 7-155.

BOUCHARD, Gérard. *Les prêtres, les capitalistes et les ouvriers à Chicoutimi, 1896-1930*. Chicoutimi, 1978. 46 p., mimeo.

BOUCHARD, Gérard. "Sur l'Église catholique et l'industrialisation au Québec: la religion des Eudistes et les ouvriers du Bassin de Chicoutimi, 1903-1930". *Protée*, vol. 5, printemps-automne 1976, pp. 31-51.

BUIES, Arthur. *La province de Québec*. Québec, Département de l'Agriculture, 1900, pp. 177-215.

Cinquantième anniversaire de la naissance du syndicalisme au Saguenay (1907-1957). Chicoutimi, Le Progrès du Saguenay, [s.d.]. 64 p.

COLLARD, Réal. J.-É.-Alfred Dubuc, le roi de la pulpe au Saguenay. Thèse de maîtrise (histoire). Université de Sherbrooke, 1974. 134 p.

Constitution et règlements du syndicat no 2 de la Fédération catholique des employés de Pulperies et Papeteries du Canada, Chicoutimi. Chicoutimi, Le Syndicat des Imprimeurs du Saguenay, 1926. 63 p.

DROLET, Jean-Claude. "Mgr Eugène Lapointe, initiateur du syndicalisme catholique en Amérique du Nord". *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, Sessions d'étude*, vol. 33, 1966, pp. 47-56; *Saguenayensia*, vol. 8, no 5, sept.-oct. 1966, pp. 100-106.

DANDURAND, Jean. *Les syndicats catholiques dans le secteur des pâtes et papiers de la société québécoise de 1900 à 1930*. Thèse de maîtrise (sociologie). [Québec], Université Laval, 1976. x-228 p.

DUBUC, Julien-Édouard-Alfred. *Nos forêts de bois à pulpe, étude sur l'exploitation et l'exportation du bois à pulpe, la fabrication et l'exportation de la pulpe et du papier au Canada*. Chicoutimi, 1905. 26 p., bilingue.

Fédération ouvrière de Chicoutimi. *Statuts et règlements*. Chicoutimi, Imprimerie G. Delisle, 1907. 16 p.

GAGNON, Gaston. *Pouvoirs et société à Chicoutimi, 1890-1915*. Thèse de maîtrise (histoire). Université du Québec à Montréal, 1979. x-248 p.

[GOSSELIN, François-Xavier]. *Chicoutimi, la Reine du Nord. Album publié à l'occasion de la visite de la Fédération des Chambres de la province de Québec*. [Chicoutimi, Syndicat des Imprimeurs, 1913]. 48 p.

LABRECQUE, Mgr Michel-Thomas. "Circulaire au clergé sur la question ouvrière" (mandements des évêques, no 116, 29 mars 1912). Dans *Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des évêques de Chicoutimi. Troisième série, Monseigneur M.-T. Labrecque. Vol. troisième, 1907-1913*. Chicoutimi, 1913, pp. 308-315.

LAPOINTE, Eugène. *Constitutions et règlements de la Fédération ouvrière mutuelle du Nord*. Chicoutimi, Le Syndicat des Imprimeurs du Saguenay, 1915. 81 p.

LAPOINTE, Eugène. *Mémoires*. Manuscrit conservé aux archives de la Société historique du Saguenay.

LAPOINTE, Eugène. *Le travail du dimanche dans notre industrie. Faits sociaux*. Montréal, L'École Sociale populaire, [1922]. 32 p., L'École Sociale populaire, no 107.

LEMIEUX, Rodolphe. *Une industrie, une région, un homme. Portrait de J.-É.-A. Dubuc*. Montréal, Beauchemin, [s.d.]. 14 p.

MARCIL-BRUCHÉSI, Claire. "J.-É.-Alfred Dubuc à Chandler". *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 48, oct.-déc. 1974, pp. 277-287.

PARISÉ, Robert. *Le fondateur du syndicalisme catholique au Québec, Mgr Eugène Lapointe. Sa pensée et son action syndicales*. Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1978. ix-80 p. (Coll. "Histoire des travailleurs québécois", no 7).

PIÉDALUE, Gilles. "Les groupes financiers et la guerre du papier au Canada, 1920-1930". *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, no 2, sept. 1976, pp. 223-258.

"Pour une histoire de l'industrialisation. La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi". *Saguenayensia*, vol. 20, no 5, sept.-oct. 1978, pp. 134-138.

RINGUETTE, Martin. "Les mots de la misère (Quelques lettres de travailleurs écrites pendant la crise économique des années 1930)". *Saguenayensia*, vol. 20, no 5, sept.-oct. 1978, pp. 129-133.

RYAN, William F. "The Chicoutimi — Lake St. John Region". Dans *The Clergy and Economic Growth in Quebec (1896-1914)*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966, pp. 117-177.

SAINT-AMANT, Jean-Claude. *L'École Sociale populaire et le syndicalisme catholique, 1911-1949*. Thèse de maîtrise (histoire). Québec, Université Laval, 1976. xii-99 p.

SAINT-AMANT, Jean-Claude. "La propagande de L'École Sociale populaire en faveur du syndicalisme catholique, 1911-1949". *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, no 2, sept. 1978, pp. 203-228.

TÊTU, Michel. "La Fédération ouvrière mutuelle du Nord". *Relations industrielles*, vol. 17, no 4, oct. 1962, pp. 402-421.

TÊTU, Michel. *Les premiers syndicats catholiques canadiens (1900-1921)*. Thèse de doctorat (lettres). [Québec], Université Laval, 1961. xix-562 p.

TREMBLAY, Bertrand. "Au Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'empire d'Alfred Dubuc devient site historique". *Perspectives*, semaine du 6 octobre 1979, vol. 21, no 40, pp. 16-18.

Articles de journaux*

Le Progrès du Saguenay

- 5 décembre 1895, "L'industrie de la pulpe".
- 20 novembre 1896, "Manufacture de pulpe".
- 13 décembre 1896, "La Manufacture de pulpe".
- 18 janvier 1897, "La Compagnie de Pulpe".
- 25 février 1897, "Manufacture de pulpe".
- 25 février 1897, "La pulpe".
- 4 mars 1897, "A la Manufacture de pulpe".
- 11 mars 1897, "La Manufacture de pulpe".
- 25 mars 1897, "Le bonus".
- 25 mars 1897, "Délégation".
- 25 avril 1897, "La Manufacture de pulpe".

- 29 avril 1897, "Vente remise".
- 3 juin 1897, "Bonus de \$10,000".
- 10 juin 1897, "Le bonus".
- 15 juillet 1897, "La pulpe canadienne".
- 19 août 1897, "La pulpe".
- 14 octobre 1897, "La Manufacture de pulpe".
- 14 octobre 1897, "Contrat important".
- 4 novembre 1897, "Au conseil de ville".
- 25 novembre 1897, "La Manufacture de pulpe".
- 23 décembre 1897, "Inauguration de la Manufacture de pulpe".
- 24 février 1898, "L'inauguration de la manufacture de la Cie de Pulpe".
- 3 mars 1898, "Affaires commerciales".
- 26 mars 1898, "La vente des limites de la Couronne".
- 14 avril 1898, "Chicoutimi progresse".
- 26 mai 1898, "Expédition".
- 9 juin 1898, "Expédition de pulpe".
- 23 juin 1898, "Le bonus de \$30,000".
- 21 juillet 1898, "L'expédition de pulpe".
- 6 octobre 1898, "L'industrie de la pulpe et la conférence internationale".
- 6 octobre 1898, "La pulpe".
- 20 octobre 1898, "Expédition de pulpe".
- 22 décembre 1898, "A la pulpe".
- 5 janvier 1899, "A la Manufacture de pulpe".
- 9 février 1899, "L'avenir de notre région".
- 23 février 1899, "A la pulpe".
- 30 mars 1899, "Manufacture de pulpe".
- 18 avril 1899, "Une bonne nouvelle: développement d'une industrie".
- 11 mai 1899, "Chargement de pulpe".
- 1er juin 1899, "Au moulin de pulpe".
- 15 juin 1899, "Pour l'Europe".
- 22 juin 1899, "La Cie de Pulpe".
- 13 juillet 1899, "La pulpe".
- 17 août 1899, "De retour d'Europe".
- 7 septembre 1899, "L'industrie de la pulpe de bois et le port de Québec".
- 26 octobre 1899, "Une richesse: l'industrie de la pulpe fait d'immenses progrès au Canada".
- 9 novembre 1899, "Contrat important".
- 16 novembre 1899, "Discussion d'un grand projet".
- 16 novembre 1899, "La pulpe".
- 23 novembre 1899, "Un mouvement louable".
- 7 décembre 1899, "Au conseil de ville".
- 21 décembre 1899, "Au conseil de ville".
- 28 décembre 1899, "Cette exemption de taxes".
- 11 janvier 1900, "La charte".
- 18 janvier 1900, "Bois de pulpe".
- 18 janvier 1900, "Transactions importantes".
- 25 janvier 1900, "Notes locales".
- 22 février 1900, "Au Comité des Bills Privés. Le Bill de la ville de Chicoutimi".
- 8 mars 1900, "Le Bill de la ville de Chicoutimi".
- 29 mars 1900, "Un démenti formel".
- 5 avril 1900, "Un grand mouvement".
- 7 juin 1900, "Assemblées importantes".
- 6 septembre 1900, "Contrats importants".
- 4 octobre 1900, "La Pulpe de Chicoutimi. Médaille d'or à l'exposition de Paris".
- 13 décembre 1900, "A la pulpe".
- 28 février 1901, "A la pulpe".
- 14 mars 1901, "La pulpe à Chicoutimi".
- 9 mai 1901, "La Cie de Pulpe ouvrira un bureau à Québec".
- 13 juin 1901, "La Manufacture de pulpe".
- 13 juin 1901, "Assemblée générale".
- 26 septembre 1901, "Pour l'Europe".
- 7 novembre 1901, "De retour".
- 29 mai 1902, "Expédition de pulpe".
- 17 juillet 1902, "Expédition de bois".
- 31 juillet 1902, "La Cie de Pulpe".
- 25 septembre 1902, "L'impôt sur la pulpe: représailles américaines".
- 9 octobre 1902, "A la pulpe".
- 6 novembre 1903, "Le nouveau moulin de pulpe".
- 20 novembre 1903, "Proclamation".
- 19 décembre 1903, "Rumeurs diverses".
- 4 février 1904, "De retour d'Europe: J.-É.-A. Dubuc. Manifestation ouvrière ce soir".
- 18 février 1904, "Une lettre de S. Gr. Mgr Labrecque au Président de la Compagnie de Pulpe".
- 5 mai 1904, "Devant la législature".
- 13 mai 1904, "A la législature".
- 4 août 1904, "Elections".
- 9 février 1905, "Avis".
- 22 juin 1905, "Etude sur l'exploitation et l'exportation de bois à pulpe" (par J.-É.-A. Dubuc).
- 8 mars 1906, "Machine à scier le bois de pulpe".
- 12 mars 1908, "La Cie de Pulpe".
- 16 septembre 1909, "Le bois de pulpe et les États-Unis".
- 30 septembre 1909, "La consommation du bois de pulpe".
- 21 octobre 1909, "Bois de pulpe: exportation-prohibition".
- 11 mars 1910, "Troisième Banquet annuel".
- 16 février 1911, "La Cie de Pulpe de Chicoutimi".
- 9 mars 1911, "4e Banquet annuel de la Cie de Pulpe de Chicoutimi et de ses subsidiaires".

27 avril 1911, "Wertheim vs la Cie de Pulpe de Chicoutimi".

Le Protecteur du Saguenay

4 février 1899, "La pulpe".

Le Journal

7 septembre 1899, "Au conseil".

25 janvier 1912, "M. Dubuc en Angleterre".

22 février 1912, "Cinquième Banquet annuel des directeurs, officiers, chef d'atelier . . . Cie de Pulpe de Chicoutimi".

Le Travailleur

6 décembre 1906, "Grosse nouvelle".

5 décembre 1907, "La Cie de Pulpe de Chicoutimi et M. Gameau".

23 juillet 1908, "A lire et à retenir". **S**

* La liste de ces articles de journaux nous a été fournie par Gaston Gagnon.



**La Librairie
Régionale, Inc.**

Rue Racine,
PLACE DU SAGUENAY,
Chicoutimi.

543-3672

549-7135



Le populaire rendez-vous de la région

Hôtel Chicoutimi

Salles de réceptions — Ambiance moderne — Confortable

460, rue Racine

Tél.: 543-3334

CHICOUTIMI



PHARMACIENS
 JUSTIN MALTAIS PROPRIETAIRES
 LUC MALTAIS
 RAYMOND DROLET SUZANNE V SIMARD
 B. L. PH.

LUC & JUSTIN MALTAIS
 28 RACINE E. CHICOUTIMI **549-0950**

LUC MALTAIS RES: 549-5666

OUVERTURE SEMAINE 9 h. A.M. A 9 h P.M.
SAMEDI 9 h. A.M. A 6 h P.M.
DIMANCHE 1 h. P.M. A 4 h P.M.



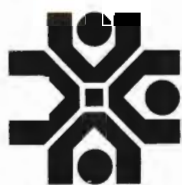
PHARMACIENS
 JUSTIN MALTAIS B.L.Ph.
 FERNAND-R MARTEL B.L.Ph. Props

MARTEL & MALTAIS

447 EST RACINE **549-1410** CHICOUTIMI

F. MARTEL RES: 549-0522

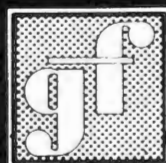
OUVERTURE SEMAINE 9 H. A.M. A 9 H. P.M.
DIMANCHE 9.30 A.M. A 12.15 P.M.



**La Caisse
 d'Établissement du
 Saguenay-
 Lac-St-Jean**

Épargne et placements
 Prêts
 Courtage immobilier
 Évaluation foncière
 et expertise financière

371 est, rue Racine, Chicoutimi, tél.: 549-7501
 75, boul. St-Luc, Alma, tél.: 668-3327
 625, boul. Lafleche, Hauterive, tel.: 589-4644



gagnon
FRÈRES

Maison de la presse au Saguenay-Lac-St-Jean

1887 à nos jours . . .



**LE PROGRÈS
 DU SAGUENAY LIMITÉE**

1051, BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI — 545-4474

**CLAVEAU, COLLARD,
LAPOINTE, LAPOINTE,
GAUTHIER et LESSARD**

NOTAIRES
54, Racine est, Chicoutimi
EDIFICE MARCEL CLAVEAU
HOTEL DE VILLE, PORT-ALFRED

Tél.: 543-1551

**BERGERON, CAIN, LAMARRE, CASGRAIN,
WELLS et LACHANCE**

AVOCATS ET PROCUREURS

110 est, Racine

CHICOUTIMI

Tél.: 543-7757

**GAGNON, BERGERON,
PELLETIER & ASSOCIES**

COMPTABLES AGREES
72, Jacques-Cartier O., CHICOUTIMI

Robert Tremblay - C.D'A.A. - 543-5149
Claude Lévesque FIAC - C.D'A.-ASS. - 543-8750

**LES ASSURANCES
TREMBLAY & LEVESQUE**

Inc.

Courtiers d'Assurances agréés
110, Racine est **CHICOUTIMI**

Tél.: 543-1511

En affaires continues depuis plus de 60 ans.

Rémi Tremblay, C.D'A.ASS. - 549-1352
Serge Tremblay, C.D'A.ASS - 549-0317

Hommage de

L'UNION CARBIDE

à l'occasion de
l'ouverture de
La Vieille pulperie

La Société historique du Saguenay

Fondée en 1934 par Mgr Victor Tremblay, la Société historique du Saguenay collige et conserve tous les ouvrages, tous les types de documents, souvenirs, etc., pouvant servir à l'histoire de la région.

De plus, elle voit à faire connaître et apprécier notre histoire régionale.

Enfin, elle joue un rôle important dans la mise en valeur et la conservation de notre patrimoine.



Saguenayensia

une revue d'histoire régionale
à la mesure
de la
région

Répondant à l'un des objectifs de la Société historique du Saguenay qui est de diffuser et de promouvoir la connaissance du milieu.

SAGUENAYENSIA, fondée en 1959 par Mgr Victor Tremblay, par l'évocation même de son nom, c'est-à-dire "les choses du Saguenay", entend sensibiliser la population régionale à l'histoire de son "royaume".

Réalisée par une équipe de jeunes historiens formés pour la plupart à l'Université du Québec à Chicoutimi et de collaborateurs des diverses disciplines des sciences humaines, SAGUENAYENSIA est publiée tous les deux mois par la Société historique du Saguenay.

La Fondation Mgr Victor Tremblay

L'objectif principal de la Fondation Mgr Victor Tremblay consiste à recueillir des argents pour assurer le développement et le bon fonctionnement de la SHS.

Quelque soit votre statut social, votre situation, vous pouvez toujours être utile à la Fondation Mgr Victor Tremblay.

Nous comptons donc sur votre appui pour nous permettre de mieux vous servir.

Des reçus pour fin d'impôts vous seront émis sur réception de vos dons.

Prière de faire votre chèque à l'ordre de:
La Fondation Mgr Victor Tremblay Inc.

Au 2e étage de l'UQAC vous trouvez la SHS, au local B-215 — 930, Jacques-Cartier est, C.P. 456 — Chicoutimi, Québec, G7H 5C8.

Saguenayensia

C.P. 456 — Chicoutimi — G7H 5C8
Membre abonné: \$15.00

Nom:

Adresse:

Ville:

Code postal:

J'inclus \$

Abonnez-moi ou renouvelez

Envoyez-moi la facture

(Veuillez ajouter \$3.00 pour chaque abonnement adressé à l'étranger).

La Vieille Pulperie

un site à découvrir . . .

**un carrefour du passé
et du présent . . .**

Mieux qu'un musée, la Vieille Pulperie fait vivre l'Histoire de façon directe et immédiate, à la fois en abritant les traditions régionales et en accueillant les talents d'aujourd'hui.

Chaque été, grâce à l'aménagement des bâtisses

et à un équipement audio-visuel conséquent, la Vieille Pulperie est le rendez-vous de toutes les musées antiques et modernes.

des spectacles . . .

★ Ça et là, des AMUSEURS — clowns, comédiens, danseurs, jongleurs, magiciens, marionnettistes... — rivalisent de talent pour donner au site un air de fête permanente.

★ Entre le chant des oiseaux et celui du torrent, divers SPECTACLES MUSICAUX charment l'oreille: folklore, classique, musique champêtre, blues, jazz...

★ De plus, une salle obscure permet la projec-

tion de films muets comiques et documentaires des débuts du CINEMATOGRAPHE.

du théâtre . . .

★ Un THEATRE D'ETE professionnel de 335 places est continuellement en opération dans un des bâtiments; d'autres pièces sont présentées par des TROUPES REGIONALES.

**et de multiples
centres d'intérêt.**

★ Les ruines d'un des bâtiments constituent un "atrium" au charme romantique où sont servis des repas régionaux gastronomiques. Musiciens et chansonniers animent régulièrement cette AIRE DE RESTAURATION. Plus loin, il est également possible de se procurer des casse-croûte, le critère premier restant la qualité.

★ La présentation de METIERS TRADITIONNELS, avec reconstitution fidèle de fours et ateliers, a pour but principal de vous informer: n'hésitez donc pas à manifester votre curiosité.

Les produits des ateliers de la Vieille Pulperie sont exposés et vendus dans l'un des bâtiments.

OUVERTURE tous les jours de juin à septembre.

ADMISSION à prix populaire.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS,

téléphonez:

La Vieille Pulperie: (418) 545-4204

Le bureau du tourisme: (418) 543-4758.